



CHEZ LE CANADIEN

Franc-tireur demandé!

Le Canadien, selon Bernard Brisset, doit absolument effectuer une transaction s'il espère terminer la saison en tête de peloton. Un défenseur? Non. C'est d'un marqueur régulier dont les Glorieux ont le plus urgent besoin.

pages 2 et 3



Jean Chrétien

LE PRIX DU PÉTROLE AU CANADA

Ottawa fera connaître ses intentions en avril

La chute du prix international du pétrole va entraîner une stabilisation du prix du pétrole au Canada. Il est à peu près certain que l'augmentation de \$4

FRÉDÉRIC WAGNIÈRE

le baril prévue pour juillet n'aura pas lieu. Le ministre fédéral de l'Énergie, Jean Chrétien, a déclaré hier qu'aucune des provinces productrices n'avait demandé la révision de

l'accord qui maintient le prix du pétrole en-dessous du prix mondial.

Il a ajouté qu'une modification de ces accords n'était qu'un des choix à l'étude. Le maintien de l'accord entraînerait vraisemblablement une baisse du prix du pétrole au Canada. Mais ce qui avantage les consommateurs ne fera pas forcément l'affaire de

Autres informations en page B 1

l'industrie pétrolière canadienne, qui pourrait se voir contraindre de ralentir son développement.

Déjà avant les dernières réductions de prix — baisse de \$3.50 pour les producteurs anglais et norvégiens et de \$5.50 pour le Nigeria — une hausse de plus de \$2 pour le brut canadien posait des problèmes.

Le prix canadien est censé plaver voir PÉTROLE en A 2

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, MARDI 22 FÉVRIER 1983, 99^e ANNÉE, n° 44, 62 PAGES, 4 CAHIERS •

LA MÉTÉO: NUAGEUX, MIN: -7°, MAX: 1°. DEMAIN: PLUIE OU NEIGE. DÉTAILS PAGE A 2

35cents

HORS DE LA ZONE METROPOLITAINE 45c

LES MUTINS D'ARCHAMBAULT Six accusés sur neuf acquittés

Les curieux massés dans la cour du Palais de justice de Joliette, d'autres debout sur les balcons de leurs belles résidences, assistent au départ du fourgon cellulaire. Le procès des mutins d'Archambault est terminé. A l'intérieur de la camionnette bleue encerclée de poli-

MARTHA GAGNON

ciers, on rit, on blague, on lève les doigts en signe de victoire. Six accusés sur neuf sont acquittés. On n'ose à peine y croire.

Les cris de joie entrent rapidement les gémissements et les plaintes des trois condamnés. L'un d'eux, Daniel Boulet, 25 ans, petit, le visage blême, les yeux cernés, lance aux journa-

listes: « Des commentaires, vous voulez des commentaires, eh bien! je vous dis c'est pourri, injuste. Pourquoi moi et pas les autres? »

Grand et gros, le corps couvert de tatouages, Serge Robidoux, 21 ans, celui que les détenus surnomment le « bébé-la-la » ne réalise pas encore ce qui lui arrive. Il donne l'impression de sortir d'une boîte à surprises. Les yeux ronds, l'air hébété, il rit et pleure à la fois. Jamais l'idée d'être condamné ne lui a effleuré l'esprit au cours de ce procès.

Maurice Michel, 24 ans, cache ses émotions. Grand, mince, joues creuses, regard absent, il se contente de dire froidement: « C'est de la merde ». Le 29 juil-

let dernier, quatre jours après l'émeute sanglante d'Archambault, il était éligible à une libération conditionnelle. Maintenant, c'est la prison à vie.

Vingt minutes. C'est le temps qu'a duré le prononcé du verdict et de la sentence. A 11 heures hier matin, les huit hommes et quatre femmes du jury ont fait leur apparition en cour, prêts à rendre leur décision. Avocats et journalistes ont été saisis. Personne ne croyait que ce lundi gris et pluvieux se transformerait en une journée chargée d'émotions.

Personne sauf la femme d'un juré qui attendait dans le corridor depuis neuf heures. « Je le

voir ACCUSÉS en A 2



Sous les regards des curieux, les détenus d'Archambault embarquent dans le fourgon cellulaire, certains en faisant le signe de la victoire, d'autres en criant des injures. On voit ici, à droite, André Lachapelle, acquitté, qui est aux côtés de Serge Robidoux, condamné à 25 ans. « Vous êtes tous des pourris », a lancé ce dernier à la foule.

LA MODE

L'art du maquillage

On le sait, les artistes-peintres ont bien du mal à gagner leur vie. C'est pour cette raison que Patrick Fitzgerald s'est tourné vers l'art du maquillage. Abandonnant ses toiles, mais pas ses pinceaux, il peut, en 45 minutes, transformer complètement le visage de celles ou ceux qu'il maquille, et faire d'une jeune fille une grande dame, ou d'un homme une Marilyn Monroe.

page C 1

photo Pierre McCann, LA PRESSE



Mme Georgette Plaisance, brigadière scolaire, à gauche, attend patiemment qu'un groupe d'écoliers exubérants ait fini de raconter à LA PRESSE son retour à l'école, pour lui faire traverser la rue.

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

UNE RENTRÉE ENTHOUSIASTE

« Oui, on s'est ennuyés »

S'il y a une personne qui était particulièrement ravie de retrouver hier les centaines de marmots qui fréquentent l'école élémentaire Cardinal-Léger, à Ville d'Anjou, c'est bien leur brigadière scolaire, Georgette Plaisance, 59 ans. Cette mère de neuf enfants, dont sept sont mariés, avait certainement de quoi l'occuper durant son congé forcé. Mais elle avoue un faible pour ses petits écoliers: « Jamais, en dix ans, aucun ne m'a envoyée au diable et, dans le temps des fêtes, ils m'apportent des petits cadeaux pour me récompenser. Et puis, j'étais habituée à sortir tous les jours »,

confie-t-elle avec un large sourire.

L'enthousiasme de Mme Plaisance n'a d'égal que celui des grappes d'enfants aux yeux rieurs, surpris par LA PRESSE à la sortie des classes. Il a suffi de leur demander s'ils se sont

LILY TASSO

ennuyés de l'école pour entendre un « Ouhiiiiiii! » vibrant et prolongé... suivi de gazouillements étourdissants. Tous voulaient parler en même temps, chacun tenant à raconter cette première journée d'étude après trois semaines de farniente.

— Notre professeur a dit qu'elle était contente de nous voir et on lui a dit qu'on était contents, nous aussi, lance Martin, huit ans.

— Elle nous a expliqué que la grève, c'est parce que le gouvernement voulait abaisser les salaires, ajoute Normand, même âge.

— Il y avait des journées où on était tannés. On a eu trois semaines, c'était juste assez pour ne pas perdre notre année, estime Nadine, 10 ans.

Autres informations en pages A 2 et A 8

— Il me semble qu'on a travaillé plus fort que d'habitude: on va rattraper le temps perdu, espère Johanne Richard, 11 ans et demi.

— Notre prof nous a donné 10 pages de devoirs en anglais, à remettre demain, renchérit Eric, 10 ans.

Un petit rigolo de 10 ans raconte que son prof d'anglais a passé son temps à leur montrer des photos du Maroc, d'où elle venait à peine de rentrer: « C'est une riche, elle y va chaque année » Et l'enfant qui en avait marre d'entendre la

voir RENTRÉE en A 2

AUJOURD'HUI

• PEOPLEXPRESS

Peoplexpress, une nouvelle société aérienne américaine, offre des tarifs si alléchants qu'il en revient moins cher aux Québécois de se rendre à Burlington en autobus et d'y prendre l'avion pour New York, que de faire le trajet Montréal-New York en autobus. page A 5

• GILLESPIE

Les directives du premier ministre Trudeau sur les conflits d'intérêts ne sont que des directives et chacun est libre de les appliquer selon sa conscience, a déclaré hier Allan MacEachen. page A 4

• POUVOIR D'ACHAT

Pour la première fois depuis six ans, un très grand nombre de travailleurs canadiens verront leur pouvoir d'achat augmenter en 1983, grâce, paradoxalement, à la récession. page B 1

• STAGNATION

L'usage du français dans la fonction publique fédérale est dans une période de stagnation, révèle une étude du Bureau du Commissaire aux langues officielles. page A 4

• ASSAM

Le gouvernement de Mme Gandhi et l'Opposition s'accusent mutuellement d'être responsables des tueries qui ont fait plus de 1,000 morts en Assam au cours du week-end. page A 14

• ÉDITORIAL

Michel Roy note en éditorial que le climat social s'est transformé grâce à une trêve des enseignants qui annonce peut-être des négociations conduisant à une véritable paix scolaire. page A 6

SOMMAIRE

- Annonces classées..... B 2, C 8 à C 12 et sports 12
- Arts et spectacles..... A 9, A 10
- Cinéma..... A 12
- Décès, naissances, etc..... C 13
- Économie..... B 1 à B 9
- Êtes-vous observateur?..... C 9
- FEUILLETON..... C 9
- Horoscope..... C 10
- Le monde..... A 14
- Météo..... A 2
- Mots croisés..... C 11
- « Mot mystère »..... C 11
- Quoi faire aujourd'hui..... A 12
- Télé-câble..... A 9
- Tribune libre..... A 7
- Vivre aujourd'hui..... C 1 à C 6

TARLOID SPORTS

- Bandes dessinées..... 14
- Mots croisés..... 14

ACCUSÉS

SUITE DE LA PAGE A 1

sais, je le sens, c'est pour aujourd'hui », répétait-elle avec insistance. Elle s'est assise dans la cour toute tremblante, un mouchoir à la main pour essuyer les larmes qui coulaient doucement sur ses joues.

Calmement, le porte-parole des jurés, un jeune garçon aux lunettes rondes, cheveux courts et noirs, a rendu les 11 verdicts. Dans le box des accusés, pas un mot, pas un cri, pas un bruit. Seulement des visages souriants, des poignées de main, et des clin d'oeil aux avocats. En entendant le mot magique acquitté, l'un des détenus, Wilfrid Larose, 38 ans, s'est mis à pleurer. Les autres, André Lachapelle, 21 ans, Mario Pruneau, 22 ans, André Leroux, 51 ans, Réal Girard, 22 ans et Claude Poirier, 31 ans, avaient peine à contenir leur joie. Aucun ne semblait se préoccuper du sort des trois condamnés.

Ce n'est qu'au moment où le juge Jean-Guy Boilard a prononcé la sentence de 25 ans d'emprisonnement pour le meurtre du garde Denis Rivard que l'atmosphère s'est transformée. Seul Maurice Michel a aussi été condamné pour le meurtre du gardien Léandre Leblanc. A la fin, Daniel Boulet a crié à l'injustice cherchant un regard approbateur dans l'assistance. Pour la première fois depuis le début du procès, sa mère et ses sœurs étaient absentes.

Dans le prétoire, la surprise était grande. Certains avocats comme Me Michel Vlemingck qui représentait les détenus Wilfrid Larose et André Lachapelle, jubilaient de satisfaction en sautant au cou de ses clients. Même s'il était convaincu à 99,9 p. cent que Claude Poirier serait acquitté, Me Daniel Roch soupirait d'aise. Ses confrères, Mes Serge Tremblay, Claude Dubé et Gaston Cloutier étaient fous de joie, comme des collégiens en vacances.

Les avocats des trois condamnés, Mes Jean Parcigneau, Alain Dubois et Richard Cyr avaient la mine basse. Après s'être entretenus en cellule avec leurs clients durant quelques instants, tous ont affirmé qu'ils iraient possiblement devant la Cour d'appel. Du côté de la Couronne c'était évidemment la déception. Selon Me Gilles LaHaye, l'assistant-procureur, on ne s'attendait pas à un aussi grand nombre



photo LA PRESSE

Discrètement, le juge Jean-Guy Boilard quitte le Palais de justice après six semaines. Pas de commentaire, pas de réaction, seulement un sourire.

d'acquittements. On pense à interjeter appel.

D'après les verdicts rendus, il apparaît clair que les jurés ont surtout pris en considération le témoignage du garde Marcel Jacob et ont par ailleurs accordé peu de crédibilité à la version d'au moins deux des trois détenus délateurs.

Après sept semaines de séquestration, les jurés ont quitté en vitesse le Palais de justice, refusant d'accorder des entrevues. Ils n'ont pas assisté au prononcé de la sentence. Tous semblaient sereins, détendus et satisfaits du travail accompli.

C'est presque sur la pointe des pieds que le juge Jean-Guy Boilard, un nom qui restera gravé dans les mémoires longtemps, a quitté, lui aussi, le vieil édifice gris, sans commentaire. Aux journalistes, il a fait un sourire et leur a donné le nom d'un bon restaurant dans le secteur. Rien de plus.

Tout au long de ce retentissant procès, le juge Boilard a rappelé qu'il était là pour présider un procès et non pour faire enquête sur le pénitencier d'Archambault. Les témoignages n'auront finalement permis que de lever légèrement le voile qui cache la vie derrière les barreaux.

DANS UNE POLYVALENTE DE SAINT-LÉONARD

Les profs restent confiants; les étudiants sont désabusés

■ Dans une polyvalente, hier midi, on parlait beaucoup de la grève, de la trêve et de la date fatidique du 14 mars. Avec beaucoup d'espoir, dans la salle des profs, avec un certain désabusement dans la cafétaria des élèves.

MARIANE FAVREAU

« On n'a pas la rentrée triste. On offre une trêve au gouvernement, il a trois semaines pour prouver qu'il est de bonne foi. » Ils sont une trentaine de professeurs à prendre leur lunch dans leur salle commune. Pour eux, l'échéance de la trêve, le 14 mars, n'est pas une fiction. « On n'entre pas sur les genoux, on est encore en position de force », assure l'un, approuvé par les autres.

Nous sommes à la polyvalente Antoine-de-Saint-Exupéry, à Saint-Léonard: 115 enseignants membres du syndicat des enseignants de LeRoy, 1.800 élèves. Quatre ou cinq enseignants se sont présentés au travail pendant la grève, selon le directeur, mais une trentaine après la loi spéciale. Les profs parlent de l'attitude provocante de certains d'entre eux, mais on quitte vite le sujet.

Ils n'ont aucunement l'impression d'avoir perdu une bataille, les profs Michèle Trépanier, André Champoux, Sylvie Brisson, Johanne Baubien, Bernard Doodridge, Richard Mongeau, et les autres. « On recule pour mieux avancer. Le gouvernement n'aura pas d'excuse pour ne pas s'asseoir et discuter ». N'est-elle pas dangereuse pour la vie sociale québécoise votre grève illégale? « Faut-il se soumettre parce que c'est une loi? Nous on se situe plus au niveau des valeurs que des lois, explique-t-on. Des valeurs démocratiques. Notre grève est devenue illégale quand le gouvernement l'a décidé. On ne fait que reprendre un droit qui nous a été volé ».

(C'est par un décret que le gouvernement a mis fin aux négociations et rendait donc toute grève illégale à partir du 1er janvier.) On répète que les dirigeants syndicaux ont le mandat de rechercher toute mesure pour un règlement négocié. Ils ne devraient pas hésiter à faire les premiers pas s'il le faut. « Nous on est entré ce matin, c'est un premier pas ».



Jenny Bellegarde, sec.V, Nathalie Portelance et Nathalie Godin, toutes deux de la grève. Mais ça ne vaut pas la peine de revenir si on tombe encore en grève.

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Ils ne sont pas très satisfaits de la couverture et éditoriaux que des médias ont accordé à la grève dans leur classe? « Les élèves nous posent des questions, on y répond. Tout en dosant nos propos selon leur âge. Il ne faut pas mentir, donner les faits tels qu'ils sont ».

La grève sert aussi de mise en situation. Bernard Doodridge, prof de maths en professionnel court, a fait faire des opérations diverses pour trouver le total des amendes possibles que devraient payer les membres du syndicat pour les jours de grève illégale.

Richard Mongeau, en histoire, suit le programme: il en était à la déclaration d'indépendance américaine, ce qui tombait assez bien, pour la comparaison. Un prof de français en secondaire V attendait ses copies de la loi 111: du matériel pour étude et analyse de texte en après-midi.

Élèves désabusés
Du côté des élèves, le son de

cloche est différent. Si certains sont inquiets pour leur année scolaire, ce qui prime tout c'est la crainte de « retomber en grève » le 14 mars.

« Ça ne vaut pas la peine de rentrer s'ils retournent en grève », selon Jenny, secondaire V. « Ils ne savent pas ce qu'ils veulent », enchaine Chantal, en commerce. Josée est plus claire: « Marquez: c'est une bande de caves. Ils ne sont pas allés jusqu'au bout, ça n'a rien donné. » Ils n'ont pas continué assez longtemps, s'ils s'étaient tenus tous ensemble, ils auraient eu leurs droits », reprend-on.

« Les profs sont pas pareils avec nous, ça les écoeur, mais ils ont peur, ça met leur job en jeu », reprend Jenny. On se plaint des vacances qui approchent, du 4 au 14 mars pour faire place aux Jeux du Québec dont les quartiers sont installés dans cette poly.

Plus loin, un autre groupe:

deux élèves, Hélène Lanouette et Guylaine Roy, sec. V, travaillent leurs maths. Lise et Josée bavardent avec Stéphane. « Comment on se sent? Ça dépend de l'autre grève, les profs en parlent. D'autres disent que c'est fini. » « On n'est pas trop inquiet pour l'année, on a beaucoup de travail ».

Un groupe d'amis d'origine haïtienne jouent aux cartes et bavardent en attendant l'heure du cours. « On n'est pas content de revenir. On était bien chez nous », lance l'un. Plusieurs se disent sûrs de passer l'année: « le gouvernement va arranger ça pour que tout le monde passe ». « Le problème n'est pas réglé, ça va recommencer », assure le leader, approuvé par les autres.

Et les cours? « C'est platte! On parle encore de la grève, des élèves repartent chez eux », assure-t-on dans ce groupe. En effet, tous notent un taux d'absentéisme important. Surtout chez les plus jeunes.

PÉTROLE

SUITE DE LA PAGE A 1

onner à 75 p. cent du prix mondial en vertu d'un accord entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices. Si cet accord reste en vigueur tel quel, on pourrait bientôt assister à une baisse du prix au Canada. Mais les producteurs demandent le prix mondial depuis bien des années. Warren Verbonac, analyste pétrolier chez Richardson Greenshields, estime que l'occasion est bonne pour faire passer le Canada au prix mondial sans trop incommoder les consommateurs. Une anomalie majeure serait ainsi éliminée du marché pétrolier canadien sans créer trop de remous.

Cette question sera examinée cette semaine lors d'une rencontre entre Jean Chrétien et son homologue albertain, M. Zaorizny. Ces entretiens doivent préparer le terrain en vue d'une rencontre entre MM. Trudeau et Lougheed la semaine prochaine. On ne s'attend, toutefois, pas à une modification de l'entente pétrolière à ce moment. Ce serait plutôt à l'occasion du budget fédéral en avril que l'on connaîtra les intentions d'Ottawa.

Ian Smythe, directeur général de l'association pétrolière du Canada, explique que tout l'accord entre Ottawa et les provinces productrices doit être revu, car il a été signé alors qu'on s'attendait à une augmentation continue du prix international du

pétrole. Maintenant que les prix baissent, les conditions ne sont plus les mêmes.

Si le prix canadien reste à 75 p. cent du prix mondial et baisse en fonction de l'excédent de production dans le monde, les consommateurs en bénéficieront, mais les compagnies pétrolières verront une baisse substantielle de leur marge d'autofinancement. La baisse des bénéfices diminuera leur capacité d'investir dans de nouvelles sources d'approvisionnement. La mise en valeur de nouvelles découvertes peut prendre jusqu'à 10 ans. L'industrie pétrolière doit donc faire abstraction de la surproduction actuelle et préparer le terrain pour satisfaire à une demande accrue au début des années 90.

Le prix actuel du pétrole n'entre dans ces calculs que dans la mesure où il détermine la capacité de l'entreprise de financer elle-même les investissements nécessaires. La rentabilité du projet que l'on développe et la capacité de rembourser le capital emprunté dépendra du prix qui règne une fois que le projet est terminé. M. Smythe dit que la baisse actuelle du prix du pétrole n'est pas inquiétante, pour autant qu'elle ne dure pas trop longtemps. Il n'est pas question d'abandonner encore des projets à travers le Canada. En revanche, si cette baisse devient plus prononcée et risque de durer longtemps, la rentabilité finale de nouvelles mises en valeur de ressources pétrolières pourrait être compromise.

RENTRÉE

SUITE DE LA PAGE A 1

même rengaine de lui lancer: « On peut y aller à bicyclette? ».

Malgré tout ce bavardage, les enfants admettent avoir eu une

journée bien remplie, entre l'écriture cursive et les divisions à deux chiffres. Un petit futé tient, cependant, à apporter une précision: « Il y avait au moins quatre ou cinq remplacements. Les professeurs étaient malades...ou ils dormaient! ».

CRI D'ALARME DES COLLÉGIENS DU CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT

« On est pris entre deux feux »

■ À la fois contre la grève illégale, contre les décrets, contre l'attitude du gouvernement et des syndicats, les collégiens du cégep Édouard-Montpetit, à Longueuil, ont trouvé une façon origi-

MARIANE FAVREAU

nale de se faire entendre: ils ont dressé hier une trentaine de tentes sur le campus et laissé parler leurs pancartes. « Fin à la prise d'otages, on a notre mot à dire », « Ou est la qualité de l'éducation? ».

Ils se relayaient, par groupes d'une cinquantaine d'élèves, devant le cégep pour tenter de faire entendre aux parties la voix des premiers intéressés dans ce conflit de l'éducation. C'est, semble-t-il, assez inédit depuis le début des hostilités que des collégiens tiennent ce discours publiquement, faisant primer leurs intérêts et leurs droits sur ceux des professeurs ou du gouvernement.

« Avec tous les événements qui se précipitent, les étudiants se retrouvent désorientés, pris entre deux feux. Chacun essaie de nous

tirer de son côté mais nous, étudiants, nous nous retrouvons pendant de toute façon », dit l'association étudiante dans un tract.

« Il est grandement temps que nous fassions valoir nos droits et cessions d'être des pions sur un jeu ».

Aussi, réclament-ils un comité de médiation au sein duquel les étudiants seraient des participants actifs. Un porte-parole étudiant, Robert Maheux, estime que la proposition du RAEU (Regroupement des associations étudiantes universitaires) d'un comité consultatif ne répond pas vraiment à leur demande puisqu'il n'aurait aucun pouvoir.

Une requête

À l'intérieur du cégep Édouard-Montpetit, les cours se donnent... ou ce qui en tient lieu. Selon les collégiens, tous les profs ne donneraient pas véritablement leurs cours, mais « ça dépend des concentrations ». D'où cette requête lue sur une pancarte: « Nous voulons de vrais cours », ou « Non aux cours sabotés ».

Tant le syndicats que la direction appuient cette action étudiante, assurent les jeunes. Certains profs viennent même leur demander d'expliquer à leur classe la position étudiante.

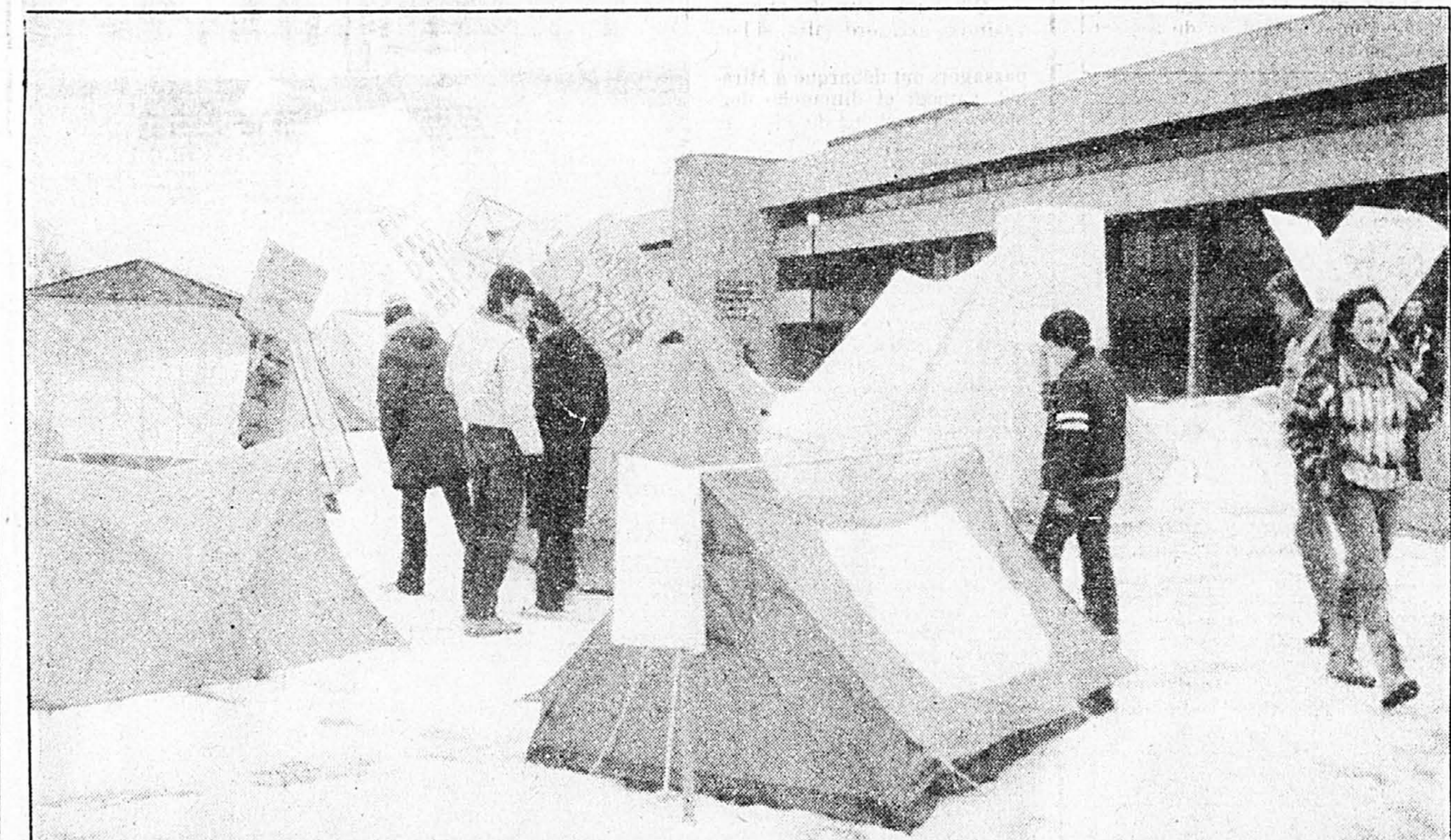
« On veut être sûrs qu'on n'arri-

vera pas dans trois semaines à une autre grève et à l'application de la loi 111. S'il y a une grève le 14 mars, c'est évident que la session sera annulée », estime Pierre Maheux.

Ce matin, une assemblée générale réunit les élèves de ce collège. Il seront probablement appelés à réitérer la position adoptée la semaine dernière: « contre la grève illégale, contre les décrets qui imposent des conditions pédagogiques inacceptables pour les étudiants, contre l'attitude du gouvernement et des syndicats qui briment les droits des étudiants, et en faveur d'un comité de médiation au sein duquel les étudiants seraient participants actifs ».

Ils espèrent voir le plus tôt possible « le gouvernement et les syndicats reprendre leurs esprits et cesser d'agir en enfants... C'est maintenant assez, nous refusons d'être davantage au centre d'un conflit entre deux intervenants du système éducatif car ce que nous voulons c'est simplement notre droit à l'éducation ».

Autres informations en page A 8



Les étudiants ont trouvé une façon originale pour se faire entendre.

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

La Quotidienne	Tirage d'hier	Numéro-boni
	2300	645578

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -7 Max.: 1
NUAGEUX

DEMAIN: AVERSES DE PLUIE OU DE NEIGE

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-6	5	Nuageux
Outaouais	-6	5	Nuageux
Laurentides	-3	3	Nuageux
Cantons de l'Est	-3	3	Nuageux
Mauricie	-5	1	Ciel var.
Québec	-2	2	Ciel var.
Lac-Saint-Jean	-5	1	Ciel var.
Rimouski	-5	1	Ciel var.
Gaspésie	-5	1	Ciel var.
Baie-Comeau	-8	2	Ciel var.
Sép. lies	-8	2	Neige

États-Unis

	Min.	Max.	N.-Orléans	Min.	Max.
Boston	-3	4	17	24	
Buffalo	-3	0	16	16	
Chicago	1	7	8	15	
Miami	19	24	0	15	
New York	4	16	0	13	

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	-2	5	Madrid	1	13
Athènes	-7	2	Moscou	-7	3
Acapulco	18	31	Mexico	2	23
Berlin	-3	0	Oslo	-8	0
Bruxelles	-3	5	Paris	1	6
Buenos Aires	19	29	Rome	-2	11
Copenhague	-5	2	Séoul	-11	1
Genève	-7	3	Stockholm	-10	2
Hong Kong	11	12	Tokyo	1	9
Le Caire	7	15	Trinidad	28	32
Lisbonne	10	16	Vienne	-1	2
Londres	2	-6			

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-6	5	Ensoleillé
Edmonton	-6	5	Ensoleillé
Regina	-12	1	Part. nuag.
Winnipeg	-12	3	Dégagement
Toronto	-4	5	Part. nuag.
Édouard-Montpetit	-12	2	Flocons
Halifax	-5	4	Nuageux
Charlottetown	-10	2	Flocons
Saint-Jean	-6	-2	Flocons

Expro: huit nouvelles intoxications

Huit travailleurs de l'usine Expro de Valleyfield ont dû être traités à l'hôpital, hier soir, après avoir été intoxiqués à l'éther. Ils ont obtenu leur congé, mais devront se soumettre aujourd'hui à des examens. Se plaignant de très fortes odeurs inhabituelles d'éther, les travailleurs ont exigé que la compagnie prenne des prélèvements qui ont révélé que le taux de concentration était le triple de la norme. Au lieu de prendre une pause comme le leur recommandaient les responsables, les travailleurs ont exigé d'être hospitalisés immédiatement. Rappelons que ces dernières années, plusieurs travailleurs sont morts à la suite d'intoxications à cette usine de Valleyfield.

Prostituée de Montréal en Cour suprême

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a accepté d'entendre la cause d'une prostituée qui conteste la constitutionnalité du règlement municipal de Montréal interdisant la sollicitation dans les lieux publics.

Mme Risa Goldwax et ses procureurs soutiennent, en effet, que le règlement municipal 5464 de la ville de Montréal — qui interdit à toute personne de se tenir dans un endroit public aux fins de prostitution — est inconstitutionnel.

La Cour suprême avait déjà, le mois dernier, déclaré inconstitutionnel un règlement municipal de la ville de Calgary, qui était toutefois quelque peu différent de celui de Montréal.

Le règlement 5464 de Montréal avait déjà été déclaré « ultra vires » par la Cour supérieure du Québec, mais ce jugement avait été renversé par la Cour d'appel du Québec.

Selon la Cour d'appel, le règlement vise uniquement à assurer aux citoyens la libre circulation sur la voie publique, ce qui est du ressort des municipalités.

Mme Goldwax soutenait que le règlement ne vise pas vraiment la libre circulation sur la voie publique mais vise la prostitution elle-même, ce qui est du ressort du gouvernement fédéral.

Arrêté deux fois

Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal ont dû s'y prendre par deux fois, hier, pour mettre la main au collet d'un citoyen de Lachine qui est aujourd'hui soupçonné d'avoir assassiné son épouse.

Le suspect, Michel Mercier, 31 ans, avait été arrêté peu après minuit par des patrouilleurs du SPCUM qui l'avaient pris en chasse à la suite d'un délit de fuite survenu dans le secteur de Dorval. Soumis à l'alcool-test, il était relâché peu après, les policiers ignorant tout à ce moment du drame encore plus terrible dans lequel aurait été impliquée la prévenue.

Pris de remord, Mercier communiquait quelques heures plus tard avec des policiers afin qu'ils portent secours à sa femme subitement tombée malade, au 891 de la 24^{ème} Avenue, à Lachine. À l'arrivée des secouristes, Mme Francine Mercier, 29 ans, était déjà morte, des marques apparaissant sur son cou laissant présumer qu'elle avait été étranglée.

De nouveau appréhendé par les policiers, le mari a été cité, hier, comme témoin important en rapport avec ce meurtre. Il a été incarcéré jusqu'à la tenue d'une enquête publique.

Poignardé dans le dos

Un jeune homme de 25 ans repose dans un état jugé sérieux à l'hôpital Maisonneuve à la suite d'un attentat à coups de couteau dont il a été victime, hier matin, à l'intérieur d'une résidence de Montréal-Nord.

La victime, Bertrand Lebrun, 25 ans, a été atteint d'un coup de couteau dans le dos au cours d'une altercation avec le frère de sa concubine. C'est la jeune femme, selon la police, qui aurait poignardé son ami.

Âgé de 31 ans, Marie-France Langlais devait comparaître, hier, en Cour des sessions de la paix sous une accusation de tentative de meurtre.

LES PINKERTON DANS LE MÉTRO

Contrat accordé sans soumission publique

LES FIRMES CONCURRENTES SONT EN COLÈRE

La récente décision de la Commission des transports de la Communauté urbaine de Montréal d'engager des gardiens de sécurité dans le métro n'a donné lieu à aucune demande de soumissions publiques. Ce contrat qui pourra atteindre une valeur annuelle de l'ordre de \$2 millions a été confié à une seule agence, Pinkerton, qui avait été invitée « privément » à soumettre un prix. Face à cette procédure, plusieurs agences ont dénoncé le geste de la CTCUM et certaines ont même l'intention de réclamer une enquête.

FLORIAN BERNARD

Le président-directeur général de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, a déclaré à LA PRESSE que la procédure des soumissions publiques, telle que définie par la loi, n'était pas obligatoire puisqu'il s'agit d'un « contrat de services professionnels » et non pas de fourniture de matériaux ou d'exécution de travaux. Dans un tel cas, a-t-il ajouté, la CTCUM demande à quelques fournisseurs de lui fournir des « soumissions privées ». À partir de ces offres écrites — et souvent verbales — la CTCUM accorde le contrat à l'entreprise de son choix.

Dans le cas des gardiens de sécurité, la CTCUM — selon M. Hanigan — aurait demandé des soumissions privées à quelques agences seulement, parmi les plus importantes, dont Pinkerton. Une vérification faite par LA PRESSE, hier, auprès d'une dizaine d'agences de toutes tailles a révélé que ces dernières n'ont pas été invitées à soumettre des offres, publiques ou privées. Les dirigeants de certaines de ces agences sont furieux contre la façon de procéder de la CTCUM. Deux agences notamment, Broderick et Paratech, ont envoyé des lettres aux autorités de la CTCUM. Quatre autres agences, dont Centrale Sécurité, réclament une enquête.

Agences lésées

Le directeur adjoint de l'agence Broderick, M. Jean Boivin, a déclaré avoir fait parvenir une demande d'explications au directeur des services d'approvisionnement de la CTCUM, M. Guy Hearson. Il a ajouté que la décision d'éliminer plusieurs agences de la procédure des soumissions lui paraît étrange et discriminatoire. « La CTCUM a confié un contrat à Pinkerton de façon unilatérale en lésant les autres agences », Broderick est la

plus ancienne agence à Montréal, ayant été fondée en 1916.

Le directeur de l'agence Unique Inc, M. Jean-Pierre Caron, s'est dit furieux contre la façon d'agir de la CTCUM pour octroyer le contrat. « A-t-on décidé d'éliminer mon agence parce qu'elle a été formée par des anciens policiers de la CUM ? » s'est-il demandé.

Pour sa part le propriétaire de l'agence Centrale Sécurité, M. Mario Viviani, a déclaré qu'il avait adressé une lettre de protestation au maire de Montréal et au président de la CUM. « Moi je dis que cette affaire est croche. Vous pouvez mettre mon nom en première page si vous voulez » a déclaré M. Viviani.

Une demande d'enquête

Pour sa part le président de Paratech Inc, M. J.M. Cloutier, s'est adressé aux autorités au moyen d'une lettre rédigée au nom de son agence et de deux autres, lettre dans laquelle il réclame une enquête sur l'octroi du contrat à la firme Pinkerton. M. Cloutier souligne que la procédure employée est « tout-à-fait irrégulière » et injuste pour toutes les agences qui opèrent sur le territoire de la CTCUM. M. Cloutier a adressé une copie de sa lettre au chef du Rassemblement des citoyens de Montréal, Jean Doré.

Chargements de cocaïne et de cannabis saisis à Mirabel

Les douaniers de l'aéroport de Mirabel ont joué de bonheur au cours du week-end alors qu'ils ont découvert dans des valises à double fond quatre chargements de cocaïne et de cannabis d'une valeur marchande de \$3 millions. Cinq personnes, dont trois visiteurs d'Amérique du sud, ont été arrêtées.

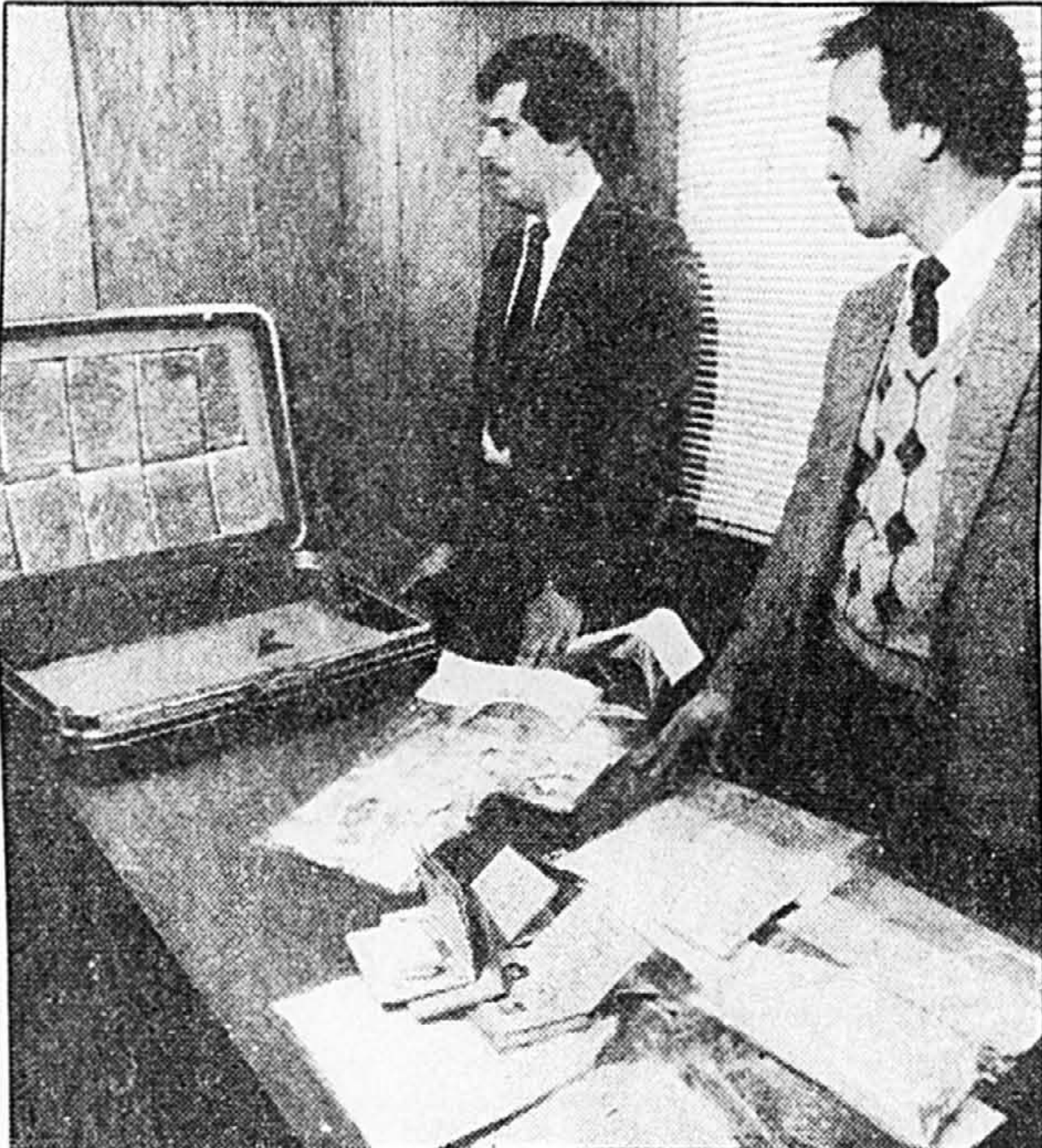
ANDRÉ CÉDILOT

« C'est un coup de chance vraiment extraordinaire, si l'on pense que pas moins de 9 000 passagers ont débarqué à Mirabel, samedi et dimanche derniers », a souligné le chef de service du trafic international à l'aéroport de Mirabel, Yvon Cardinal, jurant dur comme fer que ses hommes n'avaient pas eu de « tuyaux » de la police ou d'autres personnes.

Il est d'ailleurs assez rare, d'après l'officier, que les douaniers procèdent à d'importantes saisies de stock à la suite d'informations de l'extérieur. « La perspicacité est notre meilleure arme, a-t-il dit.

François Chaussé, 27 ans, aurait ainsi été interpellé après qu'on eut remarqué qu'il était passé par Caracas, au Venezuela, puis Curaçao et les Barbades, dans les Antilles, avant de rentrer à Montréal par le vol 975 d'Air Canada, samedi matin. Enquête faite, on découvrirait qu'il transportait 3,5 livres de cocaïne à l'état presque pure dans une valise dont les parois avaient été modifiées.

En fin de soirée, deux Boliviens et un Brésilien ont été surpris en possession de 6 livres de cocaïne qu'ils allaient apparemment délivrer dans un hôtel du centre-ville. Les suspects, dont une femme de 49 ans, paraissent seulement l'espagnol. Ils



Les agents Serge Saint-Denis et Yves Roy, de la GRC, exhibent l'une des valises à double fond qui ont été confisquées par les douaniers de l'aéroport de Mirabel.

ont tous comparus, hier, en Cour des sessions de la paix de Saint-Jérôme. Le juge Claude Lamoureux a fixé à jeudi la tenue d'une enquête sous cautionnement.

Le teint bronzé de Benoit Daigle, 26 ans, de Valleyfield, à son retour de la Jamaïque, dimanche soir, n'a pas impressionné outre mesure les douaniers, puisqu'une fouille minutieuse de ses bagages a conduit à la découverte de 8 livres de marijuana et de 5 livres de has-

chisch. La drogue, qui a une valeur de \$40 000 sur le marché noir, était dissulée à l'intérieur d'une valise à double fond.

Une autre valise du même genre contenant cette fois huit livres de haschisch a été retrouvée quelques heures plus tard dans la soute des objets non réclamés. Des enquêtes ont été instituées dans tous les cas par la Gendarmerie royale du Canada, détachement de Saint-Jérôme.

160 PERSONNES SÉQUESTRÉES DANS UN AVION À MALTE

Les pirates de l'air menacent de faire exploser l'appareil

LA VALETTE (AFP et AP) — Vingt-quatre heures après avoir détourné un Boeing-727 libyen sur l'aéroport de Luca-La Valette (Malte), le ou les pirates de l'air menaçaient hier soir de faire sauter l'appareil s'il n'était pas ravitaillé et autorisé à décoller, si possible à destination du Maroc, selon des sources maltaises généralement bien informées.

Le premier ministre maltais, M. Dom Mintoff, qui a mené lui-même les négociations dans l'après-midi, a quitté l'aéroport dans la soirée pour se rendre au Parlement. Cependant, les négociations, qui se sont poursuivies toute la nuit de dimanche à lundi et toute la journée de lundi, continuent à l'aéroport, menées par

d'autres membres du gouvernement, a-t-on indiqué de mêmes sources. Le premier ministre a demandé comme préalable à tout accord la libération des femmes et enfants retenus en otage.

Cent soixante personnes, a-t-on encore précisé, se trouvent à bord du Boeing des Libyan Airlines détourné alors qu'il effectuait dimanche un vol sur les lignes intérieures libyennes entre Sheba et Tripoli.

On ignore le nombre exact des pirates de l'air, estimé à six selon les premières informations. Dans la soirée, des rumeurs incontrôlables parlaient de deux, puis d'un seul pirate de nationalité libyenne.

Le Boeing est toujours garé

dans une zone éloignée de l'aéroport, et entouré de voitures de police, les autorités maltaises refusant de le laisser repartir tant que les passagers n'auront pas été libérés.

De source officielle maltaise, on a fait état de la nationalité libyenne du ou des pirates de l'air. Aucune information n'a pu être obtenue sur d'éventuelles revendications.

Toujours selon un porte-parole officiel maltais, la totalité des passagers auraient des noms arabes et il y a parmi eux de nombreuses femmes ainsi que 45 enfants.

Le trafic aérien, suspendu pendant plusieurs heures lundi matin, a été rétabli dans l'après-midi.



Les MRC : le bélier mécanique est passé à plusieurs endroits!

Si c'est une consolation de pouvoir se dire qu'on n'est pas seul à subir l'intransigence du ministère des Affaires municipales et à assister au déni de la volonté de la population, alors les citoyens des cinq villes formant la municipalité régionale de comté de Champlain peuvent se consoler.

En effet, l'article récemment consacré au « bulldozage » des haut-fonctionnaires du ministère dans le dossier de cette dernière MRC aura eu de nombreux échos, et aura réussi à démontrer que la MRC de Champlain n'est pas l'unique municipalité régionale de comté dans laquelle le ministre et ses fonctionnaires sont les seuls à avoir le pas.

Mais avant de nous éloigner de la périphérie montréalaise, il importe d'ajouter une information complémentaire au sujet de la MRC de Champlain. Cette information démontre sans l'ombre d'un doute l'attitude autoritaire du ministère des Affaires municipales dans le dossier des MRC.

On a en effet appris que la formule de représentation acceptée à l'unanimité par les six villes de la MRC de Champlain, mais remise en cause puis modifiée préemptoirement par le ministère, avait été expliquée à la satisfaction apparente de tous le 13 septembre dernier, lors d'une réunion qui s'est déroulée au bureau montréalais du premier ministre René Lévesque.

Cette réunion impliquait, outre le premier ministre, le maire sortant de Longueuil, M. Marcel Robidas, le candidat à la mairie, M. Jacques Finet, et l'auteur de ladite formule et maire non candidat de Brossard, M. Alphonse Lepage. Au sortir de cette réunion où M. Lepage a été invité à expliquer sa formule au premier ministre et à M. Finet, rien ne lui permettait de croire qu'elle serait modifiée. Le ministère en a décidé autrement.

D'autres exemples

Si ce n'est pas le bonheur parfait au sein de la MRC de Champlain, on peut dire la même chose des MRC de Hull, de Vaudreuil-Soulanges, de l'Amiante, du Haut-Saint-François, des Etchemins, de la Beauce, de l'Or-Blanc, d'Acton, et de Brome-Missisquoi, pour ne mentionner que les MRC dont les engagements de dents sont les plus connus.

Et la plupart des problèmes découlent du refus du ministère de respecter la volonté des élus et des citoyens et de tenir compte des recommandations des comités de consultation qu'il avait lui-même instaurés avant d'arrêter les limites territoriales des MRC. Pourtant, le ministère avait lui-même énoncé les principes de base envisagés pour leur détermination, notamment au niveau du sentiment d'appartenance à une communauté et des services qu'on pouvait déjà partager.

Autrement dit, cette consultation s'avère une véritable farce et un gaspillage d'argent et d'énergie, puisque le ministère n'en a pas tenu compte dans bien des cas, et a finalement imposé des décisions qui visiblement avaient déjà été arrêtées avant la mise en place du mécanisme vaudevillesque de la consultation. Et c'est tellement vrai que dans certains comités de consultation, lorsque l'homme du ministère n'était pas d'accord avec les deux autres membres du comité, c'est son opinion qui prévalait aux yeux du ministère. La démocratie à rebours quoi! Voici d'ailleurs quelques exemples de gestes autoritaires (pour ne pas dire dictatoriaux) posés par le ministère :

■ À Saint-Prospère, dans la Beauce, appuyé par une pétition de 1 700 contribuables du village, le conseil municipal décide de joindre les rangs de la MRC Beauce-Sartigan. Le ministre tranche ex cathedra : Saint-Prospère devra se soumettre et se joindre à la MRC des Etchemins, même si la municipalité de Saint-Prospère avait déjà quelques services en commun avec Saint-Georges-de-Beauce, à laquelle elle touche d'ailleurs sur le plan géographique. Un beau pied de nez aux citoyens de Saint-Prospère, et de Saint-Zacharie, emporté par la même décision.

■ Dans les cantons de Brome et de Missisquoi, les maldresses du ministère ont été légion si on se fie aux lettres virulentes de certains maires, sans parler de la négligence à inviter aux soirées de consultation les maires de certaines villes dont on allait (ou « avait ») régler le sort. Et comme le soulignait récemment le député Pierre Paradis à l'Assemblée nationale, la MRC de Brome-Missisquoi permet de lever un coin de voile sur les véritables intentions du gouvernement, quand il a rappelé aux élus que si le plan d'aménagement s'avérait la seule véritable raison d'être d'une MRC, alors les responsables de la municipalité régionale auront la tâche facile puisqu'il ne reste que 0,5 p. cent du territoire à aménager, tout étant zoné agricole dans cette circonscription!

■ Un coin de voile? C'est tout le voile qui y passera plus ou moins rapidement, vous verrez bien. Une preuve? Le nouveau partage du territoire des nouvelles commissions scolaires prévues dans la réforme du ministre Camille Laurin. Par un hasard évidemment fort curieux, le partage épouse les limites territoriales des MRC!

■ Sensiblement dans le même coin, et malgré la volonté collective qui allait dans le sens contraire, le ministère a décidé de former la MRC d'Acton avec 18 000 citoyens de 14 municipalités, au lieu de permettre à ces municipalités de se joindre à d'autres MRC comme elles le souhaitaient. Ainsi, la quote-part de cinq villes qui préféreraient se joindre à la MRC des Maskoutains sera plus élevée de 58 p. cent!

■ En guise de dernier exemple, on peut parler de la bataille de Saint-Liboire, dont les citoyens désirent joindre les rangs de la MRC des Maskoutains. Une requête en ce sens a été envoyée au ministère à la mi-août. Trois mois et deux télégrammes plus tard, le ministère donne signe de vie, mais sans pour autant que le voeu de la population soit respecté.

Comme le dit un intervenant, « il faut s'attendre à une levée générale des boucliers dans un proche avenir. Les communicateurs du ministère des Affaires municipales chargés de renseigner les élus municipaux et les citoyens sur l'application de la loi 125 ont odieusement trompé la population ».

La première tromperie, elle est connue, c'est évidemment cette farce que fut la consultation populaire, du moins dans certaines régions. La deuxième, elle, reste à venir, et elle sera beaucoup plus coûteuse pour les municipalités les mieux administrées, des qu'on connaîtra les intentions véritables du ministère dans le dossier des MRC.

La prostitution des enfants n'existerait pas à Maniwaki

MANIWAKI (CP) — Selon la police, il n'y a pas de preuves à l'appui des allégations d'un prêtre de Maniwaki selon lesquelles il y aurait un réseau de prostitution dans la ville utilisant des enfants.

Le chef du service de police de la ville, Graham Labelle, a déclaré dimanche que les policiers ne menaient pas d'enquête sur ce supposé réseau auquel l'abbé André Savard faisait allusion dans le bulletin paroissial de l'église de l'Assomption.

Dans son article, l'abbé Savard dit que des fillettes d'à peine dix ans travaillaient comme prostituées et qu'un citoyen bien en vue, responsable du réseau, lui avait fait cette révélation. Mais dimanche, il déclarait que son article était plutôt un message avertissant les parents de surveiller leurs filles de plus près.

Pourtant, à la fin de janvier, la police a accusé cinq hommes de Maniwaki, âgés de 60 à 85 ans, d'avoir eu des relations sexuelles avec quatre fillettes de moins de 14 ans. Les procès devraient se dérouler bientôt.

À NOS ANNONCEURS LE SAMEDI 26 MARS: CAHIER SPÉCIAL la presse Pour y insérer votre message: date de tombée le vendredi 4 mars date de publication le samedi 26 mars Réservez dès maintenant Publicité de détail: 285-6874 Publicité générale: 285-7306 MODE PRINTEMPS-ÉTÉ

La crise sociale sera largement discutée au Conseil national du PQ

Malgré la trêve intervenue entre le gouvernement du Québec et les travailleurs du secteur public, la crise sociale qui secoue actuellement la province sera largement discutée lors du Conseil national du Parti québécois qui aura lieu dans la Vieille capitale les 5 et 6 mars. En raison de la crise, cette réunion qui devait normalement avoir lieu à la fin de janvier avait été reportée.

Selon un porte-parole de la permanence du PQ à Montréal, une période de temps de deux heures et demie sera consacrée à cette question lors des travaux du samedi après-midi.

Toujours selon cette source, l'attitude du gouvernement face à ses travailleurs, que certains ont qualifiée d'excessive, n'a pas soulevé un tollé de protestations très marqué parmi les militants de la base de cette formation politique dont la clientèle se retrouvait principalement dans les milieux syndicaux.

Des démissions

Cependant, le président du PQ de la région des Laurentides-Lanaudière, **Ernest Boudreau**, a déclaré récemment qu'il réfléchissait sérieusement à son engagement politique. Il envisagerait de remettre sa démission lors du Conseil national, après avoir fait part de son état d'âme aux militants.

Le président du comté d'Iberville, **Denis Marion** a déjà quitté son poste en janvier. Son geste a été imité, hier, par trois membres de l'exécutif de cette circonscription. Trois conseillers, en émettant une sévère critique à l'endroit du gouverne-

ment Lévêque, ont également claqué les portes. Il s'agit de **François Adam**, **Lise Cusseau** et **Mario Martel**.

Ce geste, qui sera sans doute imité par plusieurs autres membres du PQ qui sont complètement démobilisés se justifie, selon eux, par le fait « que la Loi 111 est un acte irresponsable et disproportionné par rapport au litige dans le secteur de l'Éducation. Cette loi vient balayer du revers de la main le droit d'association, le droit de négociation et la notion même du contrat collectif. Que ce soit la suspension de la Charte des droits de la personne, la présomption de culpabilité, la perte de trois ans d'ancienneté par journée de grève et les autres amendes, il est clair que cette loi constitue une atteinte grave aux libertés fondamentales et qu'elle vient salir non seulement la démocratie au Québec, mais aussi nos institutions parlementaires ».

Perte de crédibilité

Selon les trois démissionnaires, dont deux sont étudiants en sciences politiques et l'autre est professeur, le gouvernement Lévêque a perdu toute sa crédibilité dans cette ronde de négociation, alors que la démocratie a cédé sa place à l'autoritarisme, la solidarité à la division profonde du peuple du Québec.

« Pendant ce temps les militants du PQ sont baillonnés ou restent bouche bée. D'une part, le Conseil national est reporté de façon à retarder les débats et la critique. D'autre part, les députés, complètement à la solde du **CHEF**, ne sont devenus que des machines à voter, incapables d'un sursaut idéologique et d'un minimum d'orgueil et de respect de soi-même. S'ils ont choisi le chef, nous choisissons le peuple », affirment les trois dissidents.

Si l'on se fie au ton de cette déclaration, les discussions du Conseil national qui porteront sur la crise et l'attitude du gouvernement risquent d'être fortement épicées...

Le député péquiste d'Iberville, **Jacques Beauséjour**, professeur en congé sans solde, préfère s'en remettre à l'opinion publique de sa circonscription, qui appuie selon ses estimations, l'attitude du gouvernement.

Appelé à commenter ces déficiences il a déclaré laconiquement : « Ca fait partie de la vie. Chacun est libre de ses actions ».

Lettres de créances

Le vice-président national du Parti conservateur, l'avocat québécois **Jean Riou** a été nommé président du Comité des lettres de créances en vue du congrès de direction que le parti tiendra au début de juin.

Un autre québécois, l'ingénieur montréalais **Claude Dupras**, a accepté la co-présidence de ce congrès qui aura lieu à Ottawa. Ces nominations ont eu lieu, le week-end dernier, à Ottawa, lors de la réunion de l'exécutif qui a établi les modalités du congrès au leadership.

Ces deux supporters de l'actuel leader **Joe Clark** devront donc maintenant faire preuve de la plus grande neutralité, ce qui pourrait éventuellement favoriser **Brian Mulroney** dans le choix des délégués qui auront



Jacques Bouchard

prochainement dans les 75 comtés du Québec.

Le Parlement de Montréal (sic)

L'hebdomadaire français **Paris-Match** nous a habitué à des reportages comportant souvent des informations assez fantaisistes sur le Québec. Mais cette fois, c'est le très sérieux quotidien **Le Monde**, de Paris, qui y va de sa contribution à une information inexacte à notre sujet. Ce quotidien a, en effet, consacré sa principale manchette de page une, dans son édition de samedi, au conflit du gouvernement du Québec avec ses enseignants syndiqués. Malheureusement pour son correspondant ici, **Bertrand de la Grange**, qui connaît manifestement bien le dossier qu'il aborde, le responsable parisien de la mise en page a cru opportun d'indiquer dans un préambule de ce texte que « des débats houleux ont eu lieu dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 février au parlement de Montréal »!!! Entre deux coquetels et trois vermissages, le délégué général du Québec à Paris, **Yves Michaud**, pourrait peut-être trouver le temps de rencontrer la presse parisienne pour lui expliquer que l'Assemblée nationale du Québec siège à Québec et non pas à Montréal...

L'affaire Gillespie: l'étau se resserre sur le cabinet Trudeau

OTTAWA — Selon le vice-premier ministre Allan MacEachen les directives sur les conflits d'intérêts formulées par M. Trudeau à l'intention de ses ministres ne sont « que des directives ».

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

À chacun donc de les appliquer selon sa conscience.

Harcelé par l'opposition tout au long de la période de questions hier, M. MacEachen tentait ainsi d'expliquer pourquoi il ne voulait pas sévir contre ceux qu'on croit en conflit d'intérêts dans l'affaire Gillespie.

Il a fait cette réponse étonnante après avoir reconnu que le sous-ministre de l'Énergie Mickey Cohen avait échangé de la correspondance et rencontré l'ex-ministre Alastair Gillespie en 1981 au sujet de son projet de liquéfaction du charbon en Nouvelle-Écosse.

Ces échanges violaient les directives du premier ministre sur les conflits d'intérêts soutiennent néo-démocrates et conservateurs, il n'y avait pas deux ans que M. Gillespie avait quitté le cabinet. M. MacEachen a cependant soutenu que M. Cohen n'en avait rien dit à son patron.

Pour l'opposition il devient de plus en plus incroyable que le ministre de l'Énergie de l'époque, M. Marc Lalonde, n'ait pas été au courant des démarches entreprises par son ancien collègue Alastair Gillespie en vue d'obtenir une subvention de son ministère. Selon le député conserva-

teur Harvie André, tout le monde le savait sauf lui.

« Le vice-premier ministre Allan MacEachen le savait; le sous-ministre de l'Énergie Mickey Cohen le savait; le directeur de la Direction du charbon du ministère M. J. Walsh le savait; le co-président du Fonds de substitution du pétrole Phil Read le savait; le directeur des communications M. N. Avery le savait; en somme, seul le ministre ne le savait pas. »

En sortant de la Chambre des communes hier M. Lalonde a refusé de répondre aux questions de la presse sur cette affaire quittant le parlement en coup de vent.

La semaine dernière il affirmait n'avoir appris l'existence du projet de M. Gillespie qu'au mois de septembre 1981, soit plus de deux ans après que ce dernier eut quitté le cabinet.

Les directives du premier ministre Trudeau exigent que les anciens ministres s'abstiennent pendant deux ans de faire des affaires avec leur ancien ministère pour éviter même l'apparence de conflit d'intérêts. Des directives semblables visent les hauts fonctionnaires et les directions des sociétés d'État.

Elle interdisent aussi aux ministres en place de transiger avec leurs anciens collègues pour éviter de donner prise aux accusations de favoritisme.

Toujours aussi vindicatif, le leader de l'opposition en chambre M. Erik Nielsen a dit s'attendre à ce que le gouvernement « sacrifie » un fonctionnaire ou blâme une autre personne pour sauver la tête de M. Lalonde dans cette controverse.

FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

L'usage du français est en stagnation

OTTAWA (PC) — L'usage du français dans la fonction publique fédérale est entré dans une période de stagnation, après quelques années de progrès.

C'est ce que révèle une étude du bureau du Commissaire aux langues officielles qui ne recommande cependant ni changements majeurs de politique, ni grandes réformes organisationnelles, qui n'auraient pour effet que de réduire les possibilités qu'ont déjà des fonctionnaires de travailler dans la langue de leur choix.

« Après un progrès initial, l'usage du français semble maintenant s'être arrêté à un niveau inférieur à celui des attentes créées par la présence de fonctionnaires francophones », affirme le rapport selon lequel « on demeure fort éloigné de l'usage optimal » du français dans la fonction publique.

Le plein exercice du libre choix de la langue de travail par le fonctionnaire « devient impraticable, même dans les régions bilingues lorsque le groupe linguistique minoritaire représente moins de 20 à 30 p. cent de l'effectif ».

De plus, le rapport souligne que même quand la présence minoritaire et les modes structurels généraux sont satisfaisants, « l'usage du français par les francophones est entravé par diverses inhibitions personnelles et professionnelles ».

De plus, bien que les fonctionnaires oeuvrant hors du Québec travaillent presque autant en français qu'en anglais, « une forte majorité de ces francophones ne manifestent aucune insatisfaction face à cette situation ».

Le rapport indique cependant que le principal sujet d'insatisfaction semble être que la langue de la supervision est souvent imposée par le superviseur et non choisie par l'employé.

On remarque également que les fonctionnaires ont l'impression que les anglophones ne connaissent pas assez le français pour travailler efficacement dans cette langue, même après les cours de formation linguistique.

Les anglophones croient également que le « besoin réel » d'utiliser le français est insuffisant pour justifier leurs efforts en vue de conserver les aptitudes acquises.

Pour qu'ça pousse en beauté

Perron déborde de plantes d'intérieur

JUSQU'AU 5 MARS

et vous les offre toutes à

30% de rabais

- Plantes tropicales
- Cactus et succulents

- Pottés fleuris
- Plantes à suspendre
- Arbres de maison et autres

Terreau pour plantes d'intérieur

sac de 4,5 litres ord. 1,29 \$

SPÉCIAL

99¢ ch.

jusqu'à épuisement des stocks

Livraison 3,00 \$ Montréal métropolitain

515, boul. Labelle Chomedey, Laval

332-3610

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 9h à 17h

VISA MASTERCHARGE

LA COMPAGNIE FINANCIAL TRUST

Ouverture de succursale

Gérald N. Pencer, président du Conseil d'administration de la Compagnie Financial Trust, est heureux d'annoncer l'ouverture d'une succursale de la compagnie à Montréal. Incorporée en vertu du « Loan and Trust Corporation Act of Ontario », en 1977, la compagnie possède le permis visant les services de fiducie au Québec, en Ontario en Alberta et en Colombie-Britannique.

En plus des opérations de prêts hypothécaires ordinaires, la compagnie offre une vaste gamme de services d'administration des hypothèques, de dépôts à terme, de certificats d'investissements garantis et de R.E.E.R.

Au cours des neuf mois se terminant le 30 septembre 1982, la Compagnie Financial Trust a enregistré un profit net de 4 004 054,74 \$ (non vérifié) sur un revenu total de 16 929 692 \$. L'actif pour cette période s'est élevé à 163 567 097 \$.

La Compagnie Financial Trust fait partie de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

288-4866

902 - 1140, boulevard de Maisonneuve ouest

w.h.perron



A peine les passagers en provenance de New York ont-ils débarqué de l'appareil que d'autres embarquent sans autre formalité, à destination de la même ville. Un service économique et rapide. photo Pierre McCann, LA PRESSE

PEOPLEXPRESS MÈNE LA GUERRE DES TARIFS AÉRIENS

Voyage à New York en avion pour \$46, à partir du Vermont

■ la décision américaine de 1978 d'éliminer la réglementation des tarifs des sociétés aériennes, la guerre des prix est devenue féroce dans le transport des passagers, particulièrement chez nos voisins du Sud. Elle a d'ailleurs permis à une nouvelle société aérienne américaine, Peoplexpress, de s'attaquer à un marché déjà envahi en offrant certains tarifs alléchants, voire incroyables. Des aubaines qui, en cette période de crise économique, font bien sûr courir de nombreux Québécois jusqu'à Burlington, au Vermont, à environ 150 km au sud de Montréal.

GEORGES LAMON

Ainsi, Peoplexpress offre un voyage aller-retour, Burlington (Vermont)-New York, pour \$38 américains (\$16 canadiens) en dehors des heures d'affluence, et \$58 américains aux heures d'affluence. Le trajet (Montréal-New York) par Air Canada revient à \$250 canadiens et à \$97,15 par autobus. Évidemment, par Peoplexpress il faut tenir compte du coût du trajet par autobus Greyhound Montréal-Burlington qui s'élève à environ \$40.

De Burlington — depuis novembre 1982 —, Peoplexpress offre quatre vols par jour, dont trois vers la Floride (deux le matin, un l'après-midi et un le soir) avec transfert, dans cer-

tains cas, vers Boston, Buffalo, Pittsburg, Columbus, Baltimore, Norfolk, Jacksonville, Melbourne, West Palm Beach et Sarasota (Floride). Par exemple, du 11 février au 30 avril, un voyage vers West Palm Beach, en Floride, la fin de semaine et de jour avec transfert à New York-Newark, coûte de \$138 à \$198 américains, si l'on voyage la semaine ou la nuit. Par Delta, un voyage Montréal-Fort-Lauderdale, avec une réservation 14 jours à l'avance, revient à \$275 la semaine et \$305 la fin de semaine. Par Air Canada, le tarif normal avec les mêmes réservations, se situe entre \$244 et \$305. Il peut aller jusqu'à \$470.

20% de clients québécois

« Environ 20 p. cent de notre clientèle provient du Québec — les Québécois se dirigent surtout vers New York et West Palm Beach —, confiait la semaine dernière un employé de Peoplexpress à La Presse. Mais aujourd'hui (un jour de semaine), c'est drôlement tranquille, à tel point que nous en sommes extrêmement surpris. »

En effet, lors de la visite de La Presse, ce jour-là, il n'y avait pas ces longues files d'attente de Québécois en quête d'aubaines. Et pas davantage d'Américains!

M. Frank P. Chicarelli, gérant régional de Peoplexpress Air-

lines, à Burlington, précisait d'ailleurs que la compagnie recevait quelque 1 000 appels téléphoniques par semaine en provenance du Québec, soit pour des renseignements sur les tarifs ou les destinations, soit pour des réservations de siège.

Réserver quand même

Si M. Chicarelli encourage plutôt les voyageurs à réserver une place à bord d'un vol, cela ne signifie pas pour autant que ce soit indispensable. Un voyageur qui s'y prend assez tôt peut facilement obtenir une place dont le prix est acquitté à bord de l'avion, muni d'un billet reçu au guichet de Burlington. Mais ne vous attendez pas à du champagne avec repas à bord, ni à un service de transport de vos bagages. (Vous avez droit à deux valises par personne, tout surplus vous coûtera \$3 américains par article). C'est un service de transport à la bonne franquette, quoi! Ceux qui manquent de patience — car la ligne téléphonique de Montréal-Burlington est toujours engagée — feraient mieux d'aller faire un petit tour à l'aéroport de Burlington, ce serait plus prudent!

Des coûts minimes

Comment peut-on arriver à afficher des tarifs aussi bas pour un trajet à destination de New York, par exemple?

• Par une utilisation maximum

de l'équipement et du personnel, explique M. Chicarelli. Nos frais d'administration sont minimes. Ainsi le personnel de la société à Burlington est réduit à neuf personnes, moi inclus. »

M. Chicarelli insiste également sur le fait que tout le personnel est formé pour être utilisé dans toutes les opérations de la société. Il n'y a pas de spécialistes, de sorte qu'un préposé aux billets peut également s'occuper des bagages, de l'arrivée et du départ des passagers dans l'avion, etc.

« Un fait important, précise encore M. Chicarelli, tout le personnel est actionnaire de la compagnie: les gens sont donc motivés, et cela permet de maintenir une certaine qualité de service. »

Depuis 1981

La compagnie Peoplexpress, qui dessert l'Est des États-Unis, a été créée en avril 1981 à la suite de la loi de 78 sur la déréglementation des tarifs aériens aux États-Unis. Elle a débuté avec trois Boeing 737 assurant des vols de Newark (New York) à Buffalo, Columbus et Norfolk. À la fin de l'année, elle en comptait 13 pour en dénombrer aujourd'hui 20. On a passé une commande pour deux 727 neufs.

On estime que cette petite société aérienne est parmi les plus occupées à l'aéroport de Newark, où elle a son siège social, avec ses 1 200 employés et ses 72 départs et arrivées par jour.

HÔPITAL POUR ENFANTS DE TORONTO

Au moins 7 des 36 décès mystérieux imputables à une surdose de digoxine

■ TORONTO (d'après PC et CP) — La preuve médicale laisse croire fortement que sept bébés à l'Hôpital pour enfants de Toronto ont été tués par une surdose de digoxine délibérément administrée, et que 21 autres pourraient avoir été victimes du même médicament, a déclaré le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry.

Le ministre a fait sa déclaration à l'Assemblée législative de l'Ontario en faisant rapport d'une enquête menée par le Centre for Disease Control, d'Atlanta.

Cette enquête avait été entreprise en septembre dernier pour déterminer les raisons pour lesquelles 36 bébés de l'aile des cardiopathes de l'hôpital étaient morts en l'espace de six mois. Habituellement, le nombre de décès dans cette section est de six à sept par année.

M. McMurtry a dit que si l'on ne portait pas d'accusations criminelles, il recommanderait au cabinet une enquête royale sur les décès.

En huit mois

On attend au début du mois prochain le rapport d'une enquête policière sur les morts survenues entre juillet 1980 et mars 1981.

M. McMurtry n'a pas voulu faire de conjectures sur des accusations possibles, ni sur la date de la formation d'une commission d'enquête.

Le rapport du centre d'Atlanta, de nature scientifique, pose des problèmes à la police parce qu'« il ne parle pas de meurtres », mais transmet l'opinion de spécialistes que les morts sont « de nature suspecte », a dit plus tard M. McMurtry à la presse.

Il a refusé de déposer ce rapport, disant que la publication de ses conclusions pourrait compromettre l'enquête policière ou nuire aux personnes dont il parle directement ou indirectement.

Il contient « des analyses, commentaires et observations sur la conduite de certains membres du personnel de l'hôpital qui pourraient être ou ne pas être visés par d'éventuelles procédures civiles, criminelles ou autres », a dit M. McMurtry.

« Quelques conclusions exprimées pourraient conduire à des déductions défavorables à certains particuliers. »

Par ailleurs, le président du conseil d'administration de l'hôpital, Duncan Gordon, a déclaré dans un communiqué que les autorités de l'établissement craignaient que des extraits du rapport publiés isolément ne soient mal interprétés.

L'hôpital n'a pas encore obtenu un exemplaire complet du rapport, même s'il en a fait la demande, a ajouté M. Gordon. Il n'a en main que les conclusions et les recommandations, et ne veut donc pas faire de commentaires sur les résultats de l'enquête.

Toutefois, l'hôpital est disposé à prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer ses services de soins aux malades et appliquera les recommandations du rapport qui vont en ce sens.

On se souviendra qu'en mai dernier, après une longue enquête préliminaire, l'infirmière Susan Nelles était acquittée de quatre accusations de meurtre. Depuis, elle a intenté une poursuite contre M. McMurtry, plusieurs agents de la police de Toronto et deux procureurs de la Couronne.

UNE INTERVENTION JUGÉE ABUSIVE DE LA PART DES POLICIERS

Un jeune « habitué » de la rue St-Denis acquitté en vertu de la Charte des droits

■ « Lorsqu'un tribunal en vient à la conclusion que des éléments de preuve, contre un prévenu, ont été obtenus en violation ou en négation des droits ou des libertés qui lui sont garantis par la Charte de droits, cette preuve peut être tout simplement écartée, s'il est établi, eu égard aux circonstances, que son utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice. »

LÉOPOLD LIZOTTE

Invoquée à quelques reprises à travers le pays, au cours des derniers mois, et sans succès ici même dans une récente cause de meurtre, l'article 24 de la nouvelle charte a valu hier à un jeune habitué de la rue Saint-Denis d'être acquitté d'une accusation de possession de haschisch. Le juge Albert Ouellette a en effet décidé qu'il avait été victime d'une fouille illégale lorsque deux policiers lui avaient demandé de

retirer de sa bouche le petit sachet de papier métallique qu'il y avait enfoui lorsqu'interpellé dans l'escalier extérieur où il était assis.

C'est en juillet dernier que l'incident s'était produit. Les deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal, qui l'avaient déjà appréhendé dans des circonstances semblables, remarquant qu'il portait un objet brillant dans ses mains et soupçonant qu'il s'agissait de drogue, lui avaient demandé de le leur remettre.

Il avait aussitôt porté l'objet à sa bouche quand on lui avait demandé de s'en départir, et il avait accepté de le faire. Un autre sachet du même genre était ensuite trouvé à ses pieds.

Le tribunal rappelle immédiatement que la charte, parmi les droits qu'elle garantit, inclut celui d'être protégé contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives. Et que si la

GRC, par exemple, avait un pouvoir (aujourd'hui fort contesté) de perquisition et d'arrestation sans mandat, celui-ci ne pouvait s'exercer en pleine rue sur le plus bénin des soupçons. Il faut par ailleurs, dans les cas généraux, pour justifier une telle intervention policière, que les agents appréhendent une menace présente, actuelle et réelle, qu'il y ait véritable danger contre lequel le public doit être protégé.

Intervention abusive

Dans le cas de Christian Gaudreault, le prévenu, le juge Ouellette se dit d'avis que son comportement, dans un escalier de la rue Saint-Denis, avec un objet brillant dans la main, représente une situation commune et d'une crevante banalité. Ce papier métallique aurait pu tout aussi bien renfermer un morceau de chocolat ou une autre friandise, et l'homme ordinaire aurait raison de s'insurger qu'on l'appréhende

à vue parce qu'on s'imaginait qu'il a plutôt sur lui une substance dangereuse pour le public.

Le magistrat ajoute que la fort petite quantité de haschisch saisie a également son importance, et qu'on n'a même pas songé à inculper l'accusé de trafic. S'il avait été trouvé en possession d'un kilo de ce stupéfiant, c'eût été une autre histoire.

Et il conclut que, par-delà l'accusé, et tout en gardant à l'esprit les faits qui le concernent, ce qu'il faut éviter aux citoyens, usagers de nos rues et endroits publics, c'est d'être sous la constante appréhension de se faire arrêter et fouiller par des agents de la paix, agissant en vertu de soupçons que ne justifient pas les gestes et les comportements normaux qu'on peut avoir. Leur intérêt particulier exige qu'on les laisse jouir de la vie en paix tant qu'ils ne menacent pas réellement ou d'une façon immédiate la sécurité du public.

PIZZELLI Restaurant
(Pizza dans un four authentique à bois)
Spécial:
Frutti Di Mare
(sauce tomate, crevettes, palourdes, saumon, oignons, tomates, fromage)
368, rue Mont-Royal est
849-4646

LA MAISON DU BIFTECK
Joe's STEAK HOUSE
SPECIAL
HOMMES D'AFFAIRES
à compter de
Happy hours avec pianiste 16h30 à 21h30
\$3.95
1459 Metcalfe 42 est, Notre-Dame
842-4638 866-7796
Où la qualité et la saveur demeurent toujours inégalées.

Le Pavillon de l'Atlantique
Fiétan frais de l'Atlantique \$7.75
grillé maître d'hôtel ou poché sauce hollandaise
Dîner table d'hôte au complet
comprenant soupe du jour, salade Pavillon, dessert et café.
Cette semaine seulement lundi à vendredi de 12h à 14h30.
Les meilleurs fruits de mer tous les jours
1454 A, rue Peel 285-1636

CHEZ Caplan-Duval
des cadeaux du monde entier
CE QUI COMPTE C'EST CE QUE VOUS OBTENEZ POUR VOTRE ARGENT

- PLUS QUE DE SIMPLES ÉCONOMIES...
- DU SERVICE ET DU CHOIX
- DE BELLES VALEURS... LA SATISFACTION TOTALE
- L'ASSURANCE QUE PERSONNE DANS L'EST DU CANADA NE VEND PLUS D'ARTICLES-CADEAUX QUE CAPLAN-DUVAL, PARCE QUE PERSONNE NE VEND MOINS CHER.

CHRISTOFLE
ÉCONOMIES SPÉCIALES

VILLEROY et BOCH
ÉCONOMISEZ 40%
AUTRES MODÈLES À PRIX RÉDUITS

CERALINE LIMOGES
ÉCONOMISEZ 50%
AUTRES MODÈLES À PRIX RÉDUITS

PORCELAINE D'AUTEUIL
ÉCONOMIES SPÉCIALES

Caplan-Duval
6700, ch. de la Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges) 735-3633
5800, boul. Cavendish (Mail Cavendish) 489-5761
Sans frais 1-800-361-6482

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

De la trêve à la paix scolaire

En deux jours et demi, le climat a complètement changé au Québec.

Du vendredi soir au lundi matin, il s'est passé plein de choses. Visibles et cachées, spectaculaires et secrètes. Dans les salles de réunions, dans les couloirs, au téléphone. Dans les esprits et les cœurs aussi.

Si bien qu'on ne reconnaissait plus hier le paysage de nos tensions et de nos affrontements: la grève suspendue et le ministre de l'Éducation s'offrant à négocier. Les enseignants échappent aux sanctions démesurées d'une loi implacable. Ils ont tenu deux jours, mais il est évident qu'ils avaient peur de la suite. Une peur parfaitement naturelle. Le gouvernement respire aussi: il est libéré de la pénible obligation d'asséner les sanctions prévues.

À qui et à quoi doit-on attribuer cette heureuse évolution? En partie à la peur des deux protagonistes devant cet absurde combat. En partie au fait que la CEQ, ses cadres, ses dirigeants, ses négociateurs ne pouvaient braquer le gouvernement beaucoup plus longtemps sans faire courir des risques à l'État lui-même.

Mais l'un des facteurs déterminants de l'heureuse tournure des événements, il faut le voir dans le rôle, discret mais efficace, que la Fédération des commissions scolaires catholiques a su jouer auprès des deux parties. Cet organisme, par ses interventions auprès de la CEQ et du gouvernement, a accéléré le processus de rapprochement. Au point que sa proposition de compromis, disait-on hier soir, servirait de base à une véritable relance des négociations dès demain. Le gouvernement refusait la médiation mais il a su profiter avec la CEQ de cette entreprise de conciliation à laquelle devait aussi prendre une part notable le président du Conseil supérieur de l'éducation.

La négociation, puisqu'elle reprend maintenant, devra porter sur les questions essentielles que sont la tâche et la sécurité d'emploi, de même que sur les autres points que la Fédération des commissions scolaires juge essentiel d'inscrire à l'ordre du jour: les mesures envisagées afin de limiter au minimum le nombre des enseignants mis en disponibilité, les affectations et les permutations des professeurs, la répartition des tâches et les critères de capacité d'enseigner.

C'est dire que le débat des négociateurs débordera les paramètres auxquels songeait le ministre de l'Éducation. En trois semaines, les deux parties devraient trouver le temps et l'esprit de progresser sur la voie de solutions réelles.

Il est normal que la Fédération des commissions scolaires ait ainsi prêté ses bons offices à une reprise des négociations et à la recherche de compromis au chapitre de la tâche et de la sécurité d'emploi. Il faut en effet rappeler que les décrets promulgués en décembre sont faits à 80% des demandes formulées par les commissions scolaires elles-mêmes auprès du gouvernement à la fin de 1981.

Ce sont les gestionnaires scolaires qui avaient recommandé au MEQ d'augmenter la tâche des enseignants afin d'améliorer et d'accroître les services dispensés aux élèves. Mais les commissions scolaires n'avaient ni demandé ni prévu la réduction de personnel que le ministère a décidé de réaliser sans l'accord des gestionnaires, par souci de compresser les dépenses. C'est en raison de cette double opération — augmentation de la tâche et réduction du personnel — que les décrets peuvent avoir une incidence négative sur la qualité de l'enseignement.

Dès lors que le gouvernement semble disposé à engager des discussions sur le fond, et les déclarations de M. Laurin autorisaient hier à le croire, la trêve de l'épuisement annonce peut-être les négociations de la paix scolaire.

Michel ROY

Un congrès hâtif des conservateurs

La décision de l'exécutif des conservateurs fédéraux de tenir le congrès au leadership de leur parti à Ottawa dans la semaine du 11 juin paraît fort raisonnable.

Tout d'abord, dans la mesure du possible, un parti qui se veut national se doit d'avoir ses assises importantes dans la capitale du pays. Il ne doit pas donner l'impression d'être attaché à une région plutôt qu'à une autre. Et, dans le cas d'Ottawa, il arrive au surplus que la ville est géographiquement bien située, soit tout près des délégués du Québec et de l'Ontario qui seront nécessairement les plus nombreux.

La date retenue se justifie aussi très bien. Un parti ne peut être sans chef officiel et permanent pendant de longs mois. Il en va de l'efficacité de son travail et de sa crédibilité comme alternative au pouvoir. Il ne faut pas oublier que les conservateurs sont présentement l'opposition officielle, donc le parti vers lequel on se tournerait normalement si on voulait changer de gouvernement.

Il ne faut pas non plus donner aux libéraux la tentation de profiter d'un vacuum à la direction des conservateurs pour déclencher des élections précipitées.

On a dit que la tenue hâtive du congrès au leadership allait favoriser le chef démissionnaire, soit M. Joe Clark. Cela est très vraisemblable. La campagne sera très courte et rendra ainsi plus difficile pour ses adversaires de se faire connaître et de faire connaître leurs idées.

Mais, toute autre date aurait probablement comporté des inconvénients encore plus grands. De toute façon, l'intérêt du parti doit passer avant celui de tel ou tel candidat. Il ne faut pas oublier, au surplus, que le même exécutif du parti a accepté la démission de M. Clark et que ce dernier ne garde plus aucune autorité sur l'appareil du parti, sauf en rapport avec la loi électorale et, alors, seulement si des élections fédérales, générales ou partielles, devaient avoir lieu avant le congrès conservateur.

C'est donc dire que M. Clark ne jouira pas d'avantages démesurés sur ses adversaires. Ceux dont il disposera s'expliqueront normalement par les sympathies qu'il a pu s'assurer chez les militants et, surtout, chez les serviteurs de la permanence du parti pendant la durée de son règne, mais ce sont des choses qu'on ne peut tout de même pas changer.

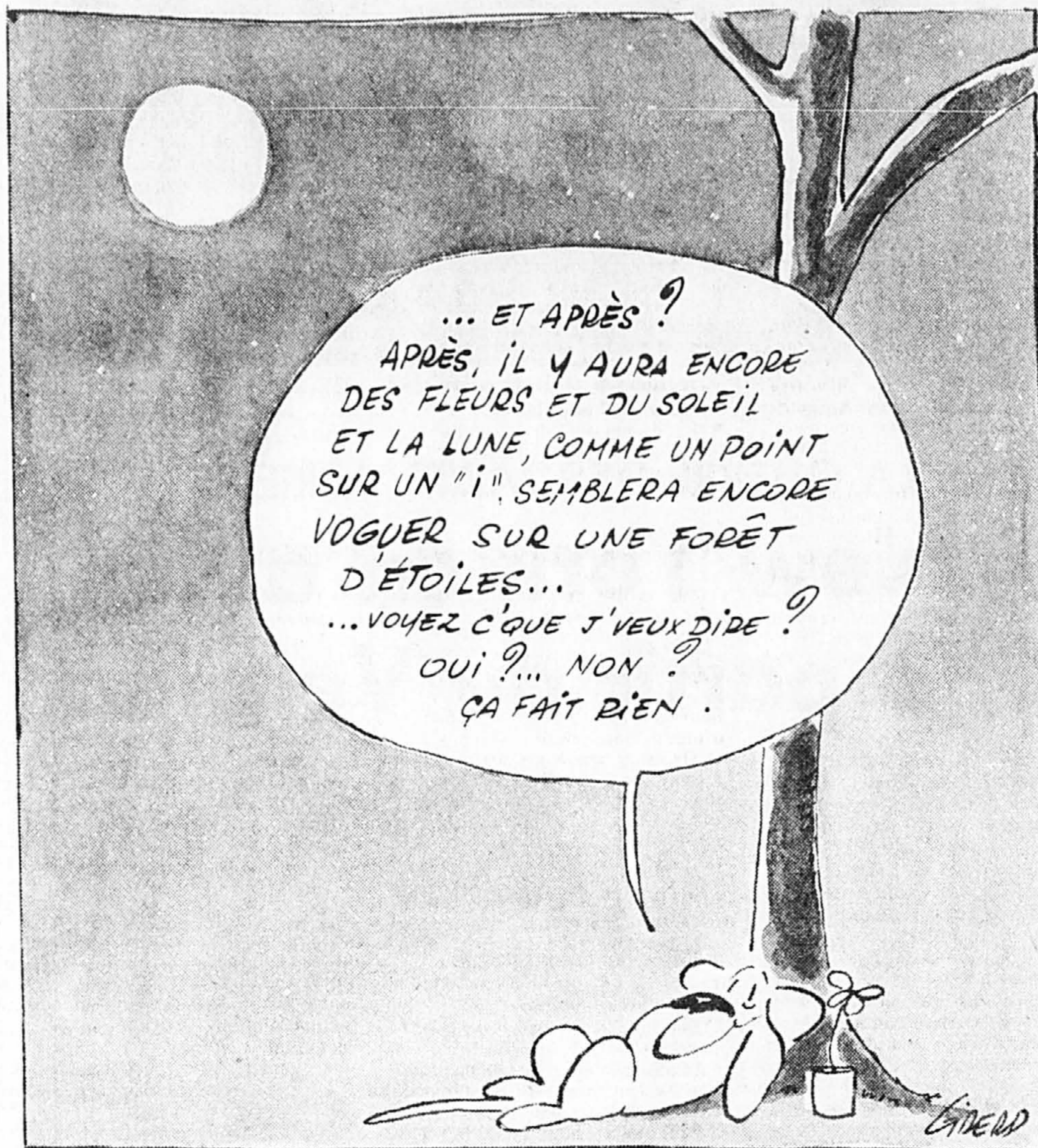
D'ailleurs, on ne soulèverait aucune objection à ce chapitre si M. Clark ne s'était pas entêté à se succéder à lui-même. La situation serait bien plus simple, en effet, s'il avait accepté de rentrer sous sa tente.

Au cours de la réunion de l'exécutif où l'on s'est entendu, en fin de semaine sur la date et l'endroit du congrès, on a également mis sur pied un certain nombre de comités, dont un qui aura pour fonction d'édicter les règles relatives au financement des dépenses des candidats à la direction du parti.

Il est à souhaiter que ce comité se mette à l'oeuvre sans tarder et fasse connaître ses directives dans les meilleurs délais. On veut croire que celles-ci viseront à limiter considérablement les montants que chaque candidat pourra consacrer à sa campagne de façon que tous soient à peu près sur le même pied. Mais il faut que cela soit connu rapidement pour que les candidats soient en mesure d'arrêter rapidement leur plan de campagne.

De toute façon, le Parti conservateur comme tel n'a pas d'argent à gaspiller et la population verrait d'un mauvais oeil qu'il se lance dans une orgie de dépenses en cette période d'austérité.

Vincent PRINCE



REPRISE

Droits réservés

LE MONDE...

L'OLP à Alger

Le Conseil national palestinien, réuni cette année à Alger, a pu favoriser le choc des idées et provoquer quelques affrontements et polémiques entre participants. Il n'a pas retiré son pouvoir au chef de l'OLP, Yasser Arafat. Ne serait-ce qu'en raison de sa puissante personnalité, M. Arafat commande la majorité.

Il y a bien des écoles au sein de cette famille. L'aile la plus radicale, la plus fermement opposée à toute forme de compromis avec Israël, reçoit des encouragements, notamment de la part du colonel Kadhafi.

Quoi qu'il en soit des tendances personnelles des participants, le Conseil ne peut se dispenser de mesurer les conséquences de l'évacuation de l'OLP de Beyrouth. L'OLP est en quelque sorte sans lieu depuis, même si la démesure d'Israël, au cours de l'opération dérisoirement appelée «Paix en Galilée», a valu au peuple palestinien un apport sans précédent de sympathie et d'attention. Les combattants sont dispersés, si bien qu'excédé par les bilans de victoire, l'un des membres du Conseil a démissionné, en s'écriant: «Si c'est ça, la victoire, nous tiendrons notre prochaine session aux îles Fidji...»

Qui voudra dire néanmoins que la guerre du Liban a tout réglé et que le problème ne reste pas entier? C'est à qui ne reconnaît pas l'interlocuteur d'en face. M. Begin, pour sa part, a déjà déclaré que même si l'OLP reconnaît Israël, Israël, quant à lui, ne reconnaîtrait pas l'OLP. Ce qui est déjà une bien singulière façon de faire avancer la solution.

Le Conseil ne se montrera pas disposé à aller au-delà d'une forme très indirecte de reconnaissance d'Israël. Officiellement, en paroles à tout le moins, le plan Reagan pour le Moyen-Orient ne recevra pas l'aval du Conseil. En partie pour les mêmes raisons qui inspirent les réserves du roi Hussein, pourtant instamment invité par Washington à prendre une part active dans l'élaboration de plans susceptibles de conduire à une association entre la Jordanie et la Cisjordanie.

L'incapacité patente du président Reagan à empêcher Jérusalem de multiplier les établissements de colons israéliens à Gaza et en Cisjordanie, ajoutée à ce qui apparaît comme une volonté chez les dirigeants israéliens de s'incruster au Liban, freine tout élan vers un règlement global.

M. George Shultz, secrétaire d'État, reconnaît ouvertement que l'administration devra s'armer d'une longue patience. Le retour en force du général Sharon, d'ailleurs prévu pour les observateurs malgré la sévérité du rapport Kahané sur les massacres de Sabra et Chatila, fournit encore des arguments supplémentaires aux sceptiques.

Sainte-Lucie

Le premier ministre du Canada a quitté sa capitale pour les Antilles britanniques. Il est dans l'île de Sainte-Lucie. Sauf erreur, c'est la première fois depuis 1966 que le Canada participe à une réunion des États de l'archipel qui sont membres du Commonwealth britannique ou associés à celui-ci.

Aucun résultat spectaculaire n'est attendu de ce déplacement. Toutefois, le Canada promet d'accroître son aide, voire de la porter du simple au double d'ici cinq ans. La région souffre gravement de la dépression économique, en raison de la chute des prix et de l'affaissement des marchés traditionnels (notamment la bauxite et le sucre).

En principe, ce programme ressortit à un cadre plus large, auquel ont été associés à la fois les États-Unis, le Canada, le Venezuela et le Mexique. C'est le président Reagan qui avait eu cette idée d'un fonds de développement pour les Caraïbes. Dans sa pensée, il s'agissait d'élever des barrières contre le communisme. Cuba n'est pas si loin.

Ce sont là des vues qui ne correspondent pas à celles qu'entretient M. Trudeau. L'opposition aux vues américaines est en réalité double. M. Reagan veut faire échec au communisme, dans une région qui peut se laisser entraîner dans le conflit général opposant l'Est et l'Ouest. Mais son intention proclamée est aussi de favoriser l'implantation de l'entreprise privée, tenue par lui comme la formule du salut. Les régimes teintés de marxisme ne favorisent pas l'entreprise privée. Contrairement au président Reagan, M. Trudeau n'en a cure, «parce que nous préférons laisser les pays choisir leur propre chemin».

Guy CORMIER



Louis Falardeau

(de notre bureau de Québec)

La grève est finie mais le mal est fait

La grève est terminée mais le mal est fait. Un mal si grand qu'on peut se demander si la société québécoise arrivera à se remettre des blessures subies — ou révélées — sans avoir à payer le prix très lourd d'une réaction conservatrice comme il arrive toujours dans les sociétés libérales après qu'elles ont eu peur.

Seul un miracle pourrait éviter que nous ayons à passer par là. Il faudrait non seulement que les acteurs du drame que nous venons de vivre en arrivent à une entente qui les satisfasse, mais aussi qu'ils corrigent les effets de leurs pires excès et, surtout, qu'ils acceptent de chercher une solution aux causes profondes de cette tragédie.

Ce ne sera pas facile, car les principaux acteurs — le gouvernement, le Parti québécois, la CEQ, les syndicats — sont aussi ceux qui ont le plus souffert de ce qui vient de se passer. De sorte qu'ils sont bien mal en point au moment où ils devraient réaliser des prodiges pour relancer le Québec sur la voie du progrès.

Peut-on espérer, par exemple, que les syndicats et le Parti québécois, chacun de leur côté, renvoient un peu leurs rêves et leurs dogmes élaborés à une autre époque et qui ne collent plus à la situation actuelle? On pourrait souhaiter que les premiers réalisent que réalisme et rigueur ne sont pas synonymes de démission et de faiblesse, et que les seconds fassent l'effort de remise en question qui s'impose pour que leur programme et l'action de leur gouvernement s'accordent mieux.

Le mal, c'est d'abord ces trois

semaines de «désobéissance civile» qui ont vu plus de cent mille personnes faire à un moment ou l'autre la grève sans y avoir droit. C'est encore plus ces deux journées de défi ouvert au Parlement par la grande majorité des enseignants.

Le mal, c'est que la grève illégale soit devenue presque une banalité de la vie quotidienne ici et qu'il faille inventer des grèves «super-illégales» par le biais de «super-lois spéciales» pour y mettre fin. Et encore, on ne retourne pas au travail parce qu'on voit dans les décisions du Parlement la manifestation de la volonté de la majorité mais uniquement à cause de la peur que le raffinement des mesures de répression réussisse à produire.

Le mal est très grave si cela signifie que de très nombreux Québécois ne croient plus à l'efficacité des mécanismes mis en place pour permettre que la volonté commune puisse se manifester, parce qu'ils jugent qu'ils ne sont pas vraiment démocratiques et que c'est toujours la voix des mieux nantis qui réussit seule à se faire entendre.

Le mal c'est aussi les mesures répressives qui ont répondu à ce défi. Même si la loi 111, heureusement, ne sera probablement jamais appliquée dans toute sa rigueur, son adoption n'aura pas moins démontré le peu de cas que peut faire une société paniquée de certains droits fondamentaux. Et il reste les amendes, judiciaires ou administratives, qui pourraient coûter des dizaines de millions de dollars aux syndicats et les paralyser au moment même où, malgré leurs excès, leur présence

active est essentielle à la défense des travailleurs les plus démunis, bien sûr, mais plus encore peut-être à la recherche de solutions aux problèmes de notre société.

Or le gouvernement semble croire que la seule cause des grèves illégales est qu'elles ont été payantes plutôt que d'avoir été punies. Cette analyse simpliste l'amène à annoncer qu'il ne fera pas de quartier, comme s'il suffisait de frapper fort pour éviter la récurrence. Une analyse un peu plus poussée du phénomène l'amènerait certes à lui trouver d'autres causes et donc à chercher d'autres solutions. Et peut-être comprendrait-il que s'il convient de punir, il importe aussi de le faire avec discernement et modération, de façon à ne pas gâcher toutes les chances de reprises d'un dialogue en éliminant tout simplement l'interlocuteur.

Le mal c'est également les torts causés à notre système d'enseignement public, à la fonction publique en général, qui sera démotivée et moins productive. C'est enfin cet épouvantable abus de langage de la part des syndicats qui fait qu'on ne reconnaît plus la bête si jamais elle fait surface. Employer les termes de fascisme et de nazisme pour décrire ce qu'a fait le gouvernement, comparer ses lois aux diktats de Pinochet ou de Jaruzelski, et René Lévesque à Klaus Barbie, c'est faire preuve d'un immense mépris pour la vérité et pour ceux à qui l'on s'adresse. C'est crier au loup quand il n'est pas là au risque de ne plus être cru si jamais il se présente.

Le monopole de la violence

Ancien professeur et administrateur de cégep, l'auteur prépare un ouvrage collectif et un colloque sur le leadership en association avec l'École nationale d'administration publique.

Il n'est jamais si important de garder raison que lorsque des déclarations passionnées semblent venues. Etant dans cette humeur, je suis, dans les circonstances actuelles, plus porté vers les définitions que vers les exhortations et les remontrances.

JACQUES DUFRESNE

L'État: Il est l'institution qui dispose du monopole de la violence dans une société. Cela veut dire qu'il commence à exister lorsqu'un groupe décide de mettre un terme à la vendetta, aux règlements de comptes individuels ou collectifs; cela veut dire aussi qu'il cesse d'exister dès que ces pratiques refont surface et se généralisent. Vu sous cet angle, ce qui s'est passé au Québec depuis vingt ans est simple: en accordant le droit de grève dans le secteur public et

en fournissant ensuite aux syndicats une multitude de leviers sous l'illusoire prétexte de la participation, l'État a aliéné le monopole qui le définit. Il s'est nié en tant qu'État. Moyennant quoi, les piqueurs peuvent jouer le rôle de la police et mille autres violences subtiles être faites aux citoyens. Il faut que cela soit exclu de nos mœurs. La logique l'exige encore plus que la morale. C'est le principe fondamental de la loi civilisée qui est en cause. Faut-il citer Jean-Paul Desbiens? La sauvegarde de ce principe est la condition du respect de tous les droits, à commencer par ceux de la personne, qui font couler beaucoup d'encre irréfutable ces jours-ci.

La loi: Elle est ce par quoi l'universel s'impose au particulier. Tu ne tueras pas, même si tu as d'excellentes raisons personnelles, particulières de le faire! En conséquence, on peut dire qu'une loi spéciale est une contradiction dans les termes, un cercle carré. On pourrait dire aussi que la force d'un État est inversement proportionnelle au nombre de lois spéciales auxquelles il a eu recours dans le passé récent. Les lois spéciales sont le cri de ralliement qu'on

lance quand on n'a pas d'armée, qu'on n'ose pas se fier à son personnel administratif et qu'on n'est pas absolument sûr de sa police.

Il faut néanmoins obéir à ces lois maladroites, parce que c'est le principe du monopole de l'État sur la violence qui doit primer. Les sanctions graves étant ainsi évitées, l'appareil syndical étant ramené à la mesure, il est possible de corriger ensuite ce qui doit et peut être corrigé. Le pire qui puisse arriver à l'État dans ce cas, c'est qu'une désobéissance civile fructueuse pour ses auteurs le couvre d'un ridicule qui favorisera de plus grandes audaces à la prochaine occasion. Par sa clémence en 1976, le gouvernement actuel a été complice d'une telle attaque contre l'État. Il ne ferait que dégrader davantage la situation s'il répétait la même erreur à propos de sa propre loi.

La désobéissance civile: À l'origine, aux USA, elle était une protestation contre l'État consistant, par exemple, à refuser de payer ses impôts pour s'opposer à la politique esclavagiste. Elle s'inscrivait dans une pensée fondamentaliste et individualiste. Elle a pris

suite à la page A 7

EN VRAC

Enrôler les chômeurs? Niet!

Des députés libéraux signaient récemment une pétition demandant au gouvernement fédéral de débloquer des fonds pour permettre l'enrôlement de jeunes sans emploi. Cette pétition fut appuyée par des députés de l'opposition. Finissant en éducation physique, je serai dans quelques mois de ceux qui n'ont que peu d'espoir de décrocher un emploi même partiel dans mon domaine de spécialisation. Cette offre «généreuse» me concerne donc directement. Malheureusement, je ne peux que constater jusqu'à quel point ces bienveillants députés n'ont rien compris à la situation des jeunes diplômés sans emploi. A vingt-deux ans, je ressens le besoin de mettre mes compétences au service de la société, de m'impliquer activement, de prendre mes responsabilités plutôt que de me laisser vivre. On me propose après onze ans d'études primaire et secondaire, après deux ans de CEGEP, après trois ans d'université, de retarder encore de deux

ans mon entrée dans le monde du travail. On m'offre encore une chance de parfaire mes connaissances. Pour moi, en fait, on me lance à la face que la société n'a pas besoin de moi, qu'elle peut très bien rouler sans moi. On m'ouvre la porte d'une autre garderie, d'un autre «stock room» où je ne dérangerai personne: j'ai trop de respect pour la carrière militaire pour que quelques députés d'une autre génération la métamorphose en un grand «frigidarium des indésirés». Qu'on cesse une fois pour toutes de voir le jeune comme une personne manquant de formation, manquant d'expérience, manquant de maturité pour enfin voir ce que nous avons à offrir. Peut-être qu'alors nous serons acceptés et que nous pourrions prendre la place qui nous revient dans la société.

Richard ALLARD, étudiant
Montréal

Et vive la loi 101!

Mme Joan Dougherty, Députée de Jacques-Cartier. La ville de Dorval et Mme Jeanette Mailly ont du culot de demander de rendre bilingue le slogan «Bien se conduire pour mieux vivre». Et vous, madame, vous les approuvez (...). En Ontario, dans les provinces de l'Ouest, trouvez-moi des affiches en français. Ça, vous vous en foutez. Je ne vous ai jamais vu traitées pour la manière dont sont réalisées les francophones hors Québec...

êtes bien chanceuse, vous et vos compatriotes, de vivre au Québec, d'avoir vos écoles, vos commissions scolaires... Malgré tout ça, les anglophones sont encore à 65% unilingues. L'anglophone né ici, qui ne sait pas encore le français, est un mauvais Québécois qui sera toujours contre nous, comme Tim Burke, de la Gazette, qui ne cesse de cracher sur le fait français. Cela ne vous offusque pas? Vive la loi 101! Je souhaite qu'on n'en retranche rien!

Gilles MARINEAU
Laval

Pornographie et impuissance

A l'émission «Droit de parole» du 9 février dont le sujet du débat était la pornographie, il est apparu clairement qu'il s'agit d'une bataille entre hommes et femmes. Une bataille où les femmes préconisent le respect humain et le droit de la personne, et où les hommes cherchent à ne pas perdre leur pouvoir, qui est le masque de leur faiblesse et de leur impuissance. Il n'est pas nécessaire d'être psychologue pour comprendre qu'un individu qui se sent faible, vulnérable et impuissant, contrebalance son anxiété par la violence et en abaissant les autres afin de se revaloriser lui-même. Voilà exactement le comportement des

hommes dans notre société. Une société malade, dans laquelle on a encadré les hommes et les femmes, chacun dans un rôle bien spécifique qui leur est impropre. Cette maladie de notre société se reflète dans la sexualité des individus. Pour être un homme, il faut être fort, insensible, viril, inflexible, il ne faut jamais avoir de défaites. Beaucoup d'hommes sont très anxieux de leur sexualité. La crainte ou le vécu de l'impuissance, de l'éjaculation précoce, ou de ne pas satisfaire sa partenaire (comme si faire l'amour c'est quelque chose que l'on fait à un autre et non à deux), conduits les hommes à la pornographie. Ils y

trouvent peut-être un réconfort passager, un sentiment de puissance éphémère, qui disparaît dès qu'ils se retrouvent à nouveau dans la réalité, c'est-à-dire dans un rapport sexuel avec une femme physiquement présente. Beaucoup d'hommes souffrent des stéréotypes mâles desquels ils ont subi un lavage de cerveau. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le rapport fêlé sur la sexualité masculine, et des regroupements d'hommes tel que le Collectif masculin contre le sexisme et Hom-Info. Ce sont des hommes qui le disent, des hommes qui n'ont pas peur de s'avouer qu'ils sont des êtres humains avec des sentiments et des faiblesses. Ces mêmes

hommes ne sont pas satisfaits de leur vécu sexuel et du rôle qu'ils doivent y jouer, et ils ont pris conscience qu'ils sont manipulés par la pornographie qui n'existe que pour les englober davantage dans les stéréotypes dont ils sont prisonniers. Lorsque dans notre société ce nombre d'hommes aura grandi, lorsque la majorité des hommes auront remis en question les rôles dans lesquels on les a encadrés, lorsqu'ils auront la puissance d'avouer leur faiblesse plutôt que la faiblesse d'imposer une puissance, la pornographie s'autodétruit.

Guyline FOREST
Montréal

Il y a censure et... censure

Dans la livraison du lundi 7 février de La Presse, monsieur Réginald Martel dénonce, et avec raison, la mesure de suspension dont a été victime le professeur Jean-Pierre Crête qui enseigne la littérature québécoise au Cégep de Shawinigan. Son crime? Avoir osé servir en pâture à ses brebis les oeuvres de Yves Thériault (traduites en je ne sais combien de langues) et de Jacques Renaud. Les administrateurs qui ont trem্পé dans ce «complot» parfaitement idiot ourdi contre la littérature québécoise tout entière, doivent de toute urgence être relevés de leurs fonctions et la grossière injustice qu'une tartufferie d'un autre âge leur a fait commettre, doit être au plus tôt corrigée.

gre critique du préposé à la littérature québécoise. Pensez-vous! Monsieur Martel choisit délibérément (et je pèse mes mots) de passer sous silence le livre en question. Pourquoi? (...) Simplement parce que Les Masques, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a été écrit par un certain Gilbert Larocque qui, en plus d'être écrivain, est directeur de la collection Littérature d'Amérique des éditions Québec-Amérique, et que dans la revue bi-annuelle publiée par cette maison, il lui est arrivé de poser des questions embarrassantes à Monsieur Martel, voilà tout. (Quel crime abominable, n'est-ce pas?) Et qu'il ne vienne surtout pas, ce cher Réginald, invoquer le manque d'espace, le manque de temps ou je ne sais trop quelle invraisemblable raison. (...)

Jean-Paul Le BOURNIS
Montréal

Ceci dit, je m'étonne de voir monsieur Martel s'indigner du silence observé, à l'exception du bureau de direction de l'UNEQ, par les groupes que touche, de près ou de loin, ce geste humiliant. N'est-il pas lui-même un des premiers, quand l'occasion se présente, à exercer pour d'obscures raisons la «censure en liberté» qu'il dénonce? Certes, il n'a pas le pouvoir de «suspendre» un écrivain fautif d'on ne sait trop quel crime à ses yeux, mais il peut fort bien, il ne s'en prive pas d'ailleurs, par un silence têt, bâillonner une oeuvre, d'autant plus facilement qu'au pays du Québec seuls deux quotidiens majeurs (La Presse et Le Devoir) s'intéressent à notre littérature. Une telle attitude n'est-elle pas tout aussi préjudiciable que celle des administrateurs du Cégep précité?

Le Cassé est une oeuvre bouleversante. Une preuve en est cette censure qui intervient publiquement et de manière spectaculaire pour la deuxième fois depuis sa parution. La première fois c'était en 1970 lors de l'affaire du collège de Tracy. Mais il y a eu d'autres censures, certainement, plus anonymes.

Un exemple? Il y a quelque huit mois paraissait un roman qui gagnait tour à tour le prix du Journal de Montréal et le prix Québec-Suisse, ce qui, normalement, aurait dû au moins lui valoir dans La Presse ne serait-ce qu'une mai-

M. Jean-Pierre Crête, du CEGEP de Shawinigan, a, dans cette affaire, toute ma sympathie. Mais Martel? Quant le CEGEP de Shawinigan se pose en instance morale pour interdire l'enseignement du Cassé et d'un ouvrage de M. Yves Thériault c'est mal. Quand Réginald Martel depuis des années a recours à une instance morale personnelle pour s'interdire — ou peut-être se le fait-il interdire — de parler, coup sur coup, de trois de nos romans, c'est bien. Pourtant il s'agit bel et bien d'une censure. Et contre laquelle je ne peux en rien me défendre: Le fond pur de l'errance irradiée, La Colombe et la brisure Éternité, et surtout Clamdestiné(s), mon dernier roman publié en 1980 au Biocreux (500 pages, 7 ans de travail, hautement apprécié par quantité d'amateurs et de spécialistes et que les Editions La Presse, incidemment, auraient aimé publier) sont interdits dans le petit CEGEP de Réginald Martel. C'est de la bonne censure comme il y a déjà eu du bon patronnage — ce dernier étant beaucoup plus sympathique à mes yeux dans la mesure où il a la lucidité de se voir et la franchise de s'avouer.

Jacques RENAUD
Écrivain

FAUNE ET CHASSE SPORTIVE

À la défense des autochtones

Monsieur André Y. Croteau a/s Tribune libre
La Presse

Cher Monsieur Croteau, Je suis d'accord avec vous lorsque vous affirmez, dans LA PRESSE du 5 février 1983, que la chasse sportive ne menace pas les espèces animales si elle s'effectue dans un contexte d'exploitation rationnelle de la faune. Mais, à mon avis, vous auriez dû vous limiter à mettre en relation la conservation de la faune et la chasse sportive. Vos propos vis-à-vis les autochtones sont inexacts et tendancieux. Au Canada, il s'agit de 1.3 million d'individus et présentement les politiciens discutent de leurs droits, en tant que peuples, dans le cadre du rapatriement de la Constitution. Ainsi, vous comprendrez facilement qu'il est malaisé — à moins d'être mal intentionné — de répandre des fausses informations et des préjugés à leur sujet. Je m'explique.

Une des phrases de votre texte est un petit chef-d'oeuvre d'accusation par association:

«Un seul de nos gibiers nous inquiète: c'est le caribou que les autochtones chassaient jadis en brûlant la toundra et qui, selon le professeur Rousseau, a frôlé l'extinction; aujourd'hui, à l'heure de la chasse sportive contrôlée, le caribou est en pleine explosion démographique, phénomène qui entrainera des résultats catastrophiques, si nous ne trouvons pas facilement une façon d'en récolter davantage!»

Sans être affirmatif, vous suggérez fortement à vos lecteurs que la chasse de subsistance des autochtones a engendré la quasi-extinction du caribou, tandis que la chasse sportive serait à l'origine d'une trop bonne conservation de la faune, c'est-à-dire de la surpopulation de l'espèce. (En tant que chroniqueur de chasse et pêche, on ne pourrait évidemment pas vous soupçonner de prêcher pour votre paroisse.)

Premièrement, où êtes-vous allé chercher l'information selon laquelle les autochtones du Québec chassaient le caribou au moyen du feu de toundra?

Deuxièmement, vous laissez entendre que les autochtones ont été responsables de la baisse drastique du caribou qui s'est produite au tournant du siècle. Vous mentionnez le «professeur Rousseau». Il s'agit probablement de Jacques Rousseau qui a été directeur du Jardin Botanique de Montréal et que vous auriez dû lire plus attentivement. Ce dernier évaluait cette baisse à 400.000 bêtes. C'est donc une accusation grave que vous portez contre les autochtones. Curieusement, Jacques Rousseau écrivait le contraire de ce que vous laissez entendre dans votre texte:

«On ne peut imputer, sans doute, à une cause unique la disparition du caribou de l'Ungava. Plus probablement les divers facteurs ont agi concurremment mais à des degrés divers. Les principaux semblent les maladies contagieuses et l'incendie de toundra.» (1)

L'auteur n'a jamais écrit que

ces incendies ont été provoqués par les autochtones. (Quant aux maladies contagieuses, j'espère que vous n'irez pas jusqu'à laisser entendre que ce sont les autochtones qui les auraient transmises aux caribou!) De plus, dans ce même article, Jacques Rousseau précise que la chasse des Amérindiens et des Inuit n'a pas été la cause du déclin, compte tenu de leur petit nombre et de l'importance du troupeau.

Troisièmement, il est peu sérieux de votre part de mettre en relation «l'explosion démographique» du caribou et la chasse sportive. Dans le Nord québécois, celle-ci ne commença vraiment que vers les années 1970. Le repeuplement de cette région par le caribou était bien avancé à cette époque. L'intervention gouvernementale à simplement consisté à accumuler des données scientifiques afin que la récolte des chasseurs sportifs, ajoutée à celle des autochtones, ne dépasse pas le taux de reproduction de l'espèce. Il a été aussi question de faire cesser la pratique de certains chasseurs sportifs qui n'étaient jamais satisfaits de la largeur du panache...

Les autochtones chassent le caribou dans cette région depuis probablement 5.000 ans. Vous les accusez d'un mal qui a causé la mort et la souffrance de plusieurs d'entre eux au début du siècle. Aujourd'hui, ils chassent toujours le caribou. Ce sont eux qui en abattent le plus grand nombre au Québec, pas les chasseurs sportifs. (En 1976, ils en capturèrent quatre fois plus, et ceci légalement.) Les Inuit et les Amérindiens utilisent la carabine et se rendent aux troupeaux à pied, en motoneige, en avion ou en train. Compte tenu de votre opinion sur la chasse des autochtones, comment expliquez-vous alors que tout ceci coïncide avec une «explosion démographique» du caribou? Quant aux autres «pillages mentionnés, je laisserai à d'autres le soin de corriger vos propos. Comme la responsabilité des autochtones vis-à-vis les feux de toundra, il s'agit sûrement, et encore une fois, de feux de paille.

Pierre TRUDEL,
Cégep Sorel-Tracy

(1) Rousseau, Jacques. Le caribou et le renne dans le Québec arctique et hémiarctique. Revue Can. Géogr., 1960, 1: 60-89



Lysiane Gagnon est en vacances. Sa chronique reprendra le 1er mars.

Le monopole de la violence

suite de la page A 6 parfois une forme héroïque. Elle a conduit John Brown sur l'échafaud et Thoreau en prison. Il faut toutefois préciser qu'il s'agissait avant tout d'un acte individuel, c'est-à-dire assumé par son auteur plutôt que par une quelconque association anonyme. Et Thoreau était cohérent. Enseignant, il n'allait pas demander à l'État qu'il méprisait de percevoir ses honoraires en son nom. Dans La désobéissance civile, précisément, il écrit: «Je n'étais pas un instituteur embauché par l'État, mais vivais de contributions volontaires.» Aujourd'hui, au Québec, le mot désobéissance civile désigne un soulèvement corporatiste, vécu, il est vrai, par de nombreuses personnes comme une façon désespérée de protester contre le tort objectif fait à leur profession. Mais ce tort serait-il ce qu'il est si les syndicats avaient accepté l'invitation à la participation qui leur a été faite au début des années soixante? Quel gouvernement, unioniste, libéral ou péquiste aurait délibérément transformé ces professeurs de catéchèse en professeurs de musique s'il avait pu faire autrement, s'il avait été prouvé que la spécialisation aux niveaux élémentaire et secondaire est une bonne chose à tous égards? Ceux qui croient avoir de bonnes raisons de désobéir à l'État en auraient sûrement d'aussi bonnes de désobéir à leur syndicat.

coïncider avec un beau geste de médiation. Ainsi, quand le Barreau s'élève contre le transfert du fardeau de la preuve sur le contrevenant, il défend un principe noble, sans ignorer toutefois que son application rapporte des dizaines de millions chaque année à la profession. On dit que les griefs dans le secteur public coûtent 90 millions par année à l'État. Qu'advient-il de ce chiffre quand les syndicats devront payer la moitié des frais? La principale conclusion à tirer de tous ces événements, c'est qu'il y a au Québec un consensus objectif en faveur de l'école privée. Pour satisfaire la CEQ et la FNEEQ, le gouvernement aurait pu décider de supprimer l'enseignement privé. Il a choisi de le protéger et de mettre en disponibilité des milliers d'enseignants du secteur public, qu'il rêve d'autre part de rendre aussi bon que le privé. Par leurs excès, par leurs attaques contre l'État, par leur refus d'accepter de sa part un contrôle effectif, comparable à celui qui existe en France par exemple, les syndicats contribuent efficacement à démontrer qu'un système

étatique d'éducation ne convient pas à nos moeurs. De nombreux indices autorisent à présumer que la population accepterait que chacun puisse choisir et contrôler son école.* Pourquoi ne pas étudier cette hypothèse sérieusement? Une fois le système redevenu privé, mais seulement dans ces conditions, on cessera de reprocher à l'État de mettre son pouvoir de légiférer au service de son rôle de patron. Se retirer des mêlées malsaines, prendre de l'altitude, ne serait-ce pas pour l'État la meilleure façon de dissiper la confusion qu'on lui reproche et de remplir plus efficacement les tâches pour lesquelles il est irremplaçable? Incidemment, un jeune et brillant socialiste français, Alain Minc, propose des choses de ce genre dans son dernier livre, L'après-crise est commencé (Gallimard) où il traite de la nécessaire transformation de l'État-providence en État-bouclier. *NDLR — L'auteur fait ici référence aux économistes néo-libéraux de l'école de Milton Friedman qui préconisent un système en vertu duquel l'État octroie la subvention aux parents plutôt qu'à l'école pour maintenir l'enseignement privé tout en préservant l'égalité des chances.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seul la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 9h à 17h	
		Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9h à 16h30	
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, voyages	285-7265
Annonces classées	285-6901	Carières et professions, nominations	285-7320

- N.B.**
- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
 - Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
 - LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.
 - L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
 - Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
 - Si possible écrire à la machine, à double interligne.
 - Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

audio centre

HITACHI D-E65

Magnétocassette

3 têtes • Dolby • Métal **288\$**

482-4420
5260, rue Sherbrooke ouest, Montréal

Le Reér Dépôts garantis:

capital et intérêts garantis, variété de termes.

Aimeriez-vous diminuer vos impôts en plaçant de l'argent dans un régime enregistré d'épargne-retraite? Le Reér Dépôts garantis de la Fiducie du Québec est peut-être ce qu'il vous faut.

C'est une forme de placement de toute sécurité, le capital et le taux d'intérêt sont garantis pour la durée du dépôt. Les termes varient de un à cinq ans. Il n'y a aucuns frais.

12³/₄

Intérêts versés annuellement
Dépôt minimum 500 \$

Renseignez-vous davantage en communiquant avec un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

Fiducie du Québec

**Le rendement, c'est important;
le service l'est tout autant.**

Taux sujets à changement.
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

- Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume
 - Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres
 - Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins
 - Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Place Belle Cour
 - Sainte-Foy
Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier
- Nos heures d'ouverture pour votre Reér
9h à 20h
17, 18, 23, 24, 25, 28 février
et le 1er mars.
samedi, 10h à 15h
19 et 26 février

VOYAGES DANS LES AVIONS DU GOUVERNEMENT

Chèques retournés à trois députés de l'Opposition

■ QUÉBEC — Le ministre des Transports a retourné trois chèques à des députés de l'opposition qui voulaient payer leurs frais de voyage après avoir pris place à bord d'un avion du gouvernement, a appris la Presse canadienne.

NORMAN DELISLE

de la Presse canadienne

Il s'agit des députés libéraux Cosmo Maciocia (Viger), Michel Bissonnette (Jeanne-Mance) et Maximilien Polak (Sainte-Anne). Le chèque de \$200 que chacun avait produit a été retourné par le Service aérien du gouvernement.

Les trois députés de l'opposition étaient montés à bord d'un avion gouvernemental le 27 novembre 1981 pour retourner à Québec de la commission parlementaire des Transports, à l'invitation du ministre lui-même, M. Michel Clair.

C'était au moment où l'opposition libérale critiquait sévèrement les ministres pour la façon dont ils utilisaient les avions du gouvernement.

Aussi, le whip libéral, le député Michel Pagé de Portneuf, avait demandé à ses trois collègues de rembourser le ministre des Transports.

Toutefois, le gouvernement a retourné les chèques sans encaisser. Une directive du ministre des Transports autorise en effet un député à réserver une place à bord d'un avion du gouvernement si une telle place est disponible, a-t-on expliqué aux membres de l'opposition.

Schefferville

Ce n'est pas sans inconvénient toutefois que des députés de l'opposition voyagent à bord des avions du gouvernement.

Ainsi, dans la nuit du 11 au 12 février dernier, une quinzaine

de députés de l'Assemblée nationale, dont sept de l'opposition, revenaient de Schefferville à bord d'un avion gouvernemental.

Ils avaient participé à une commission parlementaire qui avait étudié pendant deux jours la situation socio-économique de cette ville du nord québécois.

Au retour, l'avion a fait un détour par Rouyn-Noranda pour déposer à cet endroit certains députés péquistes de l'Abitibi, soit le ministre François Gendron et Jean-Paul Bordeleau, député d'Abitibi-Est.

Toutefois, deux députés libéraux représentant l'Outaouais, MM. Gilles Rocheleau (Hull) et Robert Middlemiss (Pontiac), n'ont pas pu, malgré leur souhait, débarquer à l'aéroport de Gatineau, à mi-chemin entre Rouyn et Montréal.

Ils ont dû atterrir à Montréal, louer une automobile et ne sont arrivés chez eux dans l'Outaouais qu'aux petites heures du matin.

M. Rocheleau a attribué cette façon de faire à la « mesquinerie » du gouvernement. Le député de Hull croit qu'il s'agit d'une « vengeance » parce que l'opposition libérale a dénoncé avec force l'utilisation des avions par les ministres à l'automne 1981.

Au ministère de M. Michel Clair, un porte-parole a expliqué que le plan de vol avait déjà été établi lorsque le désir des députés libéraux d'atterrir à Gatineau a été formulé.

« On ne peut pas modifier un plan de vol après coup », a expliqué le porte-parole du ministre.

Le même problème s'est posé pour le député péquiste d'Abitibi-Est, Jean-Paul Bordeleau, qu'on n'a pas voulu déposer chez lui, à Val-D'Or, et qui a dû se contenter de débarquer à Rouyn, à 100 km de chez lui.

L'aspect financier : un obstacle de taille aux négociations avec la CEQ

■ QUÉBEC — L'obstacle de taille qu'auront à contourner le ministre de l'Éducation et les négociateurs de la CEQ lorsqu'ils s'asseoiront face à face cette semaine pour discuter de divers problèmes reliés au travail des enseignants sera l'épineuse question budgétaire. Or, jusqu'à présent, la position du gouvernement a été très ferme et il est douteux qu'il assouplisse sa position maintenant que les enseignants sont retournés au travail.

CLAUDE-V. MARSOLAIS

de notre bureau de Québec

Dimanche, le ministre Laurin signalait publiquement qu'il était prêt à reprendre les négociations dans l'état où il les avait laissées le 13 février. Or, ce jour-là, il avait circonscrit les discussions avec la partie syndicale au seul aspect de la tâche d'enseignement (qui est intimement reliée à la question globale de la sécurité d'emploi) dans le cadre budgétaire imposé par le Conseil des ministres.

La Commission des enseignants des commissions scolaires voulait de son côté discuter en plus du régime pédagogique, des modifications à apporter au régime pédagogique du niveau primaire, des règles d'affectation et de mutation, de l'enfance en difficulté, de l'éducation des adultes

et des conditions particulières prévalant au niveau local.

La marge de manoeuvre dont dispose le ministre Laurin pour satisfaire les enseignants demeure assez mince puisqu'elle repose sur le donnant-donnant et sur la capacité de l'État d'accorder en 1985 un certain pourcentage d'enrichissement des salaires.

La CEQ avait elle-même évoqué l'hypothèse d'un gel des salaires sur plus d'un an afin de conserver le statu quo actuel au niveau de la tâche d'enseignement. On peut très bien concevoir des échanges de ce type, gel des salaires pendant deux ou trois ans en contrepartie d'une tâche de travail non modifiée, mais le problème risque de resurgir à la fin de la période de la convention.

M. Laurin avait noté l'effet récurrent d'une telle hypothèse laissant entendre qu'il s'agirait d'une difficulté énorme à surmonter en négociations. En avançant cette proposition, la partie syndicale faisait un habile calcul politique en se disant qu'elle n'aurait probablement pas le même gouvernement en face d'elle lors de la prochaine ronde de négociations ce qui lui permettrait de récupérer plus tard ce qu'elle concède maintenant.

Fédération pragmatique

L'attitude de la Fédération des commissions scolaires catholiques durant ces dernières semaines s'est davantage alignée sur un certain pragmatisme.

À MONTRÉAL ET À QUÉBEC

1 000 mises en accusation

■ Les quelques 500 causes qui devaient être entendues hier au tribunal du Travail, à Montréal, en rapport avec les premiers jours de grève illégale du front commun les 26 et 27 janvier, ont été reportées au 7 mars et seront entendues à la Cour des sessions de la paix.

MARIANE FAVREAU

C'est d'ailleurs le juge en chef de cette Cour, Yves Mayrand, qui présidait hier. En effet, en vertu de l'article 24 de la Loi 111, la Cour des sessions de la paix prend la relève du tribunal du Travail pour toutes les infractions signifiées au Code du travail, depuis le 26 janvier, date du

début de la grève illégale du front commun.

Se retrouvaient donc en cour, hier, des professeurs de cégep, des professionnels du gouvernement, des employés de la RIO, des professionnels non enseignants de même que des syndicats comme tels.

Devant une salle bondée et attentive, le juge Mayrand a remarqué que « cela illustre peut-être la raison pour laquelle on a décidé de dessaisir le tribunal du Travail des milliers de plaintes déjà portées et de confier leur audition à une cour des poursuites sommaires. Tant sur le plan personnel que matériel, le tribunal du Travail n'est pas équipé pour faire face à une avalanche de plaintes.

Selon le directeur de l'information de l'organisme, M. Ubald Gauthier, c'est la Fédération qui a été le maître-d'oeuvre de l'offre de règlement proposé par le gouvernement aux enseignants le 10 février dernier et c'est encore elle qui est venue au secours du ministre Laurin en proposant vendredi dernier la formation d'une commission d'étude du Conseil supérieur de l'éducation chargée d'étudier la situation créée par les décrets en dernière année de convention.

Pour la Fédération des commissions scolaires, cette dernière proposition implique un dépassement des discussions au-delà du règlement proposé. Il n'est cependant pas clair si cela signifie aussi un dépassement du cadre financier.

Hier, un porte-parole de la fédération, Mme Colette Fortier, disait ne pas être trop optimiste sur les négociations qu'entamera le ministre de l'Éducation avec les représentants de la CEQ. Selon elle, il est plus que possible que le gouvernement doive recourir à une tierce partie s'il veut un règlement avec les enseignants.

D'après certaines informations, les discussions à la table de négociations ne pourraient reprendre que jeudi puisque la CECS a convoqué une assemblée de son instance pour toute la journée de mercredi.

C'est donc au Palais de justice de Montréal que seront entendues ces causes à partir du 7 mars prochain : plusieurs salles seront réservées à cet effet.

Me Jean-Pierre Bonin qui représentait le procureur général du Québec a retiré une trentaine de plaintes lors de l'appel. Il s'agissait de gens (ou de syndicats) qui étaient au travail, ou en congé autorisé au moment du jour de grève illégale reproché.

Chaque groupe de syndicats et syndicat était représenté par un procureur. Notamment, Me Jean Saint-Denis pour la CEQ, Me Robert Guimond pour la CSN, Me Robert Drury, pour les professionnels du gouvernement.

Me Philip Cutler représente pour sa part une dizaine de profs de cégeps (CSN) qui désirent contester la constitutionnalité des lois 70, 105 et 111. Cette audition se tiendra jeudi et vendredi, au Palais de justice.

À Québec

Par ailleurs, quelques 500 professionnels et quatre syndicats représentant des professionnels ou des enseignants de cégep comparaissent également hier devant le juge Jean Dutil, de la Cour des sessions, à Québec.

Aucun plaidoyer n'a été enregistré, la défense ayant annoncé dès le début son intention de contester la constitutionnalité des lois 70 et 105.

La séance a été principalement consacrée à l'appel des noms des accusés et une quarantaine de plaintes ont été retirées faute de preuve et une trentaine d'autres parce qu'elles avaient été déposées en double.

Toutes les causes ont été ajournées au 28 février.

Économie de \$175 millions

■ QUÉBEC — Les grèves des secteurs public et parapublic qui ont débuté le 26 janvier pour se terminer vendredi dernier pourraient faire économiser au-delà de \$175 millions au gouvernement.

CLAUDE-V. MARSOLAIS

de notre bureau de Québec

C'est tout au moins les projections que l'on peut tirer à partir des calculs effectués par le Conseil du trésor du gouvernement qui avait estimé à \$125 millions les économies réalisées au 10 février dernier pour l'ensemble des différents secteurs.

Depuis cette date, seuls les enseignants des niveaux primaire, secondaire et collégial sont demeurés en grève jusqu'au 18 février. Comme la masse monétaire nette de ce secteur s'élève à \$8 millions par jour, on peut estimer qu'il en résultera une économie d'au-delà \$175 millions pour le gouvernement.

Il faut signaler que les économies réalisées au cours des deux dernières journées de débrayage, après l'adoption de la Loi 111, sont difficilement quantifiables puisqu'un certain nombre d'enseignants sont rentrés au travail. Cependant, tous ceux qui sont demeurés à l'extérieur se sont vus imposer une double pénalité, c'est-à-dire une journée de travail payé en plus de la journée non payée.

Hier, la Fédération des commissions scolaires indiquait que les commissions scolaires n'avaient procédé à aucun congédiement pendant la période de désobéissance à la Loi 111 contre des enseignants qui auraient empêché l'accès aux écoles. L'organisme n'était pas en mesure de dire ce qui adviendrait aux enseignants qui ont été arrêtés le 17 pour avoir empêché l'accès aux écoles ou pour avoir tenté de faire sortir leurs collègues.

Parrot rabroué par McDermott

■ OTTAWA (PC) — Le Congrès du travail du Canada a accusé hier M. Jean-Claude Parrot de vouloir jouer à la vedette en demandant aux postiers de verser \$250 000 par mois aux enseignants du Québec.

M. Parrot, qui est l'un des vice-présidents du CTC en plus d'être président du syndicat des postiers, avait demandé à la plus puissante centrale syndicale du pays d'imiter son geste.

Dans un télégramme à M. Parrot, le président du CTC, M. Dennis McDermott, le qualifie d'irresponsable et trouve la question du différend de travail au Québec « de beaucoup trop sérieuse et importante pour être influencée par votre besoin personnel d'attirer l'attention des médias ».

M. McDermott déclare préférer s'en remettre au jugement du président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, qui « va nous guider dans nos délibérations pour déterminer le genre d'appui que nous pouvons et devrions offrir aux syndicats d'enseignants du Québec ».

L'ÉVÈNEMENT DE L'ANNÉE

COLT

5999\$*

COLT EST LA SEULE IMPORTÉE DU JAPON QUI COÛTE MOINS CHER QU'EN 82!

COMPAREZ:

Colt 3 portes	5 999 \$*
Toyota Tercel	6 198 \$*
Ford Escort L-ES	6 359 \$*

Colt est la moins chère.

Et ce n'est pas tout. La Colt a tout un équipement standard: servofreins, tachymètre, pneus radiaux ceinturés d'acier, dégivrateurs de lunette arrière et de glaces latérales, sans oublier les confortables sièges-baquets inclinables.

La Colt s'impose aussi grâce à ses innovations techniques. Seule la Colt, en effet, vous offre en option une boîte manuelle 4 vitesses à 2 leviers permettant de choisir entre la conduite sport et la conduite économique. Et la Colt roule à l'essence ordinaire au plomb qui coûte environ 16¢ de moins le gallon**; c'est comme rouler presque un mois sans payer d'essence!

Boîte-pont manuelle 4 vitesses

5,7 L/100 km (ville/route)

61 MI/GAL (ROUTE) | 39 MI/GAL (VILLE)

SELON TRANSPORTS CANADA

VOTRE CONSOMMATION RÉELLE PEUT VARIER.

COMPAREZ

La Colt, 3 portes ou 5 portes, est la solution la plus avantageuse en 83. Allez l'essayer chez votre concessionnaire.



Construite par Mitsubishi, les maîtres constructeurs du Japon.
Chez les concessionnaires Dodge et Plymouth.



Aujourd'hui, ça prend une Chrysler.

*Prix de base du véhicule. Le concessionnaire peut vendre moins cher. Taxes et transport en sus. Information concurrentielle obtenue de sources publiées. **Indice des prix à la consommation, Statistique Canada.



9%*

LE REER PORTEFEUILLE OPTION COMPTE D'ÉPARGNE

- Capital et intérêts garantis.
- Aucuns honoraires.
- Des dépôts additionnels peuvent être effectués en tout temps.
- Intérêts dès le jour du dépôt.
- Intérêts calculés sur le solde minimum mensuel et réinvestis semestriellement.
- Dépôt initial: 25 \$.

Le REER Portefeuille est pratique et très souple: c'est un seul Régime enregistré d'épargne-retraite, en un seul endroit, qui vous offre sept options de placement. Vous ne recevrez qu'un seul relevé de compte et un seul reçu aux fins de l'impôt. De plus, vous n'aurez qu'un formulaire à remplir pour faire le virement d'une option de placement à une autre. L'option Compte d'épargne n'est qu'une des sept options offertes.

Pour plus de renseignements sur l'option Compte d'épargne ou sur les six autres options offertes, rendez-vous au Centre du REER Portefeuille au bureau du Trust Royal le plus près de chez vous.

Trust Royal

BUREAUX À MONTRÉAL*, QUÉBEC, TROIS-RIVIÈRES, SHERBROOKE, SAGUENAY, LAC-ST-JEAN, ET RIMOUSKI.
*17 BUREAUX POUR MIEUX VOUS SERVIR DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL. POUR RENSEIGNEMENTS APPELEZ 876-2790.

*Sous réserve de confirmation

EN VEDETTE



Liona Boyd veut se reposer

Après avoir fait pendant neuf ans des tournées de concerts, des séances d'enregistrement et des apparitions à la télévision, la guitariste canadienne de réputation internationale Liona Boyd a annoncé son intention de ralentir son activité, d'acheter une maison et de jouir d'une vie paisible au foyer. Liona, qui termine actuellement une tournée dans l'Ouest, se rendra aussitôt après à Tokyo pour une série de dix concerts et un enregistrement en direct, puis se produira à Hong Kong. A la fin de son périple en Extrême-Orient, elle fera une tournée aux États-Unis en avril et donnera ensuite plusieurs représentations en Angleterre en mai et au début de juin. L'été prochain, Liona Boyd espère avoir enfin le temps de s'acheter une propriété à Vancouver, qu'elle adore, et de s'y installer pour une année au moins afin de goûter dans la tranquillité les plaisirs de la vie chez soi, ce qu'elle n'a pas connu depuis plus de neuf ans.

Comment voyez-vous Dieu?

Le prêtre écrivain qui a publié *The Cardinal sin* et d'autres livres à succès veut savoir comment les gens imaginent Dieu. Il a investi \$115 000 de son propre argent pour faire faire un sondage par le Centre de recherche sur l'opinion publique de l'Université de Chicago. Il veut déterminer comment les Américains se représentent Dieu et comment ils imaginent la vie après la mort. Il espère que ces recherches seront utiles aux prêcheurs, aux enseignants et aux écrivains.

Selleck devenu... sage

Tom Selleck avoue que malgré son sex-appeal beaucoup de femmes ont refusé ses rendez-vous, y compris une participante à un jeu télévisé qui avait gagné un voyage avec lui toutes dépenses payées à la Nouvelle-Orléans. Dans une entrevue accordée au magazine *McCall*, Selleck précise qu'il ne fume pas, ne boit pas, qu'il n'est pas vraiment coureur de jupons, et enfin que son emploi du temps extrêmement chargé pour la réalisation des émissions de la série *Magnum*, rend une relation suivie «physiquement impossible», du moins pour le moment. s'empresse-t-il d'ajouter.



Andrews et Reynolds, ensemble

Le cinéaste Blake Edwards a décidé d'écrire, de produire et de diriger *The Man Who Loved Women*, mettant en vedette sa propre femme, Julie Andrews, et Burt Reynolds, pour la Columbia Pictures. Il s'agit d'une comédie qui sera tournée à Houston et Los Angeles à partir de la fin du mois; ce sera la première fois que les deux vedettes joueront ensemble. Edwards a déjà à son actif des films comme *Victoria, 10*, et la série *Pink Panther*.

SON EX-COMPAGNE POURSUIVIE PAR LA BANK OF AMERICA
Groucho Marx, vedette malgré lui

SANTA MONICA, Californie (UPI) — Près de six ans après sa mort, Groucho Marx attire encore les foules. Cette fois, bien malgré lui, il se trouve la vedette d'un véritable roman savon.

Depuis quatre semaines en effet, les résidents de Santa Monica font la queue dans l'espoir de trouver un siège dans la petite salle de la Cour supérieure où se joue le procès dans lequel s'affrontent la Bank of America et Erin Fleming.

La banque, exécutrice testamentaire de Groucho Marx, poursuit Mme Fleming, compagne de Marx pendant les six dernières années de sa vie, qu'elle accuse d'avoir profité de la faiblesse du vieillard, il est mort à l'âge de 86 ans, pour lui soutirer quelque \$400 000.

Les témoins de la banque, notamment deux des enfants de

Marx, décrivent Mme Fleming, de 50 ans plus jeune que leur père, comme une profiteuse qui battait Marx, le droguait et menaçait de le tuer. Elle l'aurait forcé à vivre retiré.

Mme Fleming, âgée aujourd'hui de 42 ans, a rejeté ces accusations dans son témoignage qui a duré six jours. Elle prétend qu'elle a abandonné sa carrière dans le monde du spectacle pour prendre soin de Marx. C'est grâce à elle, dit-elle, que Marx a pu donner un nouveau souffle à sa carrière alors en perte de vitesse et qu'il a pu vivre aussi longtemps. «Je l'ai soutenu, dit-elle, je l'ai gardé en vie. Quand nous nous sommes rencontrés, a-t-elle ajouté, son dernier emploi ne lui avait rapporté que \$300 et une boîte à lunch».

Son témoignage a reçu l'appui de nombreux témoins, y com-



Erin Fleming

pris les comédiens George Burns, Bud Cort et Sally Kellerman, selon lesquels Marx aimait Mme Fleming et lui aurait donné n'importe quoi.

Dans son testament, Groucho Marx laisse le gros de sa fortune, plus de \$2,6 millions à ses trois enfants. A Mme Fleming il donne \$150 000 et 50 p.cent des actions de Groucho Marx Productions Inc. (les films des frères Marx).

Selon l'avocat de Mme Fleming, c'est un des fils de Marx, Arthur, qui est à l'origine de la poursuite. Il passe par l'intermédiaire de la banque parce que dans son testament, Marx précise que si un de ses héritiers conteste ses dernières volontés, il perdra tout héritage à l'exception d'un dollar.

Le procès devrait durer encore deux bonnes semaines.

Décès de Raymond Vitte

LOS ANGELES (UPI) — L'acteur Raymond Vitte, qui jouait le rôle de Cody Johnson dans la série télévisée «The Quest», est mort dimanche, des suites de blessures reçues au cours d'une confrontation avec deux policiers, après que des voisins eurent fait appel à leurs services en se plaignant qu'un homme criait et chantait depuis le début de la journée.

Les policiers se sont rendus à l'appartement de Vitte dans une maison de rapport et, selon leurs témoignages, ce dernier les aurait mal reçus et les aurait même menacés, poursuivant son chant religieux entrecoupé de cris. Un des policiers lui a alors donné un coup de matraque, ce qui n'a pas eu d'effet, l'autre a aspergé du gaz lacrymogène à trois reprises, apparemment sans effet non plus.

Les policiers ont continué à le frapper et, selon eux, Vitte a pris la fuite en direction de la piscine extérieure, mais il aurait glissé sur le béton et serait tombé dans l'eau. On lui mit les menottes et il fut transporté, toujours hurlant, à un hôpital psychiatrique. Chemin faisant, il aurait perdu conscience et était mort à son arrivée à l'hôpital.

Une autopsie devait être pratiquée hier.

Le 11 février dernier, Vitte avait été admis à l'hôpital souffrant d'une fièvre persistante dont les médecins ignoraient la cause.

TÉLÉ-CÂBLE

Les émissions à ne pas manquer

TVSQ 25-15

19:00

LES QUILLES:
Tournoi «Champion» de petites quilles par équipes pour amateurs. Pour les plus grosses bourses jamais attribuées à la télévision au Québec.

CANAL 2

14:00

L'ASTROLOGIE AVEC MARYLÈNE:

L'astrologue Marylène parle des différents signes du Zodiaque et reçoit des appels téléphoniques.

TVSQ 25-15

TÉLÉ DES SPORTS

- 07:00 **LA BONNE HABITUDE**
Le conditionnement physique avec la collaboration de Kino-Québec.
- 07:30 **LA BONNE HABITUDE**
- 08:00 **LES COURSES À BLUE BONNETS**
Présentation des courses du samedi.
- 08:30 **PHILATELIE**
Série d'émissions portant sur la philatélie et s'adressant à tous ceux qui aiment et collectionnent les timbres. Cette semaine: para-philatélie.
- 09:00 **HOCKEY LIGUE AMÉRICAINE**
Du Palais des sports à Sherbrooke, les Jets de Sherbrooke reçoivent les Indiens de Springfield.
- 12:00 **ATHLÉTISME**
Le 3e Mondial international. Troisième reprise de la rencontre internationale Monda en athlétisme mettant aux prises les recordmen internationaux.
- 15:00 **TELE-BILLARD 83**
- 16:00 **MODÈLES RÉDUITS**
Série d'émissions portant sur le modèle et la miniaturisation cette semaine: les bateaux télé-guidés.
- 17:00 **LA BONNE HABITUDE**
Voir 07:00.
- 17:30 **LES COURSES À BLUE BONNETS**
Présentation des courses du dimanche.
- 18:00 **LE MONDE DES COURSES**
Ligne ouverte, en direct de Blue Bonnets, animée par Robert Arel.
- 18:30 **JOGGING AGROPUR**
Chronique médicale: maladies psychosomatiques.
- 19:00 **LES QUILLES**
Tournoi «champion» de petites quilles par équipes. Cette semaine: Ginette Ray et André Alain, Gilles Lehoux et Gilles Gauthier.
- 20:00 **BOXE AMATEUR**
- 22:30 **TÉLÉ-BILLARD 83**
- 23:30 **LES COURSES À BLUE BONNETS**
Voir 17:30.
- 00:00 **LE DERNIER DROIT**
Émission d'information traitant de l'actualité dans le monde des courses.
- 00:30 **HOCKEY LIGUE AMÉRICAINE**
Du palais des sports à Sherbrooke, les Jets de Sherbrooke reçoivent les Indiens de Springfield.
- 03:30 **HOCKEY COLLÉGIAL**
Match du calendrier régulier de la ligue de hockey collégial AAA.
- 06:30 **LE DERNIER DROIT**

TVJQ 26-20

TÉLÉ DES JEUNES

- 10:45 **LES OURSONS**
Comment ils se rencontrèrent près de Kolin.
- 11:00 **COUREURS DES BOIS**
Le lièvre et le lapin.
- 11:30 **SCIENCE ATOUT**
- 12:00 **MAG 26**
Magazine hebdomadaire pour les 6 à 12 ans.
- 12:30 **JEUX DE MOTS**
Invités: Eric Baril, Marc Belisle, Chantal Audette.
- 13:15 **FAIS DODO**
- 13:30 **RADIO VIDÉO**
- 15:00 **MILLE CLÉ DE SOL**
Les enfants marquent des rythmes avec une boule.
- 16:00 **MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN**
Range-crayon.
- 17:00 **MAG 26**
Magazine hebdomadaire pour les 6 à 12 ans.
- 17:30 **AM STRAM GRAM**
Travail à la gouache.
- 18:00 **MINIFEE**
Les tringles doivent faire face à un monde de fourmis géantes.
- 18:30 **LA FAUNE ET LA FLORE**
1) «En bas des remparts». 2) «Les rivières des Rocheuses».
- 19:00 **SCIENCE ATOUT**
1) «Le système solaire». 2) «La dispersion des graines».
- 19:30 **FAIS DODO**
- 20:00 **AVANT-PREMIÈRE / CINÉMA**
Valéri: «Succès».
- 20:30 **CONFÉRENCE DE GUY BERNIER**
- 21:00 **LA CITÉ CÂBLÉE**
- 21:30 **AVEC AMOUR**
L'identité sexuelle. Êtes-vous satisfait de votre identité sexuelle? Invite sexologue: M. Michel Berger.
- 22:00 **CONFÉRENCE DE RAY VINCENT**
- 23:00 **VOTRE MAISON, DU RÊVE À LA RÉALITÉ**
Comment mener à bien une transaction immobilière. Invitée: Estelle Prénouveau.
- 23:30 **BOIRE OU CONDUIRE**
Chacun sait que l'alcool et la conduite automobile constituent un mélange dangereux.

Ces émissions sont présentées aux abonnés des systèmes de cablodistribution faisant partie du Réseau Inter-Vision

Cablevision nationale 270-6161
Télécablé Videotron 656-2111
Télécablé de la Rive Sud 833-1920
Cablevision Haut Richelieu 346-1127
Transvision Rive Sud 655-6300
Télécablé des Mille Îles 471-2710



L'animateur Roger Gosselin reçoit Estelle Prénouveau dans le cadre de l'émission «Votre maison du rêve à la réalité» et s'entretient avec elle de transaction immobilière. À voir sur TVJQ 26 à 23h00.

Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus

TVQC 24-30
21:00
LE COURS DE LA VIE:
Cette émission de la Télé-université propose une «Opération-implantation-témoignage» sur la formation à distance.

Pour les régions qui reçoivent 21 canaux

CANAL 9-21
21:00
RETRAITE SOLEIL:
Un magazine d'information par les gens du troisième âge. On touche un peu à tout: loisirs, culture, santé et bien-être... Françoise Morin en est l'animatrice.

15 ou 20 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 21 canaux; 24 26 ou 31 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 30 canaux ou plus. À QUEBEC: «Sports et Loisirs» est diffusé au canal 29. «Enfants et jeunesse» au canal 26 et «Cours» au canal 25.

Le tir à blanc

«L'homme et la femme un sujet «brûlant» traité avec humour.»

Une pièce de **D'ANDRÉ RICARD** Mise en scène **LUCE GUILBEAULT**

Avec **MARTHE TURGEON** et **PIERRE CURZI**

DECOR CLAUDE GIRARD
COSTUMES ADELE RENAUD • ECLAIRAGES MICHEL BEAULIEU

A L A F F I C H E

tnm 861-0563

MOINS DE 25 ANS PLUS DE 60 ANS 40% DE RÉDUCTION. UNE DEMI-HEURE AVANT LE SPECTACLE.

PAIN BLANC

Conception et mise en scène de Gilles Maheu

2 DERNIÈRES Ce soir et demain 20 h 30

«Une réussite... A voir absolument» Robert Lévesque, *Le Devoir*

«Tout est pensé, voulu, mûri. L'ensemble est parfait.» Alain Richard, *Revue Intervention*

«Brillant... dément... à ne pas manquer.» F. Grimaldi, *CBF Bonjour*

à ESPACE LIBRE
1945, rue Fullum
Réservations: 521-4191 — 521-4198

Une production de **Carbone 14** (Les Enfants du Paradis)

DOROTHEE BERRYMAN

«C'est un excellent spectacle, un «one woman show» d'une qualité exceptionnelle.» F. Grimaldi, *RADIO-CANADA*

C'est la première impression qui compte

JUSQU'AU 1^{ER} MARS

MONOLOGUES ET CHANSONS
UNE PRODUCTION DANIEL NICOLAS

L'atelier continu inc.
1200, RUE LAURIER EST
MONTREAL
Réservations: 270-1178

Billets en vente: Etage du disque, 1631, rue St-Denis; Lettres Sons, 1005, rue Laurier; Librairie La Fayette 419, est. boul. Henri-Bourassa

pierre labelle

«J'ai été séduit et passé une excellente soirée.» André Robert — C.J.M.S.

«Quand je suis sorti de la salle, j'avais mal au ventre d'avoir tant ri... C'est un excellent spectacle.» Richard Lelièvre — CKO-FM

«Il y a chez Pierre Labelle quelque chose de très attachant et un côté très observateur de nos folles.» Cécille Rodrigue — AU JOUR LE JOUR

«Pierre Labelle a le sens du timing, la répartie vive et détecte facilement la réaction du public... Il faut aussi souligner les très bons effets techniques.»

«Minutieusement, il raconte les miettes de l'actualité, embouteille le temps en petites capsules d'absurdité et se tricote un humour à lui, bien personnel.»

REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES À LAVAL

Guichets ouverts du lundi au vendredi de 9h à 21h
Rens.: 667-1610

Salle André-Mathieu
475, boulevard de l'Avenir, LAVAL

VENREDI SOIR
Concert anniversaire
de l'Orchestre des Jeunes du Québec

MUSIQUE

Claude Gingras

À cause de l'horaire capricieux de l'opéra — les trois dernières de Fidelio — le lieu de demain, samedi et lundi — l'Orchestre Symphonique de Montréal doit, une fois de plus, modifier son propre horaire. Cette fois, le changement affecte les abonnés du mercredi de la série « Air Canada »: ils assisteront au concert hier soir. Ceux du mardi ne sont pas déplacés: ils vont au concert ce soir même.

Le programme « Air Canada » est dirigé par le jeune chef canadien Raffi Armenian et l'oeuvre principale au programme est le très populaire deuxième Concerto de Rachmaninov avec comme soliste un autre Canadien d'origine étrangère, Chia Chou.

Le principal événement musical de la semaine est cependant le concert marquant le cinquième anniversaire de la création de l'Orchestre des Jeunes du Québec, vendredi soir, 20h, au Redpath Hall (3459, McTavish, sur le campus de l'université McGill).

Franz-Paul Decker, qui dirige présentement Fidelio à l'Opéra de Montréal et qui dirigeait le premier concert de l'OJQ, en 1978, sera de nouveau au pupitre pour ce concert-anniversaire. Le programme comprend la Symphonie no 4, en do mineur,

dite « Tragique », de Schubert, le Concerto en ré majeur pour hautbois de Richard Strauss (soliste: Louise Pellerin) et, en début de concert, des extraits d'une oeuvre collective, Divertimento fur Mozart, où plusieurs compositeurs contemporains (Gottfried von Einem, Hans Werner Henze, Luciano Berio, Haubenstock-Ramati, etc.) ont traité le même thème mozartien tiré de l'opéra Die Zauberflöte (« La flûte enchantée »). (Decker et l'OJQ donneront le même programme jeudi soir à Québec.)

Vendredi soir également, 20h30, salle Claude-Champagne, dans le cadre des concerts publics du Réseau français de Radio-Canada, on entendra la violoncelliste belge France Springuël, gagnante du quatrième prix au Concours Tchaikovsky de Moscou en 1978. Avec Marc Durand au piano, elle jouera les Fantasiestücke op.73 de Schumann, la Sonate op.69 de Beethoven (la plus connue des cinq Sonates violoncelle-piano du compositeur) et le Poème op.16 du compositeur belge Joseph Jongen. Mlle Springuël jouera également la célèbre et très difficile Sonate op.8 pour violoncelle seul de Kodály.

Deux concerts dimanche prochain. À 15h30, salle Maison-



Franz-Paul Decker dirige l'OJQ vendredi soir au Redpath Hall.

photothèque LA PRESSE

neuve (PdA), Pro Musica présente l'Orchestre de chambre de Toulouse avec comme soliste le réputé flûtiste Michel Debost dans des Concertos de Leclair, Vivaldi et Jolivet. À 20h, Pollock Hall (McGill), le Studio de Musique ancienne présente le claveciniste québécois Scott

Ross dans un programme-anniversaire partagé entre Jean-Philippe Rameau (né il y a 300 ans) et Antonio Soler (mort il y a 200 ans).

Par suite d'un erreur technique, le programme du récital de

Murray Perahia et celui du concert de Musica Camerata Montréal ont été omis de ma critique, parue hier. Perahia avait joué la Fantaisie K.397 et le Rondo K.485 de Mozart, la Sonate op.31 no 3 de Beethoven, la Barcarolle op.60 de Chopin et la Fantaisie op.17 de Schumann.

À Musica Camerata, on entendait le Trio pour piano, clarinette et alto K.498 de Mozart, une oeuvre de Claude Vivier intitulée Pour violon et clarinette et l'arrangement pour violon, clarinette et piano que Stravinsky fit de cinq des mouvements de son Histoire du soldat. Le « bis » accordé par Perahia était l'Impromptu op.90 no 2 (ou D.899 no 2), en mi bémol, de Schubert.

Marie-Claire Alain donnera un récital le samedi soir 12 mars à la cathédrale Saint-Antoine de Longueuil. Sur l'orgue qu'y installa la maison Casavant en 1931 (trois claviers manuels et pédale, 35 jeux), l'organiste jouera plusieurs Bach (dont la célèbre Toccata et Fugue en ré mineur, BWV 565) et des pages de Mendelssohn, Franck, Vierne et de son frère Jean Alain...

L'exposition de documents relatifs à la fondation du Conservatoire de Musique du Québec (manuscrits, photos, lettres, etc.), qu'on pouvait visiter il y a quelques jours à Montréal, est présentée au Grand Théâtre de Québec à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 28 février. On pourra la voir de nouveau à Montréal, au Conservatoire même (100 est, Notre-Dame), du 3 mars au 28 mai.

Zarin Mehta: l'homme derrière l'OSM

(D'après CP) — Zarin Mehta, l'homme qui choisit les pièces que joue l'Orchestre Symphonique de Montréal et brasse des affaires pour trouver les fonds nécessaires à la survie de l'orchestre, est un bon vendeur, croit en sa marchandise et réussit de bons coups.

Mehta, frère du célèbre chef d'orchestre Zubin Mehta, est celui qui a réussi à

faire venir à Montréal, pour une soirée au bénéfice de l'Orchestre, nul autre que Luciano Pavarotti, récoltant ainsi quelque \$270 000.

Même si le déficit de l'orchestre pour la dernière année financière s'élève à \$900 000, Mehta, comptable de profession, a réussi à sortir l'orchestre de l'impasse en allant recueillir en contributions plus de \$1 million au cours des dou-

ze premiers mois de son terme comme administrateur de l'OSM, alors qu'elles se limitaient à \$590 000 l'année avant son arrivée. Selon Charles Dutoit, chef d'orchestre de l'OSM, les qualités et les contacts de Mehta joints à son grand amour de la musique aident l'OSM à se faire un nom sur la scène internationale. Zarin Mehta pense grand. Grâce à lui,

les violonistes Yehudi Menuhin et Isaac Stern, les pianistes Rodolf Serkin et Alicia de Larrocha et le Choeur des petits chanteurs de Vienne sont parmi les invités de marque qui participeront à la prochaine saison de l'OSM.

Selon lui, l'OSM est un trop grand orchestre pour rester provincial. « Nous voulons en faire un orchestre de réputation internationale », dit-

il, il attribue d'ailleurs à Charles Dutoit les succès que l'OSM connaît depuis quelque temps.

« Il y a deux ans, dit-il, nous devions nous battre pour que l'OSM puisse jouer à Carnegie Hall. Il y a deux semaines, c'est Carnegie Hall qui a invité l'OSM à donner deux concerts en 1984. Et nous sommes invités au Japon et à Hong Kong en 1985 ».

OUI OU NON
les vendredi entre le 11 mars et le 28 mai
un choix à faire

EN PREMIERE CANADIENNE
amour
VERSION ANGLAISE des midi
Aussi en film
EROTIQUE
5015 St Laurent

18 ANS adultes
Hot Legs
Tous les dessous de la mode féminine!!!
Aussi deuxième grand film
LE BEAVER
5117 PARK 844-1932
PICCADILLY
5025 SHERBROOKE W 436-2017

18 ANS adultes
Carpenter
DELICATES
PAPINEAU 1 oméga 2
5015 St Laurent

18 ANS adultes
MIRROIR SANS TAIN
PAPINEAU 1 oméga 2
5015 St Laurent

18 ANS adultes
Scheherazade
EROTIC NIGHTS
EVE GUY
CASSETTES VIDEO À VENDRE

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE
CINÉMAS UNIS
EN NOMINATION POUR 1 OSCAR
MY FAVORITE YEAR
LOEWS 2
KENT 1
LOEWS: 12.05, 4.30, 6.30, KENT: Sem. 6.50.
THE MISS NUDE AMERICA CONTEST
PALACE 3
698 ST-CATHERINE O 866-5991 MCGILL
The Year of Living Dangerously
LOEWS 1
CLAREMONT: Sem. 7.00, 9.10. LOEWS: 12.25, 2.40, 5.00, 7.15, 9.35.
INDEPENDENCE DAY
LOEWS 3
954 ST-CATHERINE O 861-7437 PEEL
WITHOUT A TRACE
LE CINEMA
WESTMOUNT SQUARE 931-2477
PLACE VILLE-MARIE DORVAL 2
CINEMA 2 866-0689 260 AV. DORVAL 631-8586
AIRPLANE II THE SEQUEL
LOEWS 5
954 ST-CATHERINE O 861-7437 PEEL
FIRST BLOOD
PALACE 5
698 ST-CATHERINE O 866-6991 MCGILL
12.40, 2.25, 4.10, 5.55, 7.40, 9.25.
Pink Floyd The Wall
YORK
AUCUN LAISSEZ-PASSER
1487 ST-CATHERINE O 937-8978 GUY
12.30, 1.30, 4.10, 6.00, 7.40

EN NOMINATION POUR 6 OSCARS
Le Bateau
IMPERIAL: 1.30, 4.00, 6.30, 9.05. LAVAL: Sem. 6.15, 8.40.
IMPERIAL 1430 BUREAU 288-7102 PHSA
LAVAL 5 CENTRE LAVAL 688-7776
SPECTACLE COMPLET
CHATEAU 1, 2, 4, 8, 00 GREENFIELD: Sem. 6.35, 8.10, 9.15. VERSAILLES: Sem. 6.15, 7.50.
LE MANOIR DE LA TERREUR
CHATEAU 2
ST-DENIS & BELANGER 271-0209
GREENFIELD PARK 3
PL. GREENFIELD PARK 671-6129
VERSAILLES 3
PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON
VOICI UN FILM TELLEMENT CONTROVERSÉ QU'IL FUT INTERDIT DANS LE PAYS MÊME OÙ ON LE CREA.
YOL
Le PARISIEN 5
480 ST-CATHERINE O 865-3856
LA VENGEANCE DES FANTÔMES
SEM.: 7:10, 9:10.
VERSAILLES 2
PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON
UN FILM DE PETER DEL MONTE
SELECTION OFFICIELLE CANNES 1982
Sem. 7.10, 9.10
ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053
INVITATION AU VOYAGE
LES ROUGES
12.45, 4.25, 8.15.
Le PARISIEN 3
480 ST-CATHERINE O 865-3856
SELECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE VENISE 82
UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR COLINE SERREAU
qu'est-ce qu'on attend pour être heureux!
LaCité 1
SEM.: 6:05, 7:50, 9:35.
3575 AV DU PARC 844-9470
THE ENTITY
PALACE 1: 12.50, 3:00, 5:10, 7:20, 9:30. PALACE 2: 12.30, 2:40, 4:50, 7:00, 9:10. FAIRVIEW: Sem. 7:15, 9:25. GREENFIELD: Sem. 7:15, 9:20. LAVAL: Sem. 7:00, 9:10.
PALACE
698 ST-CATHERINE O 866-6991 MCGILL CENTRE LAVAL 688-7776
FAIRVIEW 2 GREENFIELD PARK 2
TRANS-CAN 5 52 697-8095 PL. GREENFIELD PARK 671-6129

EN NOMINATION POUR 6 OSCARS
OFFICIER ET GENTLEMAN
LA PARISIEN 1
PARISIEN: 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.35. GREENFIELD: Sem. 7.00, 9.15. LAVAL: Sem. 7.00, 9.20.
LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 1 PL. GREENFIELD PARK 671-6129
SPECTACLE COMPLET
CHATEAU 1, 2, 4, 8, 00 GREENFIELD: Sem. 6.35, 8.10, 9.15. VERSAILLES: Sem. 6.15, 7.50.
Les Folies d'Élodie
CHATEAU 1
ST-DENIS & BELANGER 271-0209
LAVAL 2
CENTRE LAVAL 688-7776
PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON
EN NOMINATION POUR 3 OSCARS
porté disparu
LaCité 2
3575 AV DU PARC 844-9470
LAVAL 4
CENTRE LAVAL 688-7776
Le film à voir aujourd'hui c'est UNE CHAMBRE EN VILLE
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
LA CITE: Sem. 7.05, 9.05
EN FRANÇAIS
LaCité 3
3575 AV DU PARC 844-9470
LE SECRET de VERONIKA VOSS
KENT 2
SEM.: 7:00, 9:00.
6100 SHERBROOKE O 489-9703
LINO VENTURA
LES MISÉRABLES
réalisé par Robert Hossein
ADULTES...\$5.50 ADOLESCENTS (14-17 ans)\$5.00 ENFANTS (13 ans et moins)...2.00
La PARISIEN 4
480 ST-CATHERINE O 866-3856
1:10, 4:45, 8:30
AUCUN LAISSEZ-PASSER
LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 2
480 ST-CATHERINE O 866-3856
UN FILM DE CLAUDE LÉLOUCH
1:00, 4:30, 8:00.
18 ANS
48 HRS.
Nick Nolte
Eddie Murphy
PALACE 6
698 ST-CATHERINE O 866-6991 MCGILL
2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40. DORVAL: Sem. 7:40, 9:30.

Les Cinémas Odéon
CAROLE LAURE
UN ASSASSIN QUI PASSE
Berri 2 268-2115 12.50 2.55 5.00 7.05 9.05
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE
Dauphin 1 721-0660 7:00 9:20
LE QUART D'HEURE AMÉRICAIN
Berri 1 288-2115 12.30 2.25 4.15 6.05 8.00 9.30
LES CHARIOTS DE FEU
Crémazie 384-4210 7:15 9:30
Le Beau Mariage
Dauphin 2 721-0660
Fitzgerald
DIVA
RYAN O'NEAL
MARIANGELA MELATO
LES FOLIES A L'AIR
CHARLES BRONSON MARLENE JOBERT
LE PASSAGER DE LA PLATE
Jean-Talon 725-7000 / Brossard 2 465-5906
Le Tueur du Vendredi
L'OEIL DU TIGRE
ET?
5
11
10
DUSTIN HOFFMAN
TOOTSIE
THE VERDICT
JACKIE GLEASON · MAC DAVIS · TERI GARR
THE STING II

OSM - « AIR CANADA »

Le genre Boston Pops

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL. Chef d'orchestre invité: Raffi Armenian. Soliste: Chia Chou, pianiste. Hier soir, salle Wilfrid-Pelletier de la Place de Arts: reprise ce soir. Dans le cadre des « Concerts Air Canada ». (Exceptionnellement, les abonnés du mercredi assistaient au concert hier soir.)
Programme:
Prélude de l'opéra Die Meistersinger von Nürnberg... Wagner
Concerto pour piano et orchestre no 2, en do mineur, op.18... Rachmaninov
Soliste: Chia Chou, pianiste
Ouverture de la musique de scène de Rosamunde, Fürstin von Cypern... Schubert
Troisième partie des Frivolités canadiennes (1973)... Godfrey Ridout
Valse Rosen aus dem Süden, op.388; polka Leichtes Blut, op.319; ouverture de l'opérette Der Zigeunerbaron... Johann Strauss fils

CLAUDE GINGRAS

Raffi Armenian a démontré, par sa direction de *Lucia di Lammermoor* et, tout récemment, en menant au triomphe les Orchestres réunis des Conservatoires du Québec, qu'il mérite mieux qu'un programme « Air Canada » (hier soir et ce soir) et même qu'un « Esso » (ce pour quoi il a été engagé pour la saison prochaine). Mais, cela est bien connu, l'OSM a tendance à faire davantage confiance aux chefs étrangers qu'aux Canadiens qui se destinent à la direction d'orchestre.

Cela dit, Armenian a montré encore une fois hier soir qu'il est un chef sur lequel on peut compter, tirant du Wagner d'entrée une puissance extraordinaire; par ailleurs, il s'est révélé, dans ce contexte, un chef très consciencieux qui apporte à la musique de peu d'import-

tance (bien qu'agréable) le même soin exactement qu'aux plus grandes oeuvres.

Dans la tradition des « Concerts Air Canada », il s'agit là d'un programme du genre Boston Pops, c'est-à-dire comportant un peu de tout mis bout à bout. S'il est évident que les musiciens ne prennent pas un plaisir fou à jouer les *Frivolités canadiennes* et les pièces de Johann Strauss (mais ils n'ont rien à dire: ils sont payés pour jouer), le public « air-canadien », lui, semble parfaitement heureux de ce qu'il entend, heureux aussi de reconnaître les airs sinon les titres (*Rosen aus dem Süden*, cela ne lui dit évidemment pas grand-chose...).

La pièce de résistance du programme est le célèbre deuxième Concerto de Rachmaninov. Malheureusement, le soliste n'est pas à la hauteur: ni techniquement (l'orchestre le couvre complètement, et sans effort), ni musicalement (cela a autant de consistance et de couleur qu'un bol de riz qui aurait trop bouilli).

Jodie Foster ne désire que retourner à l'université

NEW YORK (UPI) — La jeune actrice Jodie Foster donnait récemment ses premières entrevues depuis l'affaire Hinckley, pour promouvoir le dernier film qu'elle a fait pour la télévision, son premier depuis la tentative d'assassinat du président Reagan.

Elle a éludé les questions tournant autour d'Hinckley et de l'obsession qu'il disait avoir après l'avoir vu jouer le rôle d'une enfant prostituée dans « Taxi Driver ». Craignant toujours autant les caméras, elle a refusé de se faire photographier pendant les entrevues et a interdit aux journalistes d'enregistrer les conversations.

Son seul désir, dit-elle, est de retourner à l'Université Yale poursuivre ses études et de jouer la comédie.

Elle fera par ailleurs partie de la distribution du film « Hotel New Hampshire » inspiré du roman de John Irving.



À la maison, seraient-ils à la mauvaise école?

Les adolescents vous diront que leurs parents, le plus souvent, ont peu d'influence sur leurs décisions, qu'ils savent très bien se débrouiller seuls. Mais au chapitre de la boisson, c'est tout autre chose. Cependant ne nous prenez pas au mot; écoutez plutôt ce qu'ils disent.

« Tout ce que je sais de la boisson, je l'ai appris à la maison. »

« Ils me conseillent d'être prudent en soirée. Mais quand ils reçoivent, ils passent outre à leurs propres avertissements. »

« J'ai vu des amis de mes parents prendre le volant alors qu'ils n'auraient

pas dû. J'aurais cru qu'ils auraient appelé un taxi. »

« Je sais que la boisson et l'essence font un mélange dangereux... dangereux pour moi, mais pas pour mon père? »

Doit-on multiplier les affirmations? Quoi que vous puissiez dire, rien ne vaut l'exemple d'un comportement responsable.

De grâce, si seulement pour vos enfants, que votre exemple leur serve de leçon.

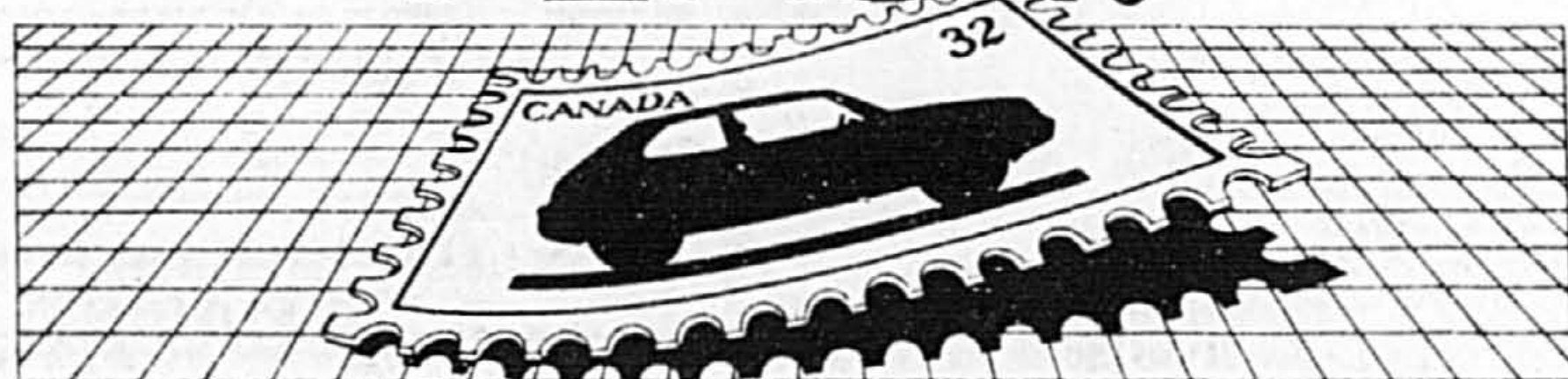
Seagram

La modération, nous y croyons.
Nous l'affirmons depuis 1934.

C.P. 847, Succursale H, Montréal, Québec H3G 2M8

L'IMMATRICULATION

Y AVEZ-VOUS PENSÉ?



VOUS AVEZ JUSQU'AU 28 FÉVRIER POUR IMMATRICULER VOTRE VÉHICULE PAR LA POSTE.

N'attendez pas la date limite. Remplissez votre formulaire à la maison. Postez-le avant le 28 février. Vous recevrez certificat et vignettes à domicile. C'est facile!

Régie de l'assurance automobile du Québec

VOUS AVEZ TOUTE NOTRE ATTENTION

CHRYSLER NÉGOCIE POUR VOUS UN MEILLEUR TAUX

Comparez! Vous verrez que la route du bon sens vous mène tout droit chez votre concessionnaire Chrysler.

12,9%

Sur tous nos modèles neufs de voitures et pickups 1983.

Tous les détails chez votre concessionnaire.



Aujourd'hui, ça prend une Chrysler.



VOUS VOULEZ SOUSCRIRE UN

REÉR?

VOYEZ CELUI DE LA BNE

9%

PAR AN
TAUX VARIABLE
Intérêts crédités annuellement

11 1/4%

PAR AN
TAUX FIXE
Durée de 5 ans
Intérêts crédités annuellement

Aucuns frais d'adhésion ou d'administration.*

Il existe d'autres taux pour les placements à terme fixe ainsi que d'autres modalités pour créditer les intérêts. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au personnel de toute succursale de La Banque de Nouvelle-Écosse. Date limite de contribution pour l'année d'imposition 1982: mardi, le 1^{er} mars 1983.

Taux modifiables sans préavis.

*Des frais minimes sont applicables au moment de la fermeture du régime.

BNE

© Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse

QUOI FAIRE CETTE SEMAINE

CONFÉRENCES

La Société d'histoire de Longueuil présente une conférence de M. Lucien Le François intitulée « L'histoire de la société à travers les âges par l'histoire d'une famille: les Le François », le 22 février, à 20h, au Centre culturel de Longueuil, 100 ouest, rue Saint-Laurent. Invitation au grand public. Entrée libre.

Dans le cadre des « Conférences Aldan » l'université McGill présente une conférence de M. Andrew Batey intitulée « The Work of Batey and Mack », le 22 février, à 18h, dans l'amphithéâtre H. Noël Fieldhous du pavillon Leacock. Renseignements complémentaires: 877-3150.

L'Association québécoise des parents et amis du malade mental présente une conférence de Dr Louis Gascon, de l'hôpital Notre-Dame, intitulée « Le suicide chez le malade mental », le 22 février, à 20h, au pavillon Mailloux de l'hôpital Notre-Dame, 1560 est, rue Sherbrooke. Entrée libre.

Le service d'Action féministe du Y.M.C.A. dans le cadre de son activité « Les luns du mardi au Y » des femmes » offre une série de mini-conférences les mardis midis, de 12h15 à 13h15, au 1355 ouest, boulevard Dorchester. Le sujet de la réunion du mardi 22 février sera « C'est bien plus grave qu'on pense » (difficultés de la perception des pensions alimentaires). Les conférencières sont Mme Sylvie Rossellini et Marcelle Felteu. L'entrée est de 1 \$ pour les non-membres et il ne faut pas oublier son lunch. Une halte-garderie est disponible sur place au coût de 2 \$ l'heure. Renseignements complémentaires: Lise Moisan, 866-9941, poste 43.

Cooprix Saint-Joseph présente une conférence de Mme Ranger-Smith, diététiste, sur la valeur nutritive des diverses coupes de bœuf et sur la façon des les appêter, le 22 février, à 19h30, au 3600 est, boulevard Saint-Joseph. C'est gratuit pour les membres; 1 \$ pour les non-membres.

Le Montreal Japanese Language Center présente une conférence du professeur Nonuya Bamba, de l'Université d'Osaka et professeur associé à l'université McGill, intitulée « An Overview of Japanese-Canadian Relations », le 22 février, à 20h, au salon Peribonca de l'hôtel Reine-Elizabeth. Entrée libre.

RÉUNIONS

L'Ordre du Temple du Québec invite le public à sa prochaine réunion qui se tiendra le 22 février, rue Saint-Marc, salle 305, le 22 février, à 19h30. Conférence intitulée « Les vierges noires ». Entrée libre. Renseignements complémentaires: 677-7675 ou 464-2839.

Le Mouvement Action-Chômage de Laval invite les chômeurs et chômeuses à une séance d'information sur la loi de l'assurance-chômage, le 22 février, à 10h, au 3787 ouest, boulevard Levesque, quartier Chomedey. Renseignements complémentaires: 687-2421. Une autre séance se tiendra le 23 février, à 14h, à la Commission scolaire des Ecoles, 500, rue d'Auteuil, quartier Duvernay. Renseignements complémentaires: 661-5370.

Plexus Inter-Ezo, en collaboration avec Multimondial tient une soirée d'information sur le psychisme humain, le 22 février, à 20h, sur le thème « Parlons du principe d'inertie ». Renseignements complémentaires: Claude Desrosiers, 255-5087, 727-0789 ou 632-1850. Entrée libre.

Une soirée d'information gratuite sur le thème « Condo-Vacances » (système permettant des vacances à prix réduits dans quelque 34 pays) se tient le 22 février, à 19h30, au 655, rue Saint-Denis.

Le bureau d'aide aux consommateurs, en collaboration avec le Centre d'information et de référence pour femmes et de Consommation et Corporation Canada, tient une rencontre sur « L'assurance-chômage et les prestations de maternité », le mardi 22 février, à 20h, au 3585, rue Saint-Urbain. Renseignements complémentaires: 842-4781 ou 842-4780.

L'Association des familles uniparentales du Canada, section Laurentides, tient sa réunion mensuelle le 22 février, au YMCA de Saint-Laurent, 1745, boulevard Décarie. Il y aura une démonstration de techniques d'art et

d'artisanat ainsi qu'un encan chinois. Renseignements complémentaires: 332-4885.

La Coopérative d'alimentation naturelle du Plateau Mont-Royal tient une soirée d'information sur le Salvador, le 22 février, à 18h, au 436, rue de Bienville (une rue au nord de la station de métro Mont-Royal). Il y aura projection d'un film expliquant la vie des paysans salvadoriens à l'intérieur des zones contrôlées par le front Farabundo Martí de libération nationale. Une personne-ressource du Comité Montréal-Salvador répondra aux questions de l'auditoire.

Des parents-animateurs du Projet Opération Renouveau de la CÉCM invitent les parents de jeunes sans-travail à une réunion qui se tiendra le 22 février, à 19h30, au sous-sol du presbytère Saint-Jean-Baptiste de LaSalle, 2581, boulevard Pie IX. (Billets d'autobus et de métro payés). Renseignements complémentaires: 273-2641.

Le CLSC Saint-Louis-du-Parc tient une réunion pour l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration, le 22 février, de 16h à 20h, au 30 est, boulevard Saint-Joseph, 1er étage. Renseignements complémentaires: 286-9657.

L'équipe « Sexualité-planning » du CLSC Longueuil-Ouest tient une soirée de discussion sur la sexualité des hommes, le 22 février, à 19h30, au 201 ouest, boulevard Curé-Poirier. Invitation aux hommes et aux femmes. Entrée gratuite et garderie gratuite sur place. On est prié de s'inscrire en composant le numéro 651-9830, poste 319.

Le Comité de la condition féminine de l'Alliance des infirmières de Montréal tient une soirée d'animation sur la santé des femmes, avec Mme Roxanne Simard. Il y aura présentation d'un vidéo intitulé « Va te faire soigner, l'est malade ». C'est le 22 février, à 19h30, au Centre Saint-Pierre-Apôtre, 1212, rue Panet.

Le camp-école Keno dirigé par les Pères Maristes de Sillery, accueillant des filles de 9 et 10 ans et des garçons de 9 à 16 ans, dans le comté de Portneuf, tient une soirée d'information le 22 février, à 19h30, au 1415 est, rue Jarry. Renseignements complémentaires: 661-0379.

L'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités tient son assemblée régulière tous les mardis, à 13h30, au CLSC Rosemont, 3 245, boulevard Saint-Joseph. Renseignements complémentaires: Gabrielle Lalpalmé, 729-1094.

Le Comité des travailleurs et travailleuses d'Hochelaga-Maisonneuve, à tous les mardis soirs des soirées d'information pour les travailleurs et travailleuses accidentés ou pour ceux souffrant d'une maladie industrielle, au CLSC Hochelaga-Maisonneuve, 1620, rue De La Salle. Entrée libre.

Le Projet Changement (services pour personnes âgées) tient une séance d'information sur les HLM, avec un représentant de l'Office municipal d'Habitat, le 22 février, à 13h30, au 3553, rue Saint-Urbain, 2e étage, salle 308. Renseignements complémentaires: 844-1139.

Personnaide », un nouveau réseau d'entraide de Dollard-des-Ormeaux, tiendra trois réunions d'information à l'intention des gens de cette ville: le 22 février, à 13h30, à l'amphithéâtre du Centre civique, 12 001, rue de Salaberry; le 23 février, à 13h, au chalet du parc Westminster, 531, rue Westminster; le 28 février, à 10h30, au 105, place Angora. Renseignements complémentaires: 694-2055, poste 28.

L'Association des locataires de Villeray tient une séance d'information sur les augmentations de loyers, le 22 février, à 13h30 et le 23 février, à 19h30, au 326, rue Gounod. Renseignements complémentaires: 270-3379.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Une soirée d'information gratuite sur la bio-énergie se tient le 22 février au Centre Holiste Vie, 4 410, rue Parthenais. Renseignements complémentaires: 521-2999.

Le Centre Immaculée-Conception propose des cours d'entraînement à

la relaxation dirigés par Huguette Lemieux, psychosociologue consultante. Une séance gratuite se tient le 22 février, à 19h, au 4 265, rue Papineau. Renseignements complémentaires: 527-1256.

Une soirée d'information sur « L'éveil de l'esprit par l'éveil du corps » (apprendre à mieux utiliser son cerveau) se tient le 22 février, à 19h30, à l'hôtel Mont-Royal, 1 455, rue Peel. Conférenciers, Jean-Denis Saint-Cyr et Gabriel-Sylvain Bluteau. Entrée gratuite.

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal offre aux travailleurs et travailleuses du centre-ville, aux groupes culturels en visite à Montréal ou à tous autres groupes ou organismes, du mardi au vendredi, de midi à 13h30, une heure de lunch qui sort de l'ordinaire: le « Midi-Musée ». Cette nouvelle formule permet de visiter en groupe la collection permanente du Musée sous la direction d'un guide bénévole, puis de déjeuner dans l'ambiance agréable du Café du Musée. Les personnes qui déjeunent au Musée entre ces heures se voit rembourser le prix d'entrée au Musée. Renseignements complémentaires et réservations: 285-1600, poste 136.

Au Centre d'accueil Denis Benjamin Viger, tous les mardis soirs, on enseigne la technique de relaxation de Jacobson, à 20h en anglais et à 21h en français. Il n'y a ni frais ni inscription, il suffit simplement d'habiter l'île Bizard, Pierrefonds, Roxboro et Sainte-Genève. Le Centre est situé au 3 292, rue Chénier à l'île Bizard.

DEMAIN

Le Département d'anatomie de l'Université de Montréal tient un séminaire sur l'interdépendance de l'acétylcholinestérase présente dans le nerf moteur et son muscle, avec M. Victor Gisiger, le 23 février, à midi, à la salle N-835 du Pavillon Principal.

Le Département de nutrition de l'Université de Montréal présente un séminaire sur le thème « Modèle expérimental de la cholestase intrahepatique », le 23 février, à 13h, à la salle 1 210 du pavillon Marguerite-Youville.

La Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal présente une conférence de Mme Jocelyne Savoie intitulée « Quelques notions répandues en éducation des adultes et leur pertinence face aux besoins de l'entreprise », le 23 février, à 16h, à la salle B-328 du pavillon Marie-Victorin.

La Corporation professionnelle des urbanistes du Québec tient une journée d'étude sur le thème « Schéma d'aménagement des MRC », le 23 février, à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, 5 620, rue Darlington, salle 169.

La Bibliothèque municipale de Dorval invite les enfants de 3 à 5 ans à son festival du film, les mercredis, de 10h30 à 11h, au 1 401, rue Bord-du-Lac, à Dorval. Entrée gratuite. Renseignements complémentaires: Judith Bowman, 631-3575.

DIVERS

Des rencontres de « rétablissement », méthode structurée et simple d'auto traitement en groupe, se tiennent à l'intention des personnes souffrant d'agressivité, d'anxiété, de phobies ou autres maux psychologiques, les mardis, à 20h, au CLSC Norman Bethune, 1 665, rue du Couvent, quartier Chomedey, à Laval; les mercredis, à 20h, au 3 580, rue Van Horne (coin Côte-des-Neiges); les jeudis, à 20h, au CLSC Longueuil-Ouest, 201 ouest, boulevard Curé-Poirier, à Longueuil. La participation à ces rencontres est gratuite.

Le YMCA de Saint-Laurent, 1 745, boulevard Décarie, offre des cours de premiers soins en sauvetage aquatique, au cours du prochain week-end, soit à partir de 18h, le 25 février. Renseignements complémentaires: 747-9801.

Le Centre culturel de Longueuil offre dans sa série « Clin d'œil » des ateliers-rencontres portant sur la connaissance des vins, les 1, 8 et 15 mars, au 100 ouest, rue Saint-Laurent, à Longueuil, de 19h30 à 22h. Il est possible de s'inscrire par la poste ou en se présentant au Centre culturel.

Les 3, 10 et 17 mars, auront lieu

des ateliers portant sur un voyage au Mexique et au Honduras. Renseignements complémentaires: 670-1410.

Le Centre d'accueil Le Portage, en collaboration avec le Service communautaire de Saint-Laurent offre un programme d'aide aux usagers de drogues diverses. Le Centre est ouvert tous les mardis, de 9h à 16h, au 710, rue Saint-Germain. Renseignements complémentaires: 744-6411, poste 2514.

La Société d'histoire de Shefford organise un concours de photographies susceptibles d'illustrer l'histoire de Granby et de la région (soit Sainte-Cécile de Milton, Roxton Pond, Saint-Joachim, Bromont, Waterloo, Saint-Alphonse de Granby, Warden, Canton de Granby, Canton de Shefford, Roxton Falls et Farnham). Les photographies doivent porter sur la période de 1867 à 1945 et doivent comporter une information historique. Le concours se termine le 25 février. Renseignements complémentaires: Société d'histoire, 66, rue Dufferin, Granby J2G 4W7. Téléphone: 514-372-4500.

La Chorale Barbershoppe invite ceux qui aiment chanter à participer à

ses répétitions, le mercredi, à 20h, à la salle de l'Église Union, 13, chemin Finchley, à Hampstead. Renseignements complémentaires: 875-5115 ou 674-1402.

Le Centre Eckankar de Laval offre aux personnes intéressées à se renseigner sur l'ésotérisme plusieurs livres que l'on peut consulter à la salle de lecture du mouvement, au 215, boulevard des Laurentides, quartier Pont-Viau, tous les jours, de 13h à 16h et de 18h à 21h30. Entrée libre. Renseignements complémentaires: 669-0358.

L'Association Action intégration Brossard, organisme sans but lucratif venant en aide aux déficients mentaux à la recherche de bénévoles disposés à consacrer quelques heures par semaine. Renseignements complémentaires: 676-5058.

La Jouiouthèque de Saint-Laurent, 1745, boulevard Décarie, recueille des jouets afin d'offrir un service de prêts. Les personnes désirant offrir des jouets dont leurs enfants ne se servent plus sont priées de les porter au 1745, boulevard Décarie ou encore d'entrer en communication avec les responsables: 747-7629.

La Faculté de droit de l'université McGill vient de créer un nouveau programme de bourses d'assistants d'enseignement et de recherche portant le nom de « Boulton Fellowships ». La Faculté entend ainsi permettre à des jeunes juristes de McGill ou d'ailleurs d'acquérir une certaine expérience de l'enseignement tout en poursuivant des travaux de recherche conduisant à une thèse ou un autre diplôme d'importance majeure.

Réinsertion-Jeunesse est à la disposition des jeunes de 16 à 23 ans qui sont sans emploi et qui ne sont plus aux études de la région La Prairie et de Candiac, incluant Sainte-Catherine, Delson, Saint-Constant, Saint-Mathieu et Saint-Philippe. Des rencontres individuelles d'orientation, de recherche et de création d'emploi ainsi que des activités et des ateliers de projets à construire ensemble leur sont offerts. Le mardi après-midi, des cafés sont ouverts à La Prairie et à Candiac. Renseignements complémentaires: pour Candiac, Sylvie, au 638-1636; pour La Prairie, Thérèse et Hélène, au 659-6374; pour Sainte-Catherine et les municipalités environnantes, Françoise et Huguette, au 632-8600.

SPECTACLES

CINÉMA

AVENUE: «An Officer & A Gentleman»: 10:40, 21:00.

BEAVER: «Hot Legs»: 12:10, 14:30, 16:50, 19:15, 21:40. «Love Gardens»: 11:00, 13:20, 15:45, 18:05, 20:30.

BERRI (1): «Le quart d'heure américain»: 12:30, 14:25, 16:15, 18:05, 20:00, 21:50.

BERRI (2): «Un assassin qui passe»: 12:50, 14:55, 17:00, 19:05, 21:05.

BERRI (3): «Fitzcarraldo»: 12:10, 15:00, 17:55, 20:45.

BERRI (4): «L'oeil du tigre»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

BERRI (5): «Diva»: 12:35, 14:50, 17:05, 19:25, 21:40.

BIJOU: «Cuissardes»: 12:05, 14:31, 16:57, 19:23, 21:54. «Tout le monde en rêve»: 13:16, 15:42, 18:08, 20:34.

BOBINO: «L'infatigable Joséphine»: 19:45. «Les aventures amoureuses de Monsieur O.»: 21:10.

BONAVENTURE (1): «Tootsie»: 19:00, 21:10.

BONAVENTURE (2): «Dark Cristal»: 19:20, 21:20.

BROSSARD (1): «The Sting II»: 19:25, 21:25.

BROSSARD (2): «Le passage de la pluie»: 19:45. «Ninja Force»: 22:00.

BROSSARD (3): «Tootsie»: 19:00, 21:10.

CARREFOUR DU NORD (1, St-Jérôme): «La colere de Khan»: 21:45. «Patrouille du cosmos»: 19:30.

CARREFOUR DU NORD (2): «La vengeance des fantômes»: 21:30. «Les chiens de guerre»: 19:30.

CARRÉ SAINT-LOUIS: «Massesuses expertes et très raffinées»: 11:30, 15:00, 18:30, 22:00. «Le corps a ses desirs»: 12:40, 16:10, 19:40. «Secretaires très particulières»: 13:45, 17:15, 20:45.

CHAMBLAY: «Gelés ben durs. «Metal hurlant»: 19:30.

CHAMPLAIN (1): «E.T. l'extra-terrestre»: 19:10, 21:20.

CHAMPLAIN (2): «Les fesses à l'air»: 20:00. «Sphinx»: 18:00.

CHÂTEAU (1): «Les folies d'Élodie»: 14:50, 18:10, 21:30. «Devoir de vacances»: 13:10, 16:30, 19:50.

CHÂTEAU (2): «Manoir de la terreur»: 15:00, 18:20, 21:40. «Lac des morts vivants»: 13:20, 16:40, 20:00.

CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «L'oeil du tigre»: 14:00, 17:50, 21:40. «L'homme des cavernes»: 12:15, 16:05, 19:55.

CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «Les tueurs du vendredi»: 15:10, 18:35, 22:00. «Meurtres à la St-Valentin»: 13:25, 16:50, 20:15.

CINÉMA DE PARIS: «Sting II»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:25, 21:30.

CINÉMA LA CITÉ (1): «Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux»: 18:05, 19:50, 21:35.

CINÉMA LA CITÉ (2): «Portés disparus»: 19:00, 21:15.

CINÉMA LA CITÉ (3): «Veronica Voss»: 19:05, 21:05.

CINÉMA RIVE-NORD (1): «E.T. l'extra-terrestre»: 19:30.

CINÉMA RIVE-NORD (2): «La guerre des étoiles»: 19:00. «L'empire contre-attaque»: 19:30.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: «Le faiseur de miracles»: 19:00. «Compétition nationale»: 21:30.

CINÉPLEX (1): «La cage aux folles»: 14:00, 15:50, 17:40, 19:30, 21:20.

CINÉPLEX (2): «Still of the Night»: 13:55, 15:40, 17:25, 19:15, 21:05.

CINÉPLEX (3): «Les Toys»: 13:35, 15:35, 17:35, 19:35, 21:35.

CINÉPLEX (4): «Cruel Passion»: 13:40, 15:35, 17:30, 19:25, 21:25.

CINÉPLEX (5): «Best Friends»: 13:40, 15:40, 17:40, 19:40, 21:40.

CINÉPLEX (6): «Kis Me Goodbye»: 13:35, 15:25, 17:25, 19:25, 21:25.

CINÉPLEX (7): «Come back to the 5 & Dime, Jimmy Dean, Jimmy Dean»: 13:35, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

CINÉPLEX (8): «Come back to the 5 & Dime, Jimmy Dean, Jimmy Dean»: 13:35, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

CINÉPLEX (9): «Threshold»: 13:45, 15:35, 17:25, 19:15, 21:10.

CLAREMONT-L: «The Year of Living dangerously»: 19:00, 21:10.

COMMODORE: «Infirmières serviables»: «Pensionnaires très expertes»: «Casimir, huissier séducteur».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «Et Dieu créa les hommes»: 12:15, 13:50, 15:25, 17:00, 18:35, 20:10, 21:45.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «L'alibi»: 12:05, 15:50, 19:35. «La cigale»: 14:00, 17:45, 21:30.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Cuissardes»: 12:05, 14:30, 16:35, 19:20, 21:45. «Tout le monde en rêve»: 13:15, 15:40, 18:05, 20:30.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «Les filles de Grenoble»: 12:10, 14:00, 15:50, 17:40, 19:30, 21:20.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «From the Life of the Marionettes»: 20:30. «CÔTE-DES-NEIGES (1): «The Verdict»: 19:30, 21:40.

CÔTE-DES-NEIGES (2): «Tootsie»: 19:00, 21:10.

CRÉMAZIE: «Les chariots de feu»: 19:15, 21:30.

DAUPHIN (1): «Le retour de Martin Guerre»: 19:00, 21:20.

DAUPHIN (2): «Le beau mariage»: 19:30, 21:30.

DÉCARIE (1): «An Officer & A Gentleman»: 19:00, 21:15.

DÉCARIE SQUARE (2): «E.T. The Extra Terrestrial»: 19:10, 21:20.

DORVAL (1): «An Officer & A Gentleman»: 19:00, 21:15.

DORVAL (2): «Without a Trace»: 18:55, 21:10.

DORVAL (3): «48 Hours»: 19:40, 21:30.

ÉLYSÉE (1): «Une chambre en ville»: 19:30, 21:30.

ÉLYSÉE (2): «Invitation au voyage»: 19:10, 21:10.

ÈVE: «Scheherazade»: 10:00, 12:20, 14:40, 17:00, 19:20, 21:40. «Come Fly with Us»: 11:25, 13:45, 16:05, 18:25, 20:45.

FAIRVIEW (1): «Peter Pan»: 19:00, 21:00.

FAIRVIEW (2): «The Entity»: 19:15, 21:25.

GREENFIELD (1): «Officier et Gentleman»: 19:00, 21:15.

GREENFIELD (2): «The Entity»: 19:15, 21:20.

GREENFIELD (3): «Manoir de la terreur»: «Lac des morts vivants»: 18:35, 20:10.

GUY: «Aman by night»: 12:00, 14:45, 17:30, 20:15. «Games women play»: 13:20, 16:05, 18:50, 21:35.

IMPERIAL: «Le bateau»: 13:30, 16:00, 18:30, 21:05.

JEAN-TALON: «Le passager de la pluie»: 19:45. «Ninja Force»: 22:00.

KENT (1): «My Favorite Year»: «Victor Victoria»: 18:50.

KENT (2): «Veronica Voss»: 19:00, 21:00.

L'AMOUR: «Amour»: 12:00, 14:15, 16:30, 18:45, 21:00. «Senator's Daughters»: 13:10, 15:25, 17:40, 19:55, 22:10.

L'AUTRE CINÉMA (1): «L'entraînement des femmes»: 19:00. «Georgia»: 19:15. «La terrasse»: 21:00. «Le couteau dans la tête»: 21:30.

LAVAL (1): «An Officer & A Gentleman»: 19:00, 21:20.

LAVAL (2): «Les folies d'Élodie. «Devoir de vacances»: 18:35, 20:15.

LAVAL (3): «The Entity»: 19:00, 21:10.

Renée Claude: tête première dans l'univers d'un auteur

(PC) — En promenant de-ci de-là ses deux spectacles fétiches, Renée Claude peut relever un défi stimulant: renouer avec le métier d'interprète. Avant d'entreprendre sa carrière justement, elle avait étudié pour devenir comédienne. Ce n'est pas le cas des textes écrits spécialement pour elle, explique en entrevue la diseuse: « Certaines chansons, c'est tellement pour toi qu'il n'y a presque pas de jeu à faire. » Les deux spectacles affectionnés qu'elle donne depuis quelques années déjà s'appellent *Moi c'est Clémence* que j'aime le mieux et *J'ai rendez-vous avec vous*. Le premier fait évidemment référence à la fille du poète Alfred Desrochers et le second à Georges Brassens. Renée Claude aime « plonger dans l'univers d'un auteur », se mettre dans l'état d'esprit qui, durant tout le spectacle, créera l'atmosphère propice pour faire revivre des textes, avec leur tendresse et leurs sentiments. Son calendrier n'est pas tellement chargé puisque Renée n'a pas chanté en salle depuis l'automne dernier. Mais quand même, le 7 mars à Québec, elle donnera sa soirée Brassens à l'Institut canadien. En avril, elle ira jusqu'à Manchester, New Hampshire, faire vivre la poésie de Clémence de-

vant un public franco-américain. « Je me suis toujours sentie très proche de Clémence. C'est un auteur du quotidien avec une tournure poétique. Son approche n'est pas 'hyper-réaliste' comme cela arrive aujourd'hui. Ce n'est jamais cru. » La chanteuse intimiste relève chez Desrochers les thèmes omniprésents de l'enfance, du père, de la mère ainsi que de la nature: « Une fois, je me suis aperçu que j'avais une chanson d'elle pour chaque saison... Elle sera toujours une enfant, c'est ce qui la rend attachante. » Il y a maintenant trois ans que Renée reprend en rétrospective les chansons de Clémence, depuis les plus anciennes comme *La danseuse espagnole* et *Tais-toi jusqu'à la vie d'actrice* et *La ville* depuis. Quant à Brassens, elle ne l'a vu en personne qu'une seule fois, à la Comédie canadienne (aujourd'hui le TNM), en 1961. C'est d'ailleurs avec les chansons du Sétois (il est né à Sète, dans le sud de la France) que Renée Claude a débuté sur les planches, avant d'adopter peu à peu les auteurs québécois. Il y en a tellement, dit-elle, qu'il est difficile de choisir parmi tous ces petits chefs-d'œuvre. Elle mentionne, parmi bien d'autres, *J'ai rendez-vous avec vous*, A

l'ombre du cœur de ma mie, Bancs publics, Une jolie fleur dans une peau de vache.

Vie non communautaire
Renée aime bien également la non-demande en mariage, une chanson que Brassens a écrite en pensant à la compagnie de toute sa vie, mais avec qui il n'a jamais cohabité. « C'était sa façon à lui de vivre l'amour. Il n'était pas partisan de la vie communautaire... Même chose pour moi d'ailleurs. » Bref, ça coûte plus cher de louer mais ça entretient mieux l'amour.



Gilles Rhéaume remet la médaille du prix Duvernay à Jean Éthier-Blais.

LAURÉAT DU PRIX DUVERNAY

Jean Éthier-Blais: le bonheur d'être

Jean Éthier-Blais, universitaire, critique, poète, essayiste et romancier, a reçu officiellement hier le prix Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Cette récompense, présentée par le président de la SSJB-Montréal, M. Gilles Rhéaume, comporte la médaille *bene merenti de patria* et une bourse de quinze cents dollars. Mme Alice Parizeau, qui a fait l'éloge du lauréat, a souligné chez lui l'art de vaincre la solitude, à travers les mots et l'art, et le courage de s'assumer. L'auteur des *Pays étrangers*, dans une réponse d'une parfaite élégance, a remercié la SSJB-Montréal « mais aussi la vie. J'ai perdu mes parents, je m'attache à mes amis et à quelques illusions. » M. Éthier-Blais a rappelé ses origines franco-ontariennes, décrit avec émotion les paysages de son enfance, fait l'éloge de sa famille et

rendu hommage aux jésuites, qui l'ont enseigné: « Je suis jésuite d'observation romantique. » À seize ans, il est devenu l'ami de M. François Hertel, puis de M. Guy Lafond. Après ses parents, ces prêtres sont les êtres qu'il a le plus aimés. Quant à Lionel Groulx, il a été et demeure son maître. De son oeuvre, M. Éthier-Blais dit qu'elle est disparate et qu'elle a peu de lecteurs. Au centre de ses préoccupations, la liberté, celle de l'esprit. Il n'a jamais cherché autre chose. Né canadien-français, le lauréat se « retrouve québécois, mêlé à la douleur de notre nouvelle parturition. » Dans une allusion à notre « Prince des Ténébres », il a souligné que chez nous « les Attila sont innombrables. » Le prix Duvernay l'a rendu « conscient de (son) indignité dans le monde des lettres, et du bonheur d'être. »

Rabais 30% — Dessous «Playtex» rehaussant admirablement la silhouette



Renée Claude

OUI OU NON un choix à faire
les vendredis entre le 11 mars et le 29 avril

PÂQUES - BALÉARES ET COSTA DEL SOL
2 sem.: 895 \$ add. 40 \$ en studio
VOYAGES TRAVELAIDE
LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS
911, rue Beaubien (Métro) - 273-2581
Permis du Québec

Consommation et Corporations Canada / Consumer and Corporate Affairs Canada

COURS DE FORMATION pour LES ENTREPRENEURS et LES PROPRIÉTAIRES D'HABITATIONS ISOLÉES À LA MIUF

Un cours de 4 jours sur les mesures correctives est offert par le Programme d'aide fédéral: MIUF. Toute personne intéressée est priée de s'inscrire immédiatement.

DATE DU COURS: **1er au 4 mars 1983**
ENDROIT DU COURS: **Montréal (Québec)**

POUR S'INSCRIRE:
Téléphonez au: 1-800-567-6870 (sans frais) ou 1-819-994-0921 ou Écrivez au: Centre sur la MIUF, Hull (Québec), K1A 0C9

vente 9⁷⁶ (13.95)
1. RABAIS 4.19. SOUTIEN-GORGE «CROSS YOUR HEART», no 685. Bonnets polyester, côtés et dos nylon/spandex. Beige. B ou C, 34 à 38.

vente 10⁴⁶ (14.95)
2. RABAIS 4.49. SOUTIEN-GORGE «REHAUSSE-BEAUTE», no 740. Bonnets polyester sans couture, côtés et dos nylon/spandex. Beige. B 36 à 40; C 36 à 42. 2A. RABAIS 4.95. D 36 à 42. (16.50)

vente 11⁵⁵

vente 9⁰⁶ (12.95)
3. RABAIS 3.89. SOUTIEN-GORGE «ENFIN! ÇA ME FAIT BIEN», no 246. Bonnets souples en polyester, côtés et dos nylon/spandex. Blanc. A ou AA, 32 à 36; B 32 à 36.

vente 9⁷⁶ (13.95)
4. RABAIS 4.19. SOUTIEN-GORGE «LES BEAUTÉS» de «CROSS YOUR HEART», no 600. Bonnets tricot nylon sans couture, avec insertions dentelle. Côtés et dos nylon/spandex. Beige. B ou C, 34 à 38.

vente 17⁴⁶ (24.95)
5. RABAIS 7.49. GAINÉ, no 2697. Caoutchouc/nylon avec panneau de maintien devant en acétate/rayonne/spandex. Blanc. M (27-28), G (29-30). 5A. RABAIS 8.09. TG (31-32), TTG (33-34), TTTG (35-36). (26.95)

vente 16⁷⁶ (23.95)
6. RABAIS 7.19. CULOTTE DE MAINTIEN, no 2690. Caoutchouc/nylon avec panneau de maintien devant en acétate/rayonne/spandex. Blanc ou beige. M (27-28), G (29-30).

vente 32¹⁶ (45.95)
7. RABAIS 13.79. COMBINÉ «INCROYABLE, C'EST UN COMBINÉ», no 2532. Nylon/spandex. Bonnets en tricot nylon, gousset coton. Beige. B 36 à 40; C 36 à 42. 7A. RABAIS 14.39. D 36 à 40 (47.95)

vente 33⁵⁶

vente 25⁸⁶ (36.95)
8. RABAIS 11.09. COMBINÉ «18 HEURES», no 2418. Bonnets polyester sans couture, caoutchouc/nylon. Gousset coton. Blanc. B 36 à 40; C 36 à 40. 8A. RABAIS 11.69. D 38 à 42 (38.95)

vente 27²⁶

vente 12⁵⁶ (17.95)
9. RABAIS 5.39. SOUTIEN-GORGE «18 HEURES», no 722. Bonnets polyester sans couture, côtés et dos caoutchouc/nylon, armature nylon/spandex. Beige. B ou C, 36 à 40.

vente 16⁷⁶ (23.95)
10. RABAIS 7.19. CULOTTE DE MAINTIEN, no 2493. Nylon/spandex, gousset doublé coton. Blanc ou beige. M (27-28), G (29-30). 10A. RABAIS 7.79. TG 31-32 (25.95)

vente 18¹⁶
Rayon 331, dessous féminins, ou rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.
Pour achat en personne seulement.



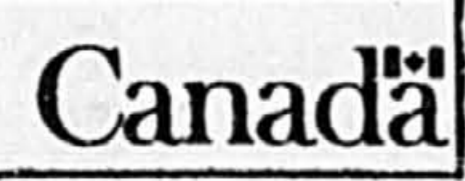
En passant...
vous désirez vous faire belle de la tête aux pieds, alors le salon "Elizabeth Arden", chez Simpsons, vous attend. Les experts sauront satisfaire tous vos désirs-beauté!



HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à 17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

1 23 456 789 0

LES GALERIES D'ANJOU / LE CAPREFOUR LAVAL / LES PROMENADES ST-BRUNO / CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS



DÉBAT D'URGENCE À DELHI SUR LES TUERIES EN ASSAM Gouvernement et opposition se renvoient les accusations

d'après Reuter, AFP et AP

« Je peux à peine trouver mes mots pour décrire cette tragédie », a affirmé Mme Indira Gandhi en étreignant, hier, dans la petite ville de Nellie, des survivants des massacres du week-end dans l'Assam, où un millier d'immigrants bengalis, des femmes, des enfants et des vieillards pour la plupart, auraient été tués.

Les premiers résultats des sanglantes élections dans cet Etat stratégique du nord-est de l'Inde, situé aux confins de la Chine, du Bangladesh et de la Birmanie, indiquaient entre-temps un taux exceptionnellement élevé d'abstentions et une nette avance du Parti du Congrès de Mme Gandhi, qui menait également dans l'Etat voisin du Meghalaya, où le taux de participation était de 70 p. cent.

À Delhi, les deux Chambres du Parlement fédéral ont interrompu le cours ordinaire de leurs travaux pour observer une minute de silence en hommage aux victimes et pour tenir un débat d'urgence sur la crise en Assam où, depuis trois ans, la majorité assamite à prédominance hindoue (neuf millions) s'inquiète vivement de l'arrivée massive d'immigrants bengalis à prédominance musulmane (aujourd'hui quatre millions) et de leur inclusion sur les listes électorales (2,5 millions sur un total de huit millions d'électeurs).

Dans tout autre pays démocratique, le premier ministre aurait présenté la démission du gouvernement dans des circonstances comparables », a affirmé le leader du parti d'opposition Janata (droite), Madhu Dandavate. De son côté, Atal Bihari Vajpayee, chef du parti Bharatiya Janata (BJP-extrême-droite), a accusé le parti de Mme Gandhi d'avoir précipité le bain de sang que vient de connaître l'Assam.

Quant au Parti communiste marxiste (CPM-indépendant) et au Parti communiste indien (CPI-pro-soviétique), ils ont reproché à l'opposition de droite de s'être solidarisée avec les mouvements xénophobes assamis, mais ils ont aussi accusé le gouvernement de Mme Gandhi de s'être révélé incapable de protéger les vies et les biens des habitants de l'Etat.

Dès l'ouverture du débat au Lok Sabha (Chambre basse), le ministre de l'Intérieur Prakash Chandra Sethi avait exprimé son « angoisse » devant les massacres commis en Assam en déclarant: « Ce qu'il nous faut, ce n'est pas de l'acrimonie, mais le geste pour guérir ». De Nellie, Mme Gandhi a pour sa part mis en cause « la responsabilité morale » de l'opposition de droite dans les massacres.

Au même moment toutefois, le Syndicat des étudiants de l'Assam, fer de lance du mouvement xénophobe, mettait en cause « la responsabilité politique » de Mme Gandhi dans les meurtres collectifs. Le syndicat a d'ailleurs assuré que sa lutte se poursuivrait « jusqu'au départ des étrangers » de l'Assam, qui fournit à l'Inde 30 p. cent de son pétrole.

Le lugubre voyage de Mme Gandhi s'est effectué en hélicoptère et à bord d'une voiture spéciale à l'épreuve de balles. Elle s'est d'abord rendue dans la région de Nellie-Gohpur, où 16 villages disséminés sur une cinquantaine de kms carrés ont été incendiés, un millier de personnes massacrées, plusieurs centaines blessées et où quelque 8.000 survivants étaient hébergés hier dans des écoles et des camps.

Dans l'un des camps, des milliers de rescapés pauvrement vêtus, qui ont passé trois nuits à ciel ouvert sur le terrain d'une école, se sont jetés aux pieds de Mme Gandhi, qui a écouté, le visage sombre, le récit des terribles atrocités dont ils avaient été témoins.

Elle s'est ensuite rendue à Gauhati, la capitale de 500.000 habitants transformée en ville-fantôme par une grève générale décriée par les organisations assamites en guise de protestation contre sa venue. Elle a seulement rencontré les autorités de l'Etat à l'aéroport.

Enfin, l'inquiétude est vive dans les milieux politiques de Delhi, où l'on craint que la violence en Assam ne ternisse l'image internationale de l'Inde au moment où celle-ci s'appête à accueillir, début mars, le 7è sommet des Non-alignés.



Des soldats indiens devant les corps de deux victimes des massacres en Assam: une mère et son enfant gisant dans un champ de la région de Nellie.

Le CNP déclare le plan Reagan non acceptable

MAIS ÉVITE DE LE REJETER FORMELLEMENT

d'après UPI, AFP, AP et Reuter

■ Sans le rejeter formellement, le Conseil national palestinien (CNP-Parlement en exil) a déclaré hier « non acceptable » le plan Reagan prévoyant l'autonomie pour les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza en association avec la Jordanie.

« Le plan ne satisfait pas dans sa substance les droits nationaux et imprescriptibles du peuple palestinien car il ignore le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit à la création d'un Etat palestinien comme il ignore l'OLP en tant que représentant unique et légitime du peuple palestinien, et il est en contradiction avec la légalité internationale », affirme une déclaration émise hier à Alger, où le CNP doit clore aujourd'hui sa 16è session.

Ahmad Abderrahmane, porte-parole officiel du CNP, a toutefois souligné que le plan Reagan n'était pas rejeté pour autant. « L'OLP est prête à discuter avec les Etats-Unis à condition qu'ils prennent en considération notre droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant », a-t-il précisé, confirmant d'autre part que le plan arabe de Fès avait été accepté par le CNP « comme une base minimum pour le règlement du conflit puisqu'il est accepté par l'ensemble des pays arabes ».

Plus tôt, Abderrahmane avait annoncé que le CNP de même que le Fath avaient refusé la dé-

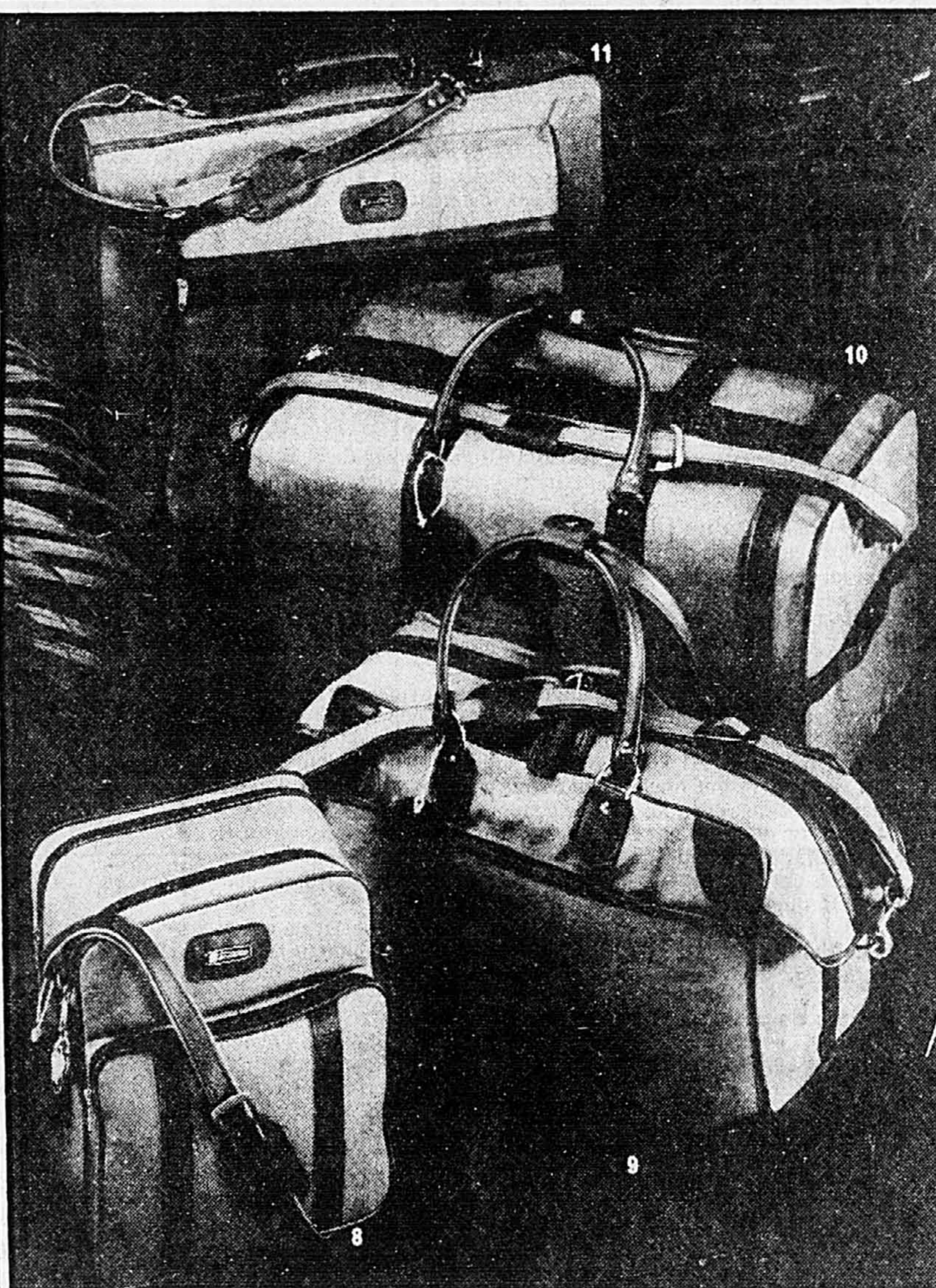
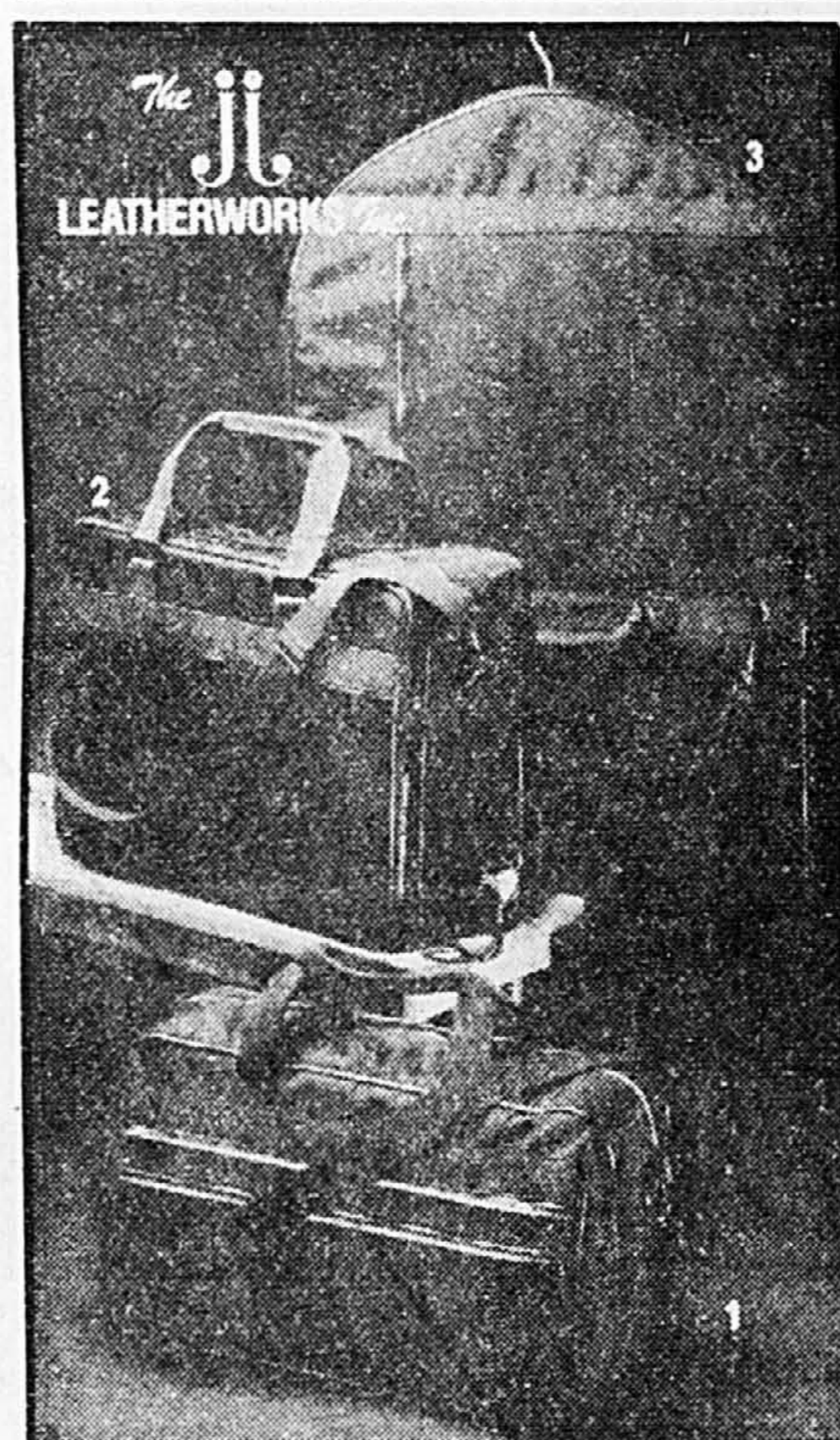
mission d'Issam Sartou, la « colombe » palestinienne favorable au dialogue avec les pacifistes israéliens et qui avait démissionné après avoir été empêché de prendre la parole lors du débat général.

Le CNP a par ailleurs décidé hier de mettre sur pied un « Front national palestinien » chargé d'animer « la lutte nationaliste dans les territoires occupés », tout en accentuant « la lutte politique et militaire » contre l'occupation israélienne qui dure depuis bientôt 16 ans.

Entre-temps, Yasser Arafat s'élevait contre les menées anti-palestiniennes au Liban, affirmant que les réfugiés de Saïda, au Sud-Liban, avaient été sommés de quitter les lieux dans les 24 heures et que ceux de Beyrouth faisaient l'objet d'exactions. À Paris, le Quai d'Orsay annonçait que la Communauté économique européenne avait entrepris des démarches officielles auprès des gouvernements israélien et libanais en faveur des réfugiés palestiniens du Sud-Liban.

En Israël, où la polémique bat son plein au sujet de l'avenir politique d'Ariel Sharon, la police a procédé hier à trois arrestations en rapport avec l'assassinat d'un militant pacifiste le 10 février et la Knesset s'appête à élire, le 22 mars, le nouveau chef de l'Etat, qui remplacera le président sortant Yitzhak Navon au terme d'un mandat de cinq ans.

Bon voyage! Valises en nylon offertes à rabais et bas prix chez Simpsons



DÉPÊCHES

ÉTATS-UNIS: « J'ai l'expérience. Je connais la Maison blanche. Je connais le Congrès. Je connais notre peuple. Et je me connais moi-même: je suis prêt ». Ces en ces termes que l'ancien vice-président Walter Mondale, 55 ans, a annoncé hier, dans son Etat du Minnesota, sa candidature à l'investiture du Parti démocrate pour l'élection présidentielle de 1984.

JAPON: Une tentative de coup d'Etat, fomentée au sein des forces d'autodéfense (armée), a été déjouée en avril 1980, juste avant sa mise à exécution, a affirmé hier le député d'opposition Yanosuke Narasaki. Le porte-parole du gouvernement a annoncé que celui-ci ouvrirait une enquête, bien qu'il ne pensait pas que ces informations fussent exactes.

POLOGNE: Le général Wojciech Jaruzelski a annoncé hier, à la télévision, un train de mesures visant à combattre l'inflation, réformer la fiscalité et lutter contre les trafics et la corruption. Il a ajouté que la lutte contre « l'ennemi politique » continuait. Les préparatifs se poursuivent entre-temps pour la visite du pape prévue le 18 juin prochain.

ISRAËL: Dans un discours prononcé devant le congrès de l'« American Legion », à Washington, le président Reagan a affirmé aujourd'hui que son administration est prête « à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de la frontière nord d'Israël à la suite du retrait complet de l'armée israélienne ». Les extraits du discours publiés par la Maison Blanche ne donnaient aucune indication sur la nature de ces mesures.

ZIMBABWE: Le chef de l'opposition Joshua Nkomo, interrogé durant deux heures hier par la police, dit avoir été informé qu'il risquait d'être poursuivi en vertu des lois sur le maintien de l'ordre et sur le contrôle des changes. L'interrogatoire, a-t-il ajouté, a porté notamment sur les accusations de massacres de villageois qu'il avait formulées le mois dernier contre l'armée.

GRÈCE: Le premier ministre soviétique Nikolai Tikhonov, en visite officielle à Athènes, a fait sienne hier la proposition de son homologue grec Andreas Papandreu en vue de l'instauration d'une zone dénucléarisée dans les Balkans. Un négociateur américain est attendu à

Athènes la semaine prochaine pour discuter de l'avenir des bases américaines en Grèce.

SALVADOR: Les trois journalistes, un Américain et deux Suédois, portés disparus la semaine dernière, sont sains et saufs. L'indication a été fournie hier par Radio-Guazapa, du FMLN, qui a indiqué que les trois hommes se trouvaient dans « la zone libérée du volcan de Guazapa » et qui a invité la Croix rouge à se charger d'eux. L'aviation a bombardé la région hier.

PANAMA: Dans une lettre rendue publique, le chef de la Garde nationale, le général Ruben Paredes, a averti l'ambassadeur des Etats-Unis Everett Briggs qu'il pourrait être expulsé du pays s'il continuait à rencontrer des officiers sans la permission du gouvernement. Le secrétariat d'Etat américain a démenti que l'ambassadeur Briggs ait reçu une telle lettre.

PAKISTAN: Des avocats poursuivent leur grève de la faim entamée il y a une semaine à Lahore, Sahiwal et Jaranwala pour obtenir la libération des prisonniers politiques et la levée de la loi martiale. Entre-temps, au moins six personnes étaient blessées hier dans de violentes bagarres qui ont opposé des musulmans sunnites et chiites à Karachi, la métropole du pays.

BANGLADESH: De très importantes mesures de sécurité ont entouré hier, à Dhaka, la capitale, la célébration de la Journée des martyrs, une semaine après les violents affrontements entre policiers et étudiants réclamant la levée de la loi martiale. Quatre manifestants qui revendiquaient la reconnaissance du bengali comme langue nationale furent tués le 21 février 1982.

CAMBODGE: Le régime vietnamien de Phnom Penh a rejeté hier l'accusation de violations des droits de l'Homme retenue par une commission de l'ONU à la suite de la destruction du camp de réfugiés de Nong Chan, le 31 janvier. Le prince Sihanouk, président du Kampuchea démocratique, réclamait entre-temps à Pékin l'exclusion du Vietnam du Mouvement des Non-alignés.

PHILIPPINES: Le président Ferdinand Marcos, 65 ans, a décliné hier le premier ministre et ministre des Finances Cesar Virata, 52 ans, comme son successeur éventuel, affirmant que ce poste ne reviendra pas à son épouse, Imelda. La veille, une lettre pastorale lue dans les églises du pays critiquait le régime Marcos aux chapitres de l'économie et de la répression.

NOUVEAU! VALISES SPORT EN NYLON AVEC POCHE SPÉCIALE POUR PARAPLUIE. Une caractéristique des articles 1 et 2. Bleu ou brun.

- 1. FOURRE-TOUT, 49 cm. \$33
- 2. FOURRE-TOUT, 49 cm. \$38
- 3. SAC POUR COMPLETS, 3 pochettes extérieures. 108 cm. \$53

vente \$17
Valises en nylon. Bourgogne, tan ou marine

- 4. RABAIS \$10. FOURRE-TOUT TOUT USAGE, 40 cm (\$27)
- 5. RABAIS \$8. FOURRE-TOUT GENRE PORTEDOCUMENTS, 40 cm (\$25)
- 6. RABAIS \$8. FOURRE-TOUT, 42 cm (\$25)
- 7. RABAIS \$6. SAC CYLINDRIQUE, 40 cm (\$23)

« Cordura »
Nylon traité « Scotchgard ». Tan ou noir.

- \$13 Prix Simpsons
8. FOURRE-TOUT, 26 cm
- \$30 Prix Simpsons
9. FOURRE-TOUT, 58 cm
- \$28 Prix Simpsons
10. SAC CYLINDRIQUE, 48 cm

\$45 Prix Simpsons
11. SAC POUR COMPLETS, avec 3 pochettes, grande poche, 108 cm

Aussi offerts, mais non représentés:

\$39 Prix Simpsons
11A. PULLMAN, 70 cm

\$34 Prix Simpsons
11B. PULLMAN, 65 cm.

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons

Rayon 436, valises, au sous-sol, centre-ville Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno
Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit



Maintenant en plein essor jusqu'au samedi 26 février

Vous cherchez une façon économique de vous approvisionner? Consultez notre circulaire « Jours Santé et Beauté chez Simpsons ». Vous y trouverez une foule de bons achats.

